
Langue: Français
Original: Français
Diffusion: Restreinte

AUTORITÉ DU BASSIN DU NIGER (ABN)

**PROGRAMME INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DU NIGER
(PIDAACC/BN) :
ETUDES PRELIMINAIRES DES INFRASTRUCTURES A
BUTS MULTIPLES**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Tunis

Décembre 2013

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau.

African Water Facility | Facilité africaine de l'eau

African Development Bank | Banque africaine de développement

BP 323 - 1002 Tunis Belvédère – Tunisie

Tel: + 216 71 102 197 Fax: + 216 71 348 670

Email : africanwaterfacility@afdb.org

www.africanwaterfacility.org

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES.....	ii
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES.....	iii
CADRE LOGIQUE DU PROJET.....	iv
RESUME EXECUTIF.....	viii
1 CONTEXTE	1
1.1 ORIGINE DU PROJET	1
1.2 STRATÉGIES ET PRIORITÉS DU SECTEUR	2
1.3 DÉFINITION DU PROBLÈME.....	4
1.4 BÉNÉFICIAIRES ET ACTEURS	6
1.5 JUSTIFICATION POUR L'INTERVENTION DE LA FAE.....	7
2 DESCRIPTION DU PROJET.....	7
2.1 OBJECTIF DU PROJET	7
2.2 IMPACTS OU RÉSULTAT À LONG TERME	7
2.3 EFFETS OU RÉSULTATS À MOYEN TERME	8
2.4 PRODUITS OU RÉSULTATS À COURT TERME	8
2.5 ACTIVITÉS	8
2.6 RISQUES ET MESURES D'ADAPTATION.....	11
2.7 COÛTS DU PROJET ET FINANCEMENT.....	122
3.1 BÉNÉFICIAIRE DU DON ET AGENCE D'EXÉCUTION	122
3.2 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET CAPACITÉS	122
3.3 CALENDRIER D'EXÉCUTION	14
3.4 PLAN DE PERFORMANCE	14
3.5 DISPOSITIONS DE PASSATION DES MARCHÉS	15
3.6 MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT	17
3.7 GESTION FINANCIÈRE	17
3.8 SUIVI ET ÉVALUATION DU RAPPORT.....	18
4 BÉNÉFICES DU PROJET.....	18
4.1 EFFICIENCE ET EFFICACITÉ.....	188
4.2 DURABILITÉ.....	18
4.3 ASPECTS TRANSVERSAUX	19
5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	211
5.1 CONCLUSIONS	21
5.2 RECOMMANDATIONS	212
ANNEXES	23

LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Risques identifiés et mesures d'atténuation.....	11
Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)	12
Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses (Euros).....	12
Tableau 4 : Plan de performance global du projet	14
Tableau 5 : Modalités de passation des marchés	16
Tableau 6: Seuils pour l'examen des dossiers d'acquisitions.....	17
Tableau 7: Seuils, pour la sélection des consultants.....	18
Tableau 8: Évaluation de l'efficacité et de l'efficience du projet.....	20
Tableau 9: Évaluation de la durabilité du projet.....	21

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Carte du bassin du fleuve Niger.....	24
Annexe 2 : Situation prévisionnelle des infrastructures et activités concernées par les études (liste par pays)	24
Annexe 3: Détail des activités et des coûts du projet.....	25
Annexe 4: Calendrier d'exécution du projet.....	31
Annexe 5: Liste des projets et programmes de l'ABN	33
Annexe 6: Organigramme du SE/ABN et de mise en œuvre du projet	35
Annexe 7: Procédures et réglementations de l'ABN en matière d'acquisitions.....	39
Annexe 8 : Termes de référence provisoires du Coordinateur du projet	48
Annexe 9 : Attributions du Comité régional des projets et programmes de l'ABN.....	52
Annexe 10: Termes de référence provisoires des études préliminaires techniques, économiques et financières du programme.....	55
Annexe 11: Termes de référence provisoires des études environnementales et sociales (EES) du programme	81
Annexe 12: Directives sur la communication et la visibilité de la FAE.....	101
Annexe 13: Gestion financière et décaissement.....	102

EQUIVALENCES MONETAIRES

OCTOBRE 2013

1 UC = EUR	1,14
1 UC = XOF (FCFA)	754,3
1 EURO = XOF (FCFA)	655,957

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

ABN	: Autorité du Bassin du Niger
SE/ABN	: (Secrétariat Exécutif de l’Autorité du Bassin du Niger)
AOI	: Appel d’Offres International
AON	: Appel d’Offres National
BAD	: Banque Africaine de Développement
BDRLCE	: Bilan Diagnostic Régional de Lutte Contre l’Ensablement
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO	: Commission Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEEAC	: Commission Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CFN	: Commission du Fleuve Niger
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CILSS	: Comité Inter-Etat de Lutte contre les effets de la Sécheresse au Sahel
CNP	: Comité National de Pilotage
CRCP	: Cellule Régionale de Coordination du Projet
CRP	: Comité Régional de Pilotage des projets et programmes de l’ABN
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSP	: Document de Stratégie Pays
EES	: Evaluation/Etude Environnementale et Sociale
EESS	: Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EIES	: Etude d’Impact Environnemental et Social
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAE	: Facilité Africaine de l’Eau
FEM	: Fonds Mondial pour l’Environnement
ICA	: Consortium pour les Infrastructures en Afrique
IGMVSS	: Initiative pour la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
KFW	: Kreditanstalt für Wiederaufbau
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
NIGA	Note d’Information Générale sur les Acquisitions
PADD	: Plan d’Actions pour le Développement Durable du Bassin du Niger
PAR-GIRE/AO	: Plan d’Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l’Afrique de l’Ouest
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PEES	: Procédures d’Evaluation Environnementale et Sociale de la BAD

PI	: Programme d'Investissement
PIDAACC/BN	: Programme Intégré de Développement Agricole et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger
PNPM	Procédures nationales de passation des marchés
PLCE/BN	: Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger
PQP	: Plan Quinquennal Prioritaire du Plan d'Actions pour le Développement Durable du Bassin du Niger
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SBQC	: Sélection Basée sur la Qualité et le Coût
SDR-LCE	: Schéma Directeur Régional de Lutte Contre l'Ensablement
SFN	: Structures Focales Nationales
TdR	: Termes de Référence
UC :	: Unité de Compte
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

CADRE LOGIQUE DU PROJET

Pays et titre du projet : Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN) – Réalisation des études préliminaires des infrastructures à buts multiples du Programme Intégré de Développement Agricole et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du fleuve Niger (PIDAACC/BN)						
But du projet : Établir la faisabilité du PIDAACC/BN et catalyser les investissements à travers des études de faisabilité techniques, économiques, financières, environnementales et sociales						
CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateurs	Référence	Cible		
IMPACTS	Les conditions de vie et la résilience des populations au changement climatique sont améliorées grâce à l'accroissement de la production agricole et la gestion durable des ressources naturelles dans le bassin du Niger.	1. Taux moyen de pauvreté dans les pays du bassin du Niger	55 % (2011)	50 % A confirmer par les études socio-économiques	- Rapports nationaux de statistiques - Rapports et enquêtes de l'ABN - Rapports UEMOA, CEDEAO, CEEAC et CEMAC - Rapports nationaux de statistiques - Rapports et enquêtes divers de l'ABN	Risques : - Instabilité politique dans certains pays rendant l'accès de certaines zones impossible Mesures d'atténuation : - Mesures de sécurisation prises par les Etats concernés - Démarrage des études dans ces zones dès que les conditions sont favorables
		2. Nombre de nouveaux emplois créés en milieu rural, notamment au sein des groupes vulnérables	0 (2013)	150 000 emplois en 2019 dont 30 % au profit des femmes (A raison d'un emploi par 0,5 ha de terres conservées et récupérées, à confirmer par les études socio-économiques)		
		3. Superficie de terres conservées et récupérées	41 500 ha (2011)	En 2019 : 78 100 ha (A affiner par les études techniques)		
EFFETS	1. L'ABN et ses pays membres disposent d'un document de projet bancable portant sur le développement agricole et l'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger	1.1. Documents de projet bancables adoptés par les Etats membres de l'ABN	0 (2013)	En 2014 : Décision d'approbation du programme	- Rapport des réunions du Comité régional de pilotage - Rapports des ateliers de validation - Rapports d'activités du projet	Risques : - Incertitude de la mobilisation de la contribution financière des pays Mesures d'atténuation : - Sensibiliser les pays sur les efforts financiers en faveur du projet
	2. Les ressources financières requises pour la mise en œuvre du programme sont mobilisées par les pays, les bénéficiaires et les bailleurs de fonds.	2.1. Part des financements mobilisés	0 (2013)	En fin 2015 : - Pays : 2 % - ABN : 6 % - Bailleurs de fonds : 50 %	- Rapport de la Table ronde des bailleurs de fonds - Budgets des pays membres de l'ABN - Budget de l'ABN	
Composante 1 : Études préliminaires des infrastructures à buts multiples pour le développement agricole intégré et d'adaptation au changement climatique						
PRODUITS	1.1. Les études préliminaires des composantes pays portant sur les infrastructures à buts multiples (développement agricole intégré et adaptation au changement climatique) sont réalisées.	1.1. Nombre de rapports d'études préliminaires sur le développement intégré du secteur agricole	0 (2013)	9 (2014)	- Rapports d'études préliminaires - Rapports d'ateliers nationaux de validation - Rapports d'activités du projet	Risques : - Faible implication des administrations nationales Mesures d'atténuation : - Renforcement de la sensibilisation des administrations nationales
	1.2. Les études préliminaires des composantes pays portant sur les infrastructures et mesures d'adaptation au changement climatique sont réalisées.	1.2. 1.1. Nombre de rapports d'études préliminaires sur l'adaptation au changement climatique	0 (2013)	9 (2014)	- Rapports d'études préliminaires - Rapports d'ateliers nationaux de validation - Rapports d'activités du projet	
	1.3. Une synthèse régionale des études préliminaires est réalisée	1.3. Nombre de rapport de synthèse régionale des études préliminaires	0 (2013)	1 (2014)	- Document de synthèse régionale des études - Rapport de l'atelier régional de validation - Rapports d'activités du projet	
	Composante 2 : Évaluation environnementale et sociale (EES) du programme					
2.1. L'Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) accompagnée du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du programme est réalisée.	2.1.1. Nombre de rapports d'EES	0 (2013)	1 (2014)	- Document de l'EES - Rapport de l'atelier régional de validation - Rapports d'activités du projet	Risques : - Faible implication des administrations nationales Mesures d'atténuation : - Renforcement de la sensibilisation des administrations nationales	
	2.1.2. Nombre de rapports sur le CGES	0 (2013)	1 (2014)	- Document du CGES - Rapport de l'atelier régional de validation - Rapports d'activités du projet		

	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place les organes de pilotage et de suivi du projet au niveau régional et national- Assurer la formation du personnel du CRCP à la gestion financière et à l'acquisition des biens, services et travaux- Mobiliser les ressources financières à travers les concertations avec les Partenaires techniques et Financiers (PTF)- Assurer la gestion administrative, financière, comptable et le suivi et évaluation- Suivre la réalisation de l'audit du projet et élaborer le Rapport d'achèvement du projet	
--	---	--

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1.1. Le fleuve Niger dont le bassin est partagé par neuf (9) États d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad), revêt une importance capitale pour les populations riveraines et les économies des pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN); il remplit de multiples fonctions vitales tant pour l'alimentation en eau que pour le développement de nombreuses activités économiques (agriculture, élevage, sylviculture, pêche, industrie, mines, énergie, navigation, tourisme, artisanat...).

1.2. L'aridification du climat et la diminution des débits observés des cours d'eau du bassin depuis plusieurs décennies, associées localement à une pression foncière ont fortement contribué à la dégradation généralisée des ressources naturelles, à la destruction du couvert végétal et à l'aggravation de l'érosion hydrique et éolienne ainsi que de l'ensablement des cours d'eau.

1.3. Le Programme intégré de développement agricole et d'adaptation au changement climatique dans le Bassin du Niger (PIDAACC/BN) pour lequel les fonds de préparation des études sont demandés à la FAE, fait suite au Programme de lutte contre l'ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN), cofinancé par la BAD (FAD) de 2005 à 2010. Considéré comme un projet pilote dans trois pays (Burkina Faso, Mali, Niger), il a permis d'obtenir des résultats satisfaisants qu'il convient de consolider et d'étendre à l'ensemble du bassin.

1.4. Le PIDAACC/BN permettra d'opérationnaliser le Programme d'investissement (PI) de l'ABN à l'horizon 2027 qui a intégré les priorités du Schéma directeur régional de lutte contre l'ensablement (SDR-LCE). Le projet comprend trois composantes : la composante 1 vise la réalisation des *Etudes des infrastructures à buts multiples* pour le développement agricole intégré et l'adaptation au changement climatique. Parmi ces infrastructures, on compte les petits barrages, les petites retenues d'eau ainsi que des périmètres irrigués. Des actions pour le développement de la pêche et la navigation seront également entreprises dans le cadre de cette composante. La composante 2 vise la réalisation des *Etudes environnementales et sociales* suivantes du programme : Evaluation environnementale et sociale stratégique du programme et son Cadre de gestion environnementale stratégique, Etudes d'impact environnemental et social des composantes pays avec leur Plan de gestion environnementale et social et Synthèse régionale des Etudes d'impact environnemental et social. La composante 3 concerne la *Coordination et la gestion du projet*.

1.5. Grace à ce projet, l'ABN et ses Etats membres disposeront d'un portefeuille de projets bancables qui contribuera à l'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations aux effets du changement climatique grâce à la gestion durable des ressources naturelles.

1.6. Les principaux bénéficiaires du projet sont les neuf (9) Etats membres de l'ABN, le Secrétariat exécutif (SE) de l'ABN et les populations du bassin du Niger. Le récipiendaire des fonds de préparation demandés à la FAE est le SE/ABN ; l'organe d'exécution du projet est le SE/ABN à travers sa Direction technique.

1.7. Le projet présente de nombreux avantages, en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire, de création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes, de contribution à la lutte contre la pauvreté dans chacun des pays membres de l'ABN, d'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique à travers notamment l'amélioration de l'écoulement des eaux du fleuve et la conservation de son bassin versant. En outre, il épouse parfaitement les grandes lignes de la Stratégie 2013-2022 de la BAD car il contribue à une croissance plus inclusive et verte. Enfin il offre une

opportunité de renforcement de la visibilité de la FAE, en tant qu'instrument africain de préparation des investissements, et permet aussi de renforcer le partenariat à travers le cofinancement avec d'autres partenaires financiers.

1.8. Le coût du projet est évalué à **1 647 910 Euros** soit environ **1 080 958 100 CFA**. Il est recommandé à la FAE d'approuver un Don n'excédant pas **960 000 Euros** (58,3 % du total). Le coût total du PIDAACC/BN ayant été estimé à 204 millions d'Euros au stade d'identification, l'appui de la FAE et des autres donateurs pourra ainsi permettre de mobiliser des financements équivalents à près de 123 fois leurs contributions. La durée des études est estimée à 20 mois à compter de la date de signature de l'Accord de Don.

1 CONTEXTE

1.1. Origine du projet

1.1.1. Le fleuve Niger, long de près de 4 200 km (3^{ème} d'Afrique et le 9^{ème} du monde), a un bassin versant d'une superficie de près de 2 millions km². Son bassin hydrographique actif est de 1 500 000 km², avec d'importantes ressources naturelles faiblement exploitées mais qui se dégradent progressivement du fait des activités anthropiques et des effets du changement climatique. Le bassin du Niger est partagé par neuf (9) États d'Afrique de l'ouest et du centre qui ont créé en 1980 l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), en remplacement de la Commission du Fleuve Niger (CFN) qui a vu le jour en 1964. Ce sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria, et le Tchad. La carte du bassin du Niger figure à l'annexe 1. Le fleuve Niger revêt une importance capitale pour les populations riveraines et les économies des pays membres de l'ABN.

1.1.2. Le 7^{ème} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'ABN tenu en février 2002 à Abuja (Nigéria) a décidé qu'une « **Vision claire et partagée** », soutenue par un Plan d'action de développement durable (PADD) du bassin du Niger à l'horizon 2025 assorti d'un Programme d'investissement (PI) soit élaborée.

1.1.3. Le PADD a été adopté lors du 8^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN tenu en avril 2008 à Niamey (Niger). Il constitue dès lors le document stratégique de référence qui définit et oriente le processus de développement intégré et concerté du bassin du Niger. Ses domaines prioritaires sont (i) le développement des infrastructures socio-économiques, (ii) la conservation des ressources et des écosystèmes du bassin, et (iii) le renforcement des capacités des acteurs. Son Programme d'investissement (PI) 2008-2027 intègre le Schéma directeur régional de lutte contre l'ensablement (SDR-LCE) élaboré par le Programme de lutte contre l'ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN).

1.1.4. Le PLCE/BN, considéré comme une action pilote pour sa première phase, a été localisé dans la boucle du Niger (Moyen Niger), et exécuté de 2005 à 2010 dans trois (3) pays (Burkina Faso, Mali et Niger). Il a été cofinancé par la Banque africaine de développement (BAD), à travers le Fonds africain de développement (FAD), la Commission de l'Union monétaire ouest africaine (UEMOA), l'ABN, les États membres et les bénéficiaires. Son objectif global était de contribuer à enrayer le processus d'ensablement dans le bassin afin de limiter la dégradation des écosystèmes et de permettre une production agro-sylvo-pastorale durable. Son objectif spécifique était de contribuer à la sauvegarde des ressources en eau et des terres dans le bassin du fleuve Niger sur une base participative et durable. Son coût total était de 22,9 milliards FCFA, dont 12,8 milliards apportés par les fonds du FAD.

1.1.5. L'Union monétaire ouest africaine (UEMOA) a également appuyé les efforts de l'ABN dans la lutte contre l'érosion et l'ensablement avec une contribution financière de 31 milliards de francs CFA entre 2009 et 2010.

1.1.6. Le PLCE/BN a reposé principalement sur des études (Bilans diagnostics nationaux, Schéma directeur régional de lutte contre l'ensablement, Plan d'actions et Programme d'investissement) et des actions de fixation des dunes, de récupération des terres dégradées, de protection des berges des cours d'eau, et de promotion des activités génératrices de revenus à travers le maraîchage. Les résultats obtenus ainsi que les effets et impacts du PLCE/BN sont entre autres :

- sur le plan organisationnel et institutionnel : le développement d'un système de suivi-évaluation, des bases de données et de systèmes d'information géographique (SIG);
- sur le plan technique : protection contre l'ensablement (38 100 ha), récupération des terres dégradées à des fins agro-sylvo-pastorales (25 629 ha), protection des berges (1

167 km, 5 782 ha, 19 047 m³), plantation d'arbres (7 275 ha), fixation des dunes (15 925 ha), développement du maraîchage (165 ha emblavés, accroissement de la production agricole de 660 tonnes), etc.

- des mesures d'accompagnement : renforcement institutionnel de l'ABN et des capacités organisationnelles des populations de la zone d'intervention, alphabétisation et démarche participative;
- effets et impacts environnementaux : restructuration et amélioration de la texture et de la fertilité des sols, restauration du couvert végétal (herbacé et arboré), réduction du transport solide vers les cours d'eau et plans d'eau, protection des habitations, des terres de cultures et des pâturages, prise de conscience des populations sur le fait que la tendance à la dégradation des terres et des eaux peut être inversée;
- effets et impacts socio-économiques : amélioration de la sécurité alimentaire (accroissement des terres de cultures et augmentation des rendements) dans les zones traitées, amélioration des revenus (vente de fourrage et des produits agricoles), amélioration des connaissances en matière de dégradation et de restauration des terres, amélioration de la fréquentation scolaire et de la situation sanitaire, amélioration de la qualité de l'alimentation, diminution de l'exode rural et création d'emplois pour les femmes et les jeunes, génération de revenus au profit des femmes notamment.

1.1.7. Plusieurs actions ont été menées ou sont en cours dans le bassin du Niger avec l'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF) en vue de freiner le processus d'érosion-ensablement. Malgré les résultats positifs et satisfaisants obtenus, la portée des impacts reste sectorielle, localisée, et les acquis peu consolidés.

1.1.8. Le projet d'études préliminaires des infrastructures à buts multiples du **Programme intégré de développement agricole et d'adaptation au changement climatique dans le Bassin du fleuve Niger (PIDAACC/BN)** fait suite à la requête du SE/ABN transmise à la BAD en 2010, au nom des États membres, et ré-exprimée au cours de la mission de l'ABN à Tunis les 26 et 27 janvier 2012. Suite à cette demande, une mission de la FAE a séjourné à Niamey/ Niger en mai 2013, pour évaluer les modalités de réalisation desdites études, conformément aux conclusions de la mission d'identification du Groupe de la BAD effectuée au Burkina Faso et au Niger courant septembre et octobre 2012.

1.2. Stratégies et priorités du secteur

1.2.1. Le secteur de l'eau est considéré comme un secteur prioritaire dans les politiques, stratégies et programmes de développement des pays du bassin.

1.2.2. Le développement socio-économique et l'intégration régionale dans le bassin s'appuient sur une **Vision claire et partagée**, visant à promouvoir un développement concerté, intégré et durable dans le bassin du Niger afin de faire face à la dégradation très avancée des ressources naturelles du bassin et d'assurer de meilleures conditions de vie aux populations riveraines.

1.2.3. Les activités du PIDAACC/BN, objets du présent projet d'études, sont cohérentes avec les stratégies et les priorités sectorielles de l'ABN en matière de valorisation des ressources en eau pour le développement socioéconomique en général, et de production agricole en particulier, de gestion durable des ressources naturelles et de protection des écosystèmes, d'adaptation des systèmes naturels et des systèmes humains au changement climatique. Ces stratégies et priorités sont définies à travers quatre catégories de documents : (i) les stratégies, plans et programmes de planification du développement du bassin du fleuve Niger élaborés par l'ABN, et (ii) les politiques et stratégies sous-régionales/régionales en matière de gestion des ressources naturelles, d'adaptation au changement climatique et de développement

durable dans les espaces de la Commission économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Commission économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC), (iii) les documents de planification du développement socioéconomique des pays membres de l'ABN, en particulier les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ou leurs équivalents en vigueur, (iv) les Documents de stratégies pays (DSP) de la BAD avec les différents pays membres de l'ABN.

Les documents de planification du développement du bassin du Niger

1.2.4. Les principaux documents de référence sont (i) le Plan d'action pour le développement durable (PADD) du bassin du Niger, adopté en juillet 2007 et son Plan d'investissement (PI) associé 2008-2027, révisé en avril 2012, (ii) la Charte de l'eau de l'ABN adoptée en avril 2008 et son annexe 1 relative à la protection de l'environnement adoptée en juin 2010, (iii) le Plan stratégique décennal de l'ABN pour la période 2013-2022, adopté en 2012 autour de cinq orientations stratégiques dont l'Axe 1 - l'eau comme levier de développement économique, et l'Axe 2 - la préservation des écosystèmes du bassin.

Les politiques et stratégies sous-régionales/régionales en matière de gestion des ressources naturelles, d'adaptation au changement climatique et de développement durable

1.2.5. Les principaux cadres de référence au niveau régional sont les suivants :

- le Plan d'action régional pour la Gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'ouest (PAR-GIRE/AO) (2001) ;
- la Politique des ressources en eau en Afrique de l'ouest de la CEDEAO, élaborée en collaboration avec l'UEMOA et le CILSS (2008) ;
- la Politique de l'eau de l'Afrique centrale élaborée par la CEEAC (2009) ;
- l'Initiative environnement du Programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (2003) ;
- la Politique environnementale de la BAD (2004) ;
- la Politique environnementale de la CEDEAO (PE-CEDEAO) (2007) ;
- la Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles de la CEEAC (2007) ;
- la Politique commune d'amélioration de l'environnement (Pcae) de l'UEMOA (2006) ;
- la Stratégie pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation au changement climatique de la CEEAC (2012) ;
- la Politique agricole commune (PAC) de la CEDEAO (2005) ;
- la Politique agricole de l'Union (PAU) de l'UEMOA (2001) ;
- le Programme économique régional (PER) de l'UEMOA (2005) ;
- l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) lancée en 2004 et devenue une réalité concrète depuis 2010 ;

Les documents de planification du développement socioéconomique des pays de l'ABN

1.2.6. Ce sont essentiellement (i) les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) ou leurs équivalents en cours, et (ii) les Programmes de développement des principaux secteurs économiques des pays membres de l'ABN.

Les documents de programme entre la BAD et les pays

1.2.7. Le PIDACC/BN contribue globalement à la mise en œuvre des objectifs et priorités opérationnelles définis dans les DSP. Par ailleurs il est en parfaite cohérence avec la Stratégie à long terme de la BAD 2013-2022, qui vise une croissance inclusive et une transition vers une croissance verte.

Relations des études avec l'assistance et les Projets/Programmes en cours à l'ABN

1.2.8. L'UEMOA contribue au financement du Projet de lutte contre l'ensablement d'un coût total de 2,635 milliards FCFA, (dont 2,108 milliards FCFA sont assurés par l'UEMOA). Le projet s'exécute dans trois (3) pays (Burkina Faso, Mali, Niger) sur une période de 36 mois (2012-2014). Il est formulé sur la base des priorités de développement identifiées dans le SDR-LCE et des acquis obtenus de la mise en œuvre du PLCE/BN. Les résultats de ce projet fourniront des informations précieuses pour les études de faisabilité du PIDAACC/BN.

12.9. La Banque mondiale (BM) finance un Programme de développement des ressources en eau et de gestion durable des écosystèmes dans le bassin du Niger (Programme DREGDE), d'un coût total de 186 millions de dollars US. Le projet s'exécute dans les cinq (5) pays situés sur le cours principal du fleuve Niger (Bénin, Guinée, Mali, Niger, Nigéria) pour une première phase d'une durée de cinq (5) ans (2008-2012). Il a été identifié à partir des priorités du premier Plan quinquennal prioritaire (PQP) 2008-2012 issu du PI 2008-2027. La phase 2 en cours de préparation sera étendue aux quatre (4) autres pays (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire et Tchad). Elle a déjà fait l'objet d'études techniques et d'impact environnemental et social. Les résultats disponibles de ce projet fourniront également des informations précieuses pour les études de faisabilité du PIDAACC/BN.

1.2.10. Récemment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à travers la BM et le Programme des Nations-unies pour le développement (PNUD) a financé le Projet d'inversion des tendances de dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Niger (ITDTE) pour un coût total de 13 millions de dollars US et réalisé entre 2005 et 2011. Il en a résulté un Programme d'action stratégique (PAS) dont les principaux axes d'intervention ont été intégrés dans le PI du 2008-2027 révisé en 2012.

1.2.11. Plusieurs PTF intéressés par les secteurs de l'eau et de la gestion durable des ressources naturelles ont apporté, ou ont l'intention d'apporter un appui au développement du bassin du Niger. Ce sont la BAD/FAD, la BM, le PNUD, le FEM, la GIZ/KFW, l'AFD/FFEM, l'ACDI, l'UEMOA, la BOAD, etc. La liste détaillée des projets et programmes de l'ABN est fournie à l'annexe 5. D'une manière générale, il y a un intérêt croissant des partenaires bilatéraux et multilatéraux à intervenir dans le bassin du Niger. Le présent projet présente un réel potentiel d'investissements que les PTF ne manqueront pas de saisir.

1.3. Définition du problème

1.3.1. Le bassin du Niger a été fortement marqué par des décennies de sécheresse et une forte croissance démographique qui a entraîné une dégradation des ressources naturelles à des degrés divers selon les zones agro-écologiques. Les effets se sont exacerbés par le changement climatique et ont eu pour conséquences (i) l'ensablement des cours et plans d'eau, (ii) l'accélération de la dégradation des terres, des eaux et des écosystèmes, (iii) l'érosion de la diversité biologique et génétique, (iv) la perte des terres de cultures, la diminution des aires de pâturages et du potentiel halieutique ayant pour corolaire la réduction des rendements agricoles, pastoraux, sylvicoles et piscicoles, et (v) l'accroissement de la paupérisation des populations.

1.3.2. L'aridification du climat et la diminution des débits des cours d'eau observés depuis plusieurs décennies, associées localement à une pression foncière ont fortement contribué à la dégradation généralisée des ressources naturelles, à la destruction du couvert végétal et à l'aggravation de l'érosion hydrique, éolienne et de l'ensablement. L'érosion hydrique et l'ensablement constituent une menace grave, d'une part, pour les écoulements du fleuve et le maintien des équilibres biologiques et des écosystèmes naturels et, d'autre part, pour les habitats et l'ensemble des activités socio-économiques. La précarité et la pauvreté des

populations constituent à leur tour un frein important pour la restauration/protection des ressources naturelles.

1.3.3. Les projets et programmes mis en œuvre (voir chapitre 1.2) ont permis d'obtenir plusieurs succès et acquis et ont révélé également plusieurs insuffisances et faiblesses.

1.3.4. Succès et acquis : (i) la prise de conscience par les décideurs et les acteurs des enjeux et défis de développement durable et de la nécessité d'actions intégrées, concertées et coordonnées, (ii) le renforcement des capacités techniques institutionnelles et opérationnelles des acteurs, (iii) le changement de comportement des populations dans la gestion des ressources naturelles, (iv) l'amélioration des conditions environnementales favorables à l'amélioration des moyens d'existence des populations, (v) la réduction de la dégradation des ressources naturelles et la restauration des milieux biophysiques, (vi) l'essor socio-économique au profit des populations et du privé dans les zones d'interventions, (vii) la création d'emplois et de sources de revenus particulièrement pour les femmes et les jeunes, (viii) l'émergence d'un nouveau comportement vis-à-vis de l'implication des femmes dans les activités de production, (ix) le développement des connaissances et des outils de gestion des ressources naturelles, (x) l'amélioration de la perception et de visibilité des activités de l'ABN par le public, (xi) l'élaboration d'un Schéma directeur régional de lutte contre l'ensablement, accompagné d'un Plan d'actions et d'un Programme d'investissement, (xii) l'engagement d'autres partenaires à soutenir les actions au vu des résultats obtenus (UEMOA, KfW).

1.3.5. Insuffisances et faiblesses : (i) les actions du PLCE sont localisées dans quelques zones des portions nationales du bassin du Niger et n'ont concerné que trois (3) pays (Burkina Faso, Mali et Niger), (ii) le projet ITDE a concerné tous les pays de l'ABN mais est resté assez localisé et les actions prioritaires identifiées dans le PAS n'ont pas été suivies de mise en œuvre faute de financements, (iii) les actions du programme DREGDE ont concerné les cinq (5) pays situés sur le cours principal du fleuve Niger (Bénin, Guinée, Mali, Niger et Nigéria), et quatre (4) pays du bassin n'en ont pas bénéficié, (iv) des acquis tangibles ont été obtenus mais leur durabilité n'est pas garantie en l'absence d'appui opérationnel des organisations communautaires de base (OCB) et la réconciliation de leurs besoins socio-économiques avec celles des actions de protection de l'environnement, (v) l'absence de vision communes sur les problématiques environnementales, notamment la dynamique de l'ensablement et sa prise en compte dans les Plans communaux de développement (PCD), (vi) la courte durée des actions ne permet pas d'apprécier pleinement les capacités de réutilisation des techniques et technologies acquises, (vii) la forte demande d'adhésion des populations au vu des résultats obtenus mais qui n'a pu être satisfaite, (viii) l'insuffisance de gardiennage des sites traités et des sites de maraîchage contre la divagation des animaux et l'exploitation frauduleuse, (ix) la sécurisation foncière insuffisante des sites traités, (x) le manque d'eau dû au retard de la crue du fleuve et à son retrait précoce sur certains sites, (xi) l'insuffisance des actions d'adaptation au changement climatique en termes de protection des ressources en eau et des écosystèmes, de protection sociale des populations, et de renforcement des capacités d'adaptation et d'intervention des acteurs, (xii) le manque d'intégration des actions agro-sylvo-pastorales.

1.3.6. Les perspectives d'actions futures : Au vu des éléments ci-dessus, les besoins et les demandes en matière d'amélioration de la production agricole et de sécurité alimentaire, de développement socio-économique et de sauvegarde des ressources en eau restent très importants. Les initiatives futures devront donc porter sur la consolidation des acquis, la correction des insuffisances et l'extension des actions à l'ensemble du bassin ainsi que l'augmentation de la mise en valeur du potentiel agricole du bassin du Niger.

1.3.7. Pour porter les actions réussies à l'échelle de l'ensemble du bassin, les États membres de l'ABN ont identifié un programme plus ambitieux couvrant l'ensemble des neuf pays du

bassin : Le **Programme intégré de développement agricole et d'adaptation au changement climatique dans le Bassin du fleuve Niger (PIDAACC/BN)** pour lequel, le financement des études préliminaires des infrastructures à buts multiples est requis auprès de la Facilité africaine de l'eau (FAE).

1.3.8. Le PIDAACC/BN a été identifié comme la phase 2 du PLCE/BN ; il permet d'opérationnaliser le Plan d'actions et le Programme d'investissement de lutte contre l'ensablement. Les principaux problèmes ont été identifiés de façon participative à travers l'élaboration du Bilan diagnostic régional de lutte contre l'ensablement (BDR-LCE), le Schéma directeur régional de lutte contre l'ensablement (SDR-LCE) et la prise en compte des succès et insuffisances des actions mises en œuvre. Aussi, les domaines et les sous-domaines d'actions du PIDAACC/BN qui feront l'objet des études de faisabilité sont :

- ***Le développement intégré du secteur agricole qui comprend :***
 - *le développement intégré du secteur agricole* à travers le développement ou la réhabilitation de petits aménagements hydro-agricoles et pastoraux tels que les petits barrages, les retenues d'eau à buts multiples, les seuils d'épandage des crues, les mares et les bas-fonds avec maîtrise d'eau ainsi que les périmètres irrigués.
 - ***L'adaptation au changement climatique*** à travers i) la protection des ressources et des écosystèmes pour la lutte contre l'érosion et l'ensablement, la gestion durable des forêts, la protection de la biodiversité et la lutte contre la pollution des eaux et ii) la protection sociale des populations vulnérables par la promotion des activités génératrices de revenus (AGR), l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communautaires d'adaptation et l'aménagement d'ouvrages de protection contre les inondations.

Plusieurs partenaires financiers pour le PIDAACC/BN

1.3.9. A ce jour, plusieurs bailleurs de fonds ont marqué un intérêt au PIDAACC/BN compte tenu des problématiques qu'il adresse, de son importance, de sa dimension régionale, de son approche programme et des opportunités d'investissement qu'il présente. On peut citer la BAD, la FAE, la BOAD, la KFW, les fonds climatiques du FEM (LDCF/SCCF), l'UEMOA, et l'ICA. Ce partenariat a besoin d'être diversifié et élargi en vue de sécuriser les ressources financières pour la mise en œuvre du PIDAACC/BN le moment venu.

1.3.10. En attendant la mise en œuvre du PIDAACC/BN, les fonds de la FAE, de l'UEMOA et d'ICA sont sollicités pour la réalisation des études de faisabilité et des études environnementales et sociales.

1.4. Bénéficiaires et acteurs

1.4.1. Les principaux bénéficiaires du PIDACC/BN sont :

- le Secrétariat Exécutif de l'ABN (SE/ABN), récipiendaire du don de la FAE ;
- les neuf (9) Etats membres de l'ABN à travers leurs Structures focales nationales (SFN) ;
- les institutions nationales et régionales intervenant dans le bassin en matière de conservation des ressources en eau et de protection de l'environnement qui vont capitaliser les résultats du PIDACC/BN ;
- les populations du bassin du Niger (estimées à 113 millions d'habitants en 2010 et 137 millions en 2015), organisées à travers les structures villageoises de développement et les coordinations nationales des usagers et usagères de l'eau du bassin du Niger.

1.5. Justification pour l'intervention de la FAE

1.5.1. L'appui de la FAE à l'ABN pour la réalisation des présentes études se justifie notamment par les faits suivants :

- En matière de préparation d'investissements : Le projet cadre parfaitement avec la stratégie 2012-2016 de la FAE qui fait de la préparation des investissements le domaine principal de ses interventions. En effet, le projet vise essentiellement la préparation des études préliminaires techniques, économiques, financières, environnementales et sociales nécessaires pour la mise en œuvre du PIDAACC/BN. Les besoins en financement pour la mise en œuvre de ce programme étant estimés à ce jour à 134 milliards FCFA, soit 204 millions Euros, les financements à mobiliser pourront équivaloir à près de 123 fois l'ensemble des contributions mises en œuvre pour la réalisation des études.
- En matière de croissance inclusive et verte, de genre, d'équité sociale et de changement climatique : A travers la création d'emplois en milieu rural, et particulièrement au profit des couches les plus vulnérables et les femmes, le PIDAACC/BN sera un exemple d'action qui vise à la fois la promotion du genre, l'équité sociale et le développement inclusif. Les études réalisées permettront également de contribuer à la croissance verte grâce notamment au développement d'aménagements sylvo-pastoraux et agro-forestiers (banquettes antiérosives, cordons pierreux, palissades en branchages, mise en place des boutures, d'herbes et d'arbres), en vue de la récupération des terres dégradées, la fixation mécanique et biologique des dunes et la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger et de ses affluents. Globalement, les mesures préconisées permettront aux communautés bénéficiaires de mieux s'adapter au changement climatique.
- En matière de gestion et de partage de connaissances : Le projet est un exemple d'intensification et de développement à grande échelle d'une expérience réussie. En effet, l'appui de la FAE permettra au Département de l'agriculture de la Banque (OSAN) d'étendre l'expérience acquise dans le cadre de la Phase 1 du PLCE à l'ensemble des pays du bassin du Niger. Les leçons, bonnes pratiques et expériences de la Phase 1 du PLCE en matière (i) d'arrangements institutionnels, (ii) de systèmes de suivi-évaluation, (iii) de gestion de bases de données et de Systèmes d'information géographiques (SIG), (iv) de démarche participative, (v) de récupération des terres, (vi) de fixation de dunes et (vii) de maraichage seront ainsi renforcées, mieux documentées et partagées à travers le continent.
- En matière de communication et de renforcement de partenariat : De par son envergure, le projet offre une opportunité réelle de renforcement de la visibilité de la FAE en tant qu'instrument africain de préparation des investissements et permet également de renforcer la collaboration à travers le cofinancement du projet avec des partenaires financiers tels que l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain, et le Consortium pour les Infrastructures en Afrique (ICA).

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Objectif du projet

2.1.1. L'objectif global du Projet est de réaliser des études préliminaires qui serviront ensuite pour établir la faisabilité du PIDAACC/BN et de catalyser les investissements à travers la réalisation des études techniques, économiques, financières, environnementales et sociales.

2.2. Impact du projet ou résultat à long terme

2.2.1. A long terme, les conditions de vie et la résilience des populations au changement climatique seront améliorées grâce à l'accroissement de la production agricole et la gestion durable des ressources naturelles dans le bassin du Niger. Il s'agit précisément (i) de la réduction du taux moyen de pauvreté dans les pays du bassin du Niger, (ii) de l'augmentation du nombre d'emplois nouveaux créés en milieu rural et particulièrement au profit des femmes, et (iii) de l'accroissement des terres conservées et restaurées. Les cibles indiquées dans le cadre logique sont des estimations que les études devront affiner.

2.3. Effets du projet ou résultats à moyen terme

2.3.1. Les principaux résultats à moyen terme du projet sont : (i) l'ABN et ses pays membres disposent de documents de projets bancables nécessaires pour le financement du programme de développement agricole et d'adaptation au changement climatique, et (ii) les ressources financières requises pour la mise en œuvre du PIDAACC/BN sont mobilisées par les pays, les bailleurs de fonds et les bénéficiaires.

2.4. Produits ou résultats à court terme

2.4.1. Les résultats à court terme du projet sont :

- i. les études préliminaires techniques des composantes pays portant sur le développement intégré du secteur agricole et l'adaptation au changement climatique, réalisées ;
- ii. la synthèse régionale des études préliminaires réalisée ;
- iii. l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) du programme et son cadre de gestion environnementale stratégique réalisés;
- iv. les études d'impact environnemental et social (EIES) des composantes pays portant sur le développement intégré du secteur agricole et l'adaptation au changement climatique ainsi que les Plans de gestion environnementale et sociale correspondants réalisés ;
- v. la synthèse régionale des études d'impact environnemental et social (EIES) du programme réalisée ;
- vi. les ressources financières pour la mise en œuvre du programme mobilisées.

2.5. Activités

2.5.1. Les activités prévues sont organisées en trois composantes : (i) Composante 1 : Études préliminaires des infrastructures à buts multiples du PIDACC, (ii) Composante 2 : Études environnementales et sociales et (iii) Composante 3 : Coordination et gestion du projet.

Composante 1 : Études préliminaires des infrastructures à buts multiples du PIDACC

2.5.2. Cette composante vise à établir la faisabilité des composantes pays à travers la réalisation d'études préliminaires techniques, économiques et financières. La composante comprend trois volets : (i) les études préliminaires de chaque composante pays portant sur le développement intégré du secteur agricole, (ii) les études préliminaires de chaque composante pays portant sur l'adaptation au changement climatique, (iii) la synthèse régionale des études préliminaires. Pour chaque pays une liste prévisionnelle des infrastructures et activités concernées par les études a été dressée au cours de l'identification du projet (Voir annexe 2). Cette liste est indicative et sera affinée au moment de l'établissement du rapport de démarrage du projet. Les études envisagées permettront : (i) d'apprécier la faisabilité technique et

financière des activités retenues et de traiter toutes les questions techniques, (ii) de proposer les solutions les plus appropriées techniquement, et (ii) de réaliser une analyse économique et financière préliminaire pour chaque aménagement envisagé, afin d'évaluer les gains escomptés par les bénéficiaires et la rentabilité économique de l'aménagement. Le principal produit attendu est un rapport d'étude de la composante pays comprenant : (i) une étude préliminaire, (ii) une liste des biens et services et le coût de la composante pays. Les études seront réalisées/coordonnées par un bureau d'études régional/international qui mettra en place, dans chaque pays une équipe d'experts ou de consultants nationaux dont les profils et le nombre varient en fonction de la nature et de l'importance des interventions. L'annexe 2 dresse les profils et les efforts requis pour chaque pays. Le bureau d'études régional/international est chargé de coordonner les études des composantes pays et de réaliser la synthèse régionale. Il mettra en place une équipe composée de personnel clé suivant : un (1) Ingénieur en génie rural, Chef de mission et coordinateur de l'étude, un (1) Ingénieur agro-économiste, un (1) Ingénieur d'élevage, un (1) Expert en pêche/pisciculture, un (1) Expert en transport fluvial qui interviendra au niveau des trois pays concernés par la navigation fluviale (Cameroun, Nigéria et Tchad). Les termes de référence provisoires sont fournis à l'annexe 10.

2.5.3. Volet 1 : Etudes préliminaires des infrastructures à buts multiples du PIDACC : Ce volet comprend la réalisation d'études qui traiteront de toutes les questions techniques, économiques et financières portant sur :

- *le développement des aménagements hydro-agricoles et pastoraux*: réhabilitation et construction de petits barrages et de retenues d'eau à buts multiples, d'ouvrages hydrauliques (seuils d'épandage des crues), aménagement des mares et des bas-fonds avec maîtrise d'eau, réhabilitation de périmètres irrigués, réalisation de stations bovines, création de zones agro-sylvo-pastorales et d'aménagements pastoraux ;
- *le développement de la pêche* : appui au développement des activités de pêche et de pisciculture autour des grands réservoirs, étangs y compris la réhabilitation des stations d'alevinage et la fourniture d'équipements aux pêcheurs ;
- *l'appui au transport fluvial* : activités de contrôle et de valorisation de la jacinthe d'eau le long des voies navigables, réhabilitation du port de Garoua (Cameroun) et du tronçon navigable Tchad-Cameroun-Nigéria.

2.5.4. Volet 2 : Etudes préliminaires de l'adaptation au changement climatique : Ce volet comprend la réalisation d'études qui traiteront de toutes les questions techniques économiques et financières portant sur :

- *la protection des ressources et des écosystèmes* : lutte contre l'érosion et l'ensablement, gestion durable des forêts, protection de la biodiversité et des zones humides.

2.5.5. Volet 3 : Synthèse régionale : La dimension transfrontalière étant très importante dans le PIDACC/BN, la réalisation d'une synthèse des préoccupations transfrontalières permettra d'assurer la cohérence d'ensemble des actions envisagées au niveau des pays avec les orientations stratégiques et les priorités de l'ABN. Le principal produit attendu est un rapport de synthèse régionale qui sera réalisé par le consultant régional/international une fois les études de faisabilité des composantes pays terminées (Voir les TdR à l'annexe10).

Composante 2 : Evaluation environnementale et sociale (EES) du programme

2.5.6. Cette composante vise à établir la faisabilité environnementale et sociale des composantes pays à travers la réalisation d'études environnementales et sociales. Ces études ont pour objectif la prise en compte des préoccupations environnementales et de développement durable, conformément à la politique environnementale de la BAD adoptée en 2004. Compte tenu du fait que le PIDACC/BN comporte des actions susceptibles

d'engendrer de graves impacts environnementaux et sociaux, il est classé à la Catégorie 1, suivant les Procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) de la BAD adoptées en 2001. En conséquence, une Etude d'impact environnemental et social (EIES) est obligatoire pour chaque composante pays qui prévoit la réalisation d'ouvrages. Par ailleurs, étant donné la nature et l'importance du programme, ainsi que l'échelle de l'intervention qui est un bassin hydrographique transfrontalier, le PIDAACC/BN est assujéti à une évaluation environnementale et sociale à caractère stratégique (EESS). La composante 2 comporte trois volets : (i) une Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) du PIDAACC/BN à l'échelle du bassin du Niger, incluant un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), (ii) des Études d'impact environnemental et social (EIES) incluant des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) pour les infrastructures déjà identifiées ou qui le seraient suite à l'établissement du rapport de démarrage dans chaque composante pays et (iii) la synthèse régionale des EIES et PGES. Les principaux produits attendus sont : (i) un rapport d'EESS et un CGES, (ii) neuf (9) rapports d'EIES et neuf (9) rapports de PGES, (iii) une synthèse régionale des EIES du programme.

2.5.7. Volet 1 : Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) du programme:

Ce volet vise à mieux intégrer les préoccupations environnementales et sociales dans la prise de décision, préalablement au développement des projets spécifiques et localisés. Les principaux produits attendus de l'EESS sont (i) le rapport d'EESS et (ii) le document du CGES du programme. Ces deux documents respecteront les canevas de la Banque. L'EESS sera réalisée à l'échelle régionale pour l'ensemble du programme par un bureau d'études régional/international qui mettra en place une équipe de deux (2) experts composée : d'un environnementaliste / expert en évaluation environnementale des plans et programmes, Chef de mission, et d'un socio-économiste / expert en évaluation des impacts sociaux des plans et programmes/spécialiste en genre. Cette équipe sera chargée de : (i) réaliser l'EESS, (ii) coordonner les EIES des composantes pays, et (iii) réaliser la synthèse régionale des EIES. Les termes de référence provisoires sont fournis à l'annexe 11.

2.5.8. Volet 2 : Etudes d'impact environnemental et social (EIES) des composantes pays :

L'objectif de ce volet est de permettre la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans les composantes pays en général, et des infrastructures déjà identifiées en particulier. Les principaux produits attendus sont : (i) le rapport d'EIES de chaque composante pays qui mettra un accent sur les ouvrages identifiés à ce stade, ou qui le seraient suite à l'établissement du rapport de démarrage, et (ii) un document de Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), élaborés conformément au format usuel de la BAD. Les EIES seront conformes aux prescriptions de l'EESS et permettront de définir en détail toutes les mesures environnementales et sociales, leurs coûts, les modalités de leur mise en œuvre, la faisabilité environnementale et sociale. Les EIES seront réalisées par une équipe d'experts nationaux composée de deux (2) experts : un environnementaliste/expert en évaluation environnementale des projets et programmes, Chef d'équipe, et un socio-économiste/expert en évaluation des impacts sociaux des projets et programmes/spécialiste en genre. Les efforts requis par chacun des experts varient en fonction de l'importance des ouvrages et interventions. Les termes de référence provisoires sont fournis à l'annexe 11.

2.5.9. Volet 3 : Synthèse régionale des EIES du programme: Ce volet a pour objectifs de consolider les EIES et les PGES et d'assurer la cohérence d'ensemble des mesures envisagées entre les pays, et avec les orientations préconisées dans le CGES, ou de renforcer l'effet de complémentarité entre les actions pays. Le principal produit attendu est un rapport de synthèse régionale des EIES du programme qui sera réalisée par le consultant régional/international une fois les EIES des composantes pays terminées. Voir les TdR provisoires à l'annexe 11.

Composante 3 : Coordination et gestion du projet

2.5.10. Cette composante est à la fois régionale et nationale et vise à assurer une gestion efficace et efficiente du projet au niveau régional par l'ABN et au niveau pays par les Structures focales nationales (SFN). Les principales activités à réaliser comprennent : (i) la mise en place des coordinations régionale et nationales du projet, (ii) le pilotage et la supervision des activités, (iii) la gestion technique, financière et le suivi-évaluation du projet, (iv) la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PIDAACC/BN, et (v) la réalisation de l'audit de fin de projet et du rapport d'achèvement du projet.

2.5.11. Mise en place des coordinations régionale et nationales du projet : Une Cellule régionale de coordination du projet (CRCP) chargée de la gestion au niveau régional sera mise en place au sein de la Direction technique du SE/ABN. Les Structures focales nationales (SFN) déjà en place assureront la coordination du projet dans les pays. Les compositions du CRCP et des équipes des SFN sont indiquées au Chapitre 3.

2.5.12. Pilotage et supervision des activités : Le pilotage du projet au niveau régional sera assuré par le Comité régional de pilotage des projets et programmes de l'ABN (CRP) qui est déjà en place. Au niveau national, le pilotage du projet se fera à travers l'implication systématique des principaux représentants des acteurs du secteur de l'eau dans toutes les étapes de développement et de prise de décision sur le projet.

2.5.13. Gestion technique, financière et suivi-évaluation du projet : Ces activités seront réalisées par la CRCP.

2.5.14. Mobilisation des ressources financières : La mise en œuvre du PIDAACC/BN nécessitera la mobilisation d'importantes ressources financières. Aussi le plaidoyer en direction des PTF doit commencer le plus tôt possible, se poursuivre et s'intensifier tout le long de la préparation du PIDAACC/BN. C'est pour cette raison qu'il est envisagé dès le démarrage des études, une rencontre des PTF pour les informer sur le programme, recueillir leurs préoccupations et susciter leur intérêt. A la fin des études, une table ronde des bailleurs de fonds sera organisée en marge du dernier atelier de validation de la synthèse régionale des études de faisabilité. Cette table ronde vise à confirmer l'intérêt des partenaires financiers et à finaliser le montage financier de la mise en œuvre du PIDAACC/BN.

2.5.15. Réalisation de l'audit de fin de projet et du rapport d'achèvement du projet : La CRCP assurera le suivi de la réalisation de l'audit final du projet et élaborera le rapport d'achèvement du projet du bénéficiaire.

2.6. Risques et mesures d'atténuation

Les principaux facteurs de risques identifiés et les mesures d'atténuation proposées sont indiqués dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Risques identifiés et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
<ul style="list-style-type: none">• Instabilité politique dans certains pays rendant l'accès de certaines zones difficile, voire impossible• Incertitude de la mobilisation de la contribution financière des pays• Faible implication des administrations nationales• Faibles capacités de suivi dans certains pays	<ul style="list-style-type: none">• Mesures de sécurisation prises par les Etats concernés• Démarrage des études dans ces zones dès que les conditions sont favorables• Sensibilisation des pays sur les efforts financiers en faveur du projet• Renforcement de la sensibilisation et des capacités des administrations nationales en faveur du projet• Renforcement des capacités des cadres nationaux pendant les ateliers prévus par le projet et d'autres réunions de l'ABN

2.7. Coûts du projet et financement

Sur la base des coûts unitaires en hors taxes, le coût du projet est estimé à **1 647 910 Euros** soit environ **1 080 958 100 FCFA**, dont **960 000 Euros** financés par la FAE (58,3 % du coût total), **457 000 Euros** par l'UEMOA, **52 500 Euros** par l'ICA, **138 720 Euros** par l'ABN et **39 690 Euros** par les pays membres de l'ABN. Les contributions de l'ABN et des pays membres se feront en nature. Les tableaux 2 et 3 synthétisent respectivement les coûts selon les composantes et les catégories de dépenses ainsi que leur répartition entre les partenaires. Les coûts détaillés sont indiqués à l'annexe 3.

Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)

N°	Composantes	Coût total	FAE	UEMOA	ICA	ABN	Pays
1	Etudes préliminaires des infrastructures	858 750	826 750	0	0	32 000	0
2	Etudes environnementales et sociales	410 025	0	407 775	0	2 250	0
3	Coordination et gestion	300 964	83 300	30 000	50 000	97 864	37 800
4	Coût de base	1 569 739	912 050	437 775	50 000	132 114	37 800
5	Imprévus (5 %)	78 171	47 950	19 225	2 500	6 606	1 890
6	Coût total arrondi	1 647 910	960 000	457 000	52 500	138 720	39 690

Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses (Euros)

Acquisition	Coût total	FAE	UEMOA	ICA	ABN	Pays
Biens	4664				4 664	
Services	1 069 775	739 750	325 775		4 250	
Fonctionnement	499 964	172 300	112 000	50 000	127 864	37 800
Coût de base	1 569 739	912 050	437 775	50 000	132 114	37 800
Imprévus physiques et financiers (5 %)	78 171	47 950	19 225	2 500	6 606	1 890
Coût total arrondi	1 647 910	960 000	457 000	52 500	138 720	39 690
% du total	100	58,3	27,7	3,2	8,4	2,4

3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1. Bénéficiaire du Don et Agence d'exécution

3.1.1. Le récipiendaire du Don de la FAE est l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Le signataire de l'Accord de Don sera le Secrétariat exécutif de l'ABN (SE/ABN) qui jouera le rôle d'Agence d'exécution.

3.2. Modalités de mise en œuvre et capacités

3.2.1. Le projet présente un caractère multinational avec une ambition d'intégration régionale à travers la concertation et la coopération entre les Etats membres de l'ABN. Sa mise en œuvre reposera sur l'approche participative et sur la décentralisation à travers l'implication étroite des acteurs concernés, et plus particulièrement les populations bénéficiaires, depuis la définition des besoins et des priorités des composantes pays.

3.2.2. Le SE/ABN délèguera la mise en œuvre du projet à une unité de gestion de projet dénommée «Cellule Régionale de Coordination du Projet ». La CRCP qui sera créée au sein de la Direction Technique (DT) du SE/ABN (voir organigramme du SE/ABN à l'annexe 6A et de la CRCP à l'annexe 6B) comprendra sept (7) membres :

- Un(e) Coordonnateur (trice) régional(e) de projet

- Un(e) Expert(e) en suivi évaluation
- Un(e) Expert(e) environnementaliste
- Un(e) Socio-économiste
- Un(e) Comptable
- Un(e) secrétaire bilingue
- Un(e) chauffeur

3.2.3. Cette équipe est déjà en place à la faveur du Projet de lutte contre l'ensablement dans le bassin du fleuve Niger en cours d'exécution sur financement de l'UEMOA pour une durée de trois (3) ans (2012-2014). Pour les besoins du projet, il s'agira de prendre un texte administratif (note de service) pour formaliser la CRCP qui aura la responsabilité de la gestion de tous les aspects techniques, administratifs et financiers du projet ainsi que les acquisitions de biens et services, y compris la finalisation des TdR des différentes études et l'organisation des différents ateliers et réunions. Les TdR du Coordonnateur de la CRCP sont indiqués à l'annexe 8.

3.2.4. La CRCP en place dispose d'une solide expérience dans l'exécution des grands projets d'étude. Dans le cadre de l'élaboration de la **Vision partagée** et de la préparation du Plan d'action pour le développement durable (PADD) du bassin du Niger, les membres de la CRCP ont participé depuis 2002, à l'identification, la préparation et la mise en œuvre du Programme de lutte contre l'ensablement (PLCE) dans le bassin du Niger, dans le cadre duquel ils ont réalisé et suivi de nombreuses études dont (i) les études diagnostiques, (ii) l'élaboration du schéma directeur de lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger, et (iii) la capitalisation des expériences de la première phase du PLCE (2005-2010).

3.2.5. La DT/ABN qui abritera la CRCP a en outre réalisé plusieurs études d'envergure régionale et a démontré sa capacité à conduire des projets plus importants de coopération transfrontalière en matière de développement avec divers bailleurs de fonds et organisations internationales. Aussi, la DT/ABN est considérée comme disposant des compétences et des capacités nécessaires pour assurer la mise en œuvre des activités financées par la FAE.

3.2.6. L'action de la CRCP sera contrôlée et orientée par le Comité Régional de Pilotage des Projets et Programmes (CRPP) de l'ABN déjà en place. Le CRPP veillera à la cohérence et au respect des objectifs du projet. Il se réunira quatre fois selon le planning prévisionnel. Les attributions du CRPP sont indiquées à l'annexe 8. Il est composé comme suit :

- le Secrétaire Exécutif de l'ABN
- le Coordinateur de la SFN de l'ABN dans chacun des États membres
- le représentant du Ministère de tutelle de l'ABN dans le pays où se tient la réunion du CRP
- Le représentant du Ministère de tutelle technique des projets et programmes des États membres concernés lorsque ceux-ci sont mis en œuvre dans un département ministériel autre que celui de tutelle de l'ABN
- le représentant du Ministère en charge de l'Économie et des Finances de chaque État membre
- le représentant des ouvrages structurants existants ou planifiés dans le bassin;
- le Président de la Coordination régionale des usagers des ressources naturelles du bassin
- les représentants des partenaires au développement en qualité d'observateurs

3.2.7. La Structure focale nationale (SFN) qui a un rôle de suivi et de coordination des activités du projet dans le pays veillera à ce que les principaux acteurs du secteur soient impliqués dans le pilotage du projet à travers leur participation aux réunions de validation des différentes études.

3.2.8. La réalisation des études préliminaires des infrastructures à buts multiples dans les pays et la synthèse régionale desdites études seront confiées à un consultant international. A cet effet, il recrutera des consultants nationaux et assurera la coordination générale entre le niveau national et le niveau régional.

3.2.9. Les études environnementales et sociales seront confiées à un consultant international qui sera responsable de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) au niveau régional, des études d'impact environnemental et social (EIES) dans chaque pays ainsi que la synthèse régionale des EIES. Pour ce faire, il recrutera des consultants nationaux et assurera la coordination générale entre le niveau national et le niveau régional.

3.2.10. Les ateliers de validation des différentes études seront organisés par la CRCP et les SFN, respectivement pour le niveau régional et le niveau national. Ces ateliers verront la participation des principaux acteurs concernés à travers le Comité Régional de Pilotage des Projets et Programmes de l'ABN (CRPP) et les Comités Nationaux de Pilotage (CNP).

3.3. Calendrier d'exécution

3.3.1. La réalisation physique du projet est prévue sur une période de 20 mois, à compter de la date de signature de l'Accord de Don. Le calendrier prévisionnel d'exécution est indiqué à l'annexe 3. Il sera détaillé et finalisé au démarrage du projet. La présentation du Projet à l'approbation de la Direction de la FAE est prévue pour le mois de décembre 2013.

3.4. Plan de performance

3.4.1. Un système de suivi-évaluation sera mis en place au démarrage du projet. La supervision de l'exécution du projet suivra le modèle de gestion axée sur les résultats dont les principes sont définis dans le Cadre logique du projet. Les principaux indicateurs de performance du projet sont les produits livrables indiqués dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4: Plan de performance global du projet

Livrables	Echéance
Composante 1 : Etudes préliminaires des infrastructures du programme	
Mise en place des organes de pilotage et de gestion du projet	M ₀ +3
Première réunion du CRP et des PTF	M ₀ +7
Rapports de démarrage des études pays (9 rapports)	M ₀ +9
Rapports provisoires des études pays (9 rapports)	M ₀ +11
Rapports définitifs des études pays (9 rapports)	M ₀ +14
Rapport provisoire synthèse régionale des études pays (1 rapport)	M ₀ +16
Rapport définitif synthèse régionale des études pays (1 rapport)	M ₀ +20
Composante 2 : Etudes environnementales et sociales du programme	
Rapports de démarrage EESS (1 rapport) et EIES pays (9 rapports)	M ₀ +7
Rapport provisoire EESS (1 rapport)	M ₀ +9
Rapport définitif EESS (1 rapport)	M ₀ +12
Rapports provisoires EIES pays (9 rapports)	M ₀ +14
Rapports définitifs EIES pays (9 rapports)	M ₀ +17
Rapport provisoire synthèse régionale EIES pays (1 rapport)	M ₀ +18
Rapport définitif synthèse régionale EIES pays (1 rapport)	M ₀ +20
Composante 3 : Coordination et gestion du projet	
Rapport de lancement du projet – Formation (CRCP et SFN) (1 rapport)	M ₀ +8
Rapports réunions du Comité Régional de Pilotage (CRP) (2 rapports)	M ₀ +8, M ₀ +20
Rapports réunions de validation (études préliminaires et EIES) des structures focales nationales (2 x9 rapports)	M ₀ +14, M ₀ +17

Rapports d'avancement mensuels (RAM) des SFN (13x9 rapports)	RAM _i (i = 3 à 18)
Rapports d'activités trimestriels (RAT) de la CRCP (5 rapports)	RAT _i (i = 3, 6, 9, 12, 15)
Table ronde des bailleurs de fonds	M ₀ +19
Rapport d'audit externe (RAE) (1 rapport)	M ₀ +20
Rapport d'achèvement du projet (1 rapport)	M ₀ +20

3.5. Dispositions de passation des marchés

3.5.1. Toutes les acquisitions de services de consultants financés par la Banque se feront conformément aux «Règles et procédures de la Banque pour l'utilisation de consultants», datées de mai 2008 et révisées en juillet 2012, en utilisant les documents types d'appel d'offres de la Banque, ainsi qu'aux dispositions énoncées dans l'accord de financement.

Des renseignements complémentaires sur les modalités de passation des marchés et l'évaluation des capacités de l'agence d'exécution du projet sont indiquées en annexe 7.

3.5.2. Le tableau 5 ci-dessous présente les diverses rubriques des différentes catégories de dépenses et les modalités de passation de marchés y afférentes, en utilisant les procédures de l'ABN pour le fonctionnement et celles de la Banque pour les services. Pour chaque marché devant être financé par la FAE, les différents modes d'acquisition ou les différents modes de sélection de consultants, les coûts estimatifs, les exigences en matière d'examen préalable et les calendriers d'exécution sont convenus entre l'emprunteur et la Banque, et sont présentés dans le plan de passation de marchés.

Tableau 5 : Présentation succincte des modalités de passation de marchés

Catégories de dépenses au titre du projet	en Euros			
	Utilisation des procédures de l'ABN	Utilisation des Règles et procédures de la Banque	Marchés non financés par la Banque	Total
SERVICES				
Etudes préliminaires des infrastructures		776 192 [776 192]	2 100	778 292 [776 192]
Etudes environnementales et sociales			341 075	341 075
FONCTIONNEMENT	528 543 [183 808]			528 543 [183 808]
Total	528 543 [183 808]	776 192 [776 192]	343 175	1 647 910 [960 000]

NB : () Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par la FAE

3.5.3. **Services** : L'acquisition de services de bureaux d'études, pour les études préliminaires des infrastructures à buts multiples pour le développement agricole intégré et d'adaptation au changement climatique pour un montant estimatif de **776 192 euros** se fera à travers une liste restreinte de bureaux d'études, et la méthode d'évaluation sera la sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC).

3.5.4. Les listes restreintes des services de consultants, d'un coût estimatif inférieur à 100 000 UC par contrat, pourront comprendre uniquement des consultants nationaux, conformément aux dispositions du paragraphe 2.7 des Règles et procédures de la Banque pour l'utilisation de consultants (édition de mai 2008, révisée en juillet 2012). Lorsque le montant du marché est inférieur à 100 000 UC, l'emprunteur peut aussi limiter aux journaux nationaux et régionaux la publication de l'avis à manifestation d'intérêt. Cependant, tout consultant

éligible, ressortissant d'un pays régional ou non, peut exprimer son désir d'être retenu sur la liste restreinte. Pour les contrats estimés à plus de 100 000 UC attribués à des bureaux d'études, l'emprunteur devra procéder à la publication des avis à manifestation d'intérêt dans UNDB online et sur le site internet de la Banque ainsi qu'à la publication au niveau national.

3.5.5. Fonctionnement : L'acquisition de services divers liés au fonctionnement (organisation des ateliers nationaux, régionaux de validation, de partage des études, table ronde des bailleurs de fonds, indemnités de supervision etc.), pour un montant estimé à **183 808 euros** s'effectuera conformément aux dispositions prévues dans le manuel de procédures de l'ABN.

3.5.6. Note d'information générale sur l'acquisition : Le texte d'une note d'information générale sur l'acquisition (NIGA) a été adopté avec l'emprunteur et sera publié dans le Development Business des Nations Unies Online et sur le site internet de la BAD, dès approbation du don par la Banque.

3.5.7. Plan de passation des marchés : Au cours de l'évaluation du projet, l'emprunteur a élaboré un plan de passation de marchés qui constitue la base des modes d'acquisition dans le cadre du projet. Ce plan a été convenu entre l'emprunteur et l'équipe de la Banque chargée du projet et est disponible dans la base de données du projet et sur le site Web externe de la Banque. La Banque examinera les dispositions prises par l'emprunteur pour la passation des marchés dans le cadre du Plan de passation des marchés, pour s'assurer de leur conformité avec l'accord de financement. Le Plan de passation des marchés couvrira une période initiale d'au moins 18 mois. L'emprunteur mettra à jour ledit plan tous les ans ou selon que de besoin, mais toujours sur les 18 mois suivants de la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du Plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable selon la procédure de non-objection. L'emprunteur met en œuvre le plan de passation de marchés tel que convenu avec la Banque.

3.5.8. Procédures d'examen : Les documents suivants seront soumis à la revue et l'approbation de la Banque avant leur publication : (i) Avis général de passation de marchés, (ii) Avis à manifestation d'intérêt, (iii) Avis spécifique d'appel d'offres, (iv) Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants, (v) Demande de cotation, (vi) Rapport d'évaluation des offres des fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés, (vii) Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, (viii) Propositions d'attribution du marché ainsi que le procès-verbal de négociations, et (ix) une copie du contrat négocié et paraphé.

3.5.9 Pour permettre une accélération de l'exécution du projet et en raison de l'existence d'un expert en acquisitions pour toute la durée du projet, la procédure de revue a posteriori sera utilisée pour des montants de contrats estimatifs de moins de 15 000 euros autre que le gré à gré. Le Donataire conservera tous les documents y afférant, pendant l'exécution du Projet pour les revues périodiques par les missions de supervision et d'audit de la Banque et jusqu'à deux ans après la date de clôture du protocole de don

3.6. Modalités de décaissement

3.6.1. Le don de la FAE sera décaissé en Euros, selon les procédures en vigueur de la Banque. Pour ce faire, deux modes de décaissement ont été choisis pour la mise à disposition des ressources du Projet : le paiement direct et le compte spécial.

3.6.2. Paiement direct : La totalité des frais relatifs aux prestations pour les études préliminaires des infrastructures pour un montant total de 776 192 Euros sera payée par la FAE directement au consultant prestataire sur la base de leurs demandes de paiement et de

l'approbation de leurs résultats correspondants par le donataire, suivant les modalités de paiements prévus dans leurs contrats respectifs.

3.6.3. Compte spécial : Un compte spécial sera ouvert dans une banque de la place acceptable par la Banque. L'avance du compte spécial d'un montant de 183 808 Euros se fera en une seule tranche selon le calendrier de décaissement présenté au tableau ci-dessous, pour le financement du fond de roulement relatif aux dépenses de fonctionnement et d'organisation des ateliers.

Tableau n°9 : Calendrier de décaissement (Euro) du Don FAE

Catégorie de dépense	Total (Euro)	Paiement direct	Compte Spécial Tranche 1 à M0+4
SERVICES	776 192	776 192	0
DIVERS		0	183 808
Total	960 000	776 192	183 808
Pourcentage (%)	100 %	81 %	19 %

3.6.4. La justification des dépenses sera faite conformément aux règles et procédures des décaissements de la Banque. Le premier décaissement sera effectué après la mise en vigueur du don FAE et la réalisation des conditions préalables au premier décaissement du don. La fourniture de la preuve de l'ouverture du compte spécial constitue une condition préalable au premier décaissement.

3.6.5. Une formation sur les procédures de décaissement sera donnée par les spécialistes des décaissements de la Banque au personnel financier et comptable de l'ABN lors du lancement du projet.

3.7. Gestion financière et audit

Gestion financière

3.7.1. Le SE/ABN sera chargé de la gestion financière et de la comptabilité projet. Ses capacités en gestion financière ont été évaluées et sont résumées dans l'annexe 13. Le coordonnateur du projet, préparera le programme de travail et le budget annuel d'activités, sous la supervision du Directeur Technique de l'ABN, et le soumettra au Comité régional de pilotage (CRP) et à la Banque, tout comme aussi le rapport d'activités et les états financiers annuels. Le projet utilisera le Manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'ABN adopté en septembre 2011. Ce manuel devra être soumis à l'approbation de la Banque.

3.7.2. La comptabilité du projet sera tenue par le chargé de la comptabilité générale de l'ABN suivant les règles et principes compatibles avec les normes internationales. Elle comprend les modules budgétaire, analytique et général. Le programme annuel du projet avec son budget seront soumis pour approbation au Comité régional de pilotage (CRPP) au plus tard en décembre de l'année précédant l'exercice budgétaire concerné.

3.7.3. Toutes les opérations financières du projet (Ressources et dépenses) seront traitées sur le logiciel TOMPRO de l'ABN. Toutes les pièces justificatives des opérations seront conservées par l'ABN pour l'audit d'un cabinet indépendant, et la supervision de la Banque. La gestion du projet sera basée sur le manuel de procédures administratives comptables et financières de l'ABN.

3.7.4. Un rapport sur les comptes financiers du projet devra être soumis à la FAE chaque trimestre en même temps que le rapport d'avancement. Ces deux rapports seront préparés selon les modèles usuels de la FAE.

Audit

3.7.5. L'auditeur externe sera recruté par la FAE. Il réalisera deux missions d'audit : une à mi-parcours et l'autre à la clôture du projet. Ces rapports devront être transmis à la Banque dans les six mois suivant la fin de la période auditée.

3.8 Suivi et évaluation du rapport

3.8.1. Un système de suivi et d'évaluation de ce projet sera mis en place au démarrage des activités. Le plan de suivi consiste à vérifier que les activités prévus ont eu lieu, que les services et produits ont été fournis avec la qualité requise et que les dépenses ont été effectuées en accord avec le budget. La matrice du cadre logique prévisionnel, incluse dans ce rapport, précise les activités du projet, ses objectifs, les résultats, les produits ainsi que les risques encourus. Le cadre logique servira de base pour l'évaluation en considérant les résultats et les produits obtenus au cours de l'exécution et à la fin du projet.

3.8.2. L'évaluation de l'action se fera en continue sur la base du suivi du Cadre logique. Le Coordonnateur du projet soumettra le rapport préliminaire de chaque étape de l'étude au Comité régional de pilotage du projet (CRP) chargé du suivi de la mise en œuvre du Projet. Ce CRP évaluera les performances du projet. Chaque réunion du CRP fera l'objet d'un rapport qui sera transmis aux différents partenaires.

3.8.3. La supervision et la surveillance par la FAE des interventions du projet incluront la correspondance régulière avec le SE/ABN, aussi bien que l'examen des Rapports d'avancement trimestriels (RAT) du bénéficiaire. La FAE considérera à tout moment la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain. Un rapport d'achèvement de projet sera dressé par la CRCP, qui portera sur les activités réalisées et la situation financière.

3.8.4. Un rapport final sera rédigé à l'attention de la FAE/BAD. Ce rapport récapitulera brièvement les activités mises en œuvre, et insistera surtout sur l'impact du projet et les résultats obtenus. Il s'agira d'une comparaison systématique entre le projet comme décrit dans ce document et la réalité de sa réalisation.

3. BENEFCES DU PROJET

4.1. Efficacité et Efficience

4.1.1. L'efficacité et l'efficience du projet sont assurées par les activités proposées et par les modalités de mise en œuvre qui sont nécessaires et suffisantes à la réalisation des études de préparation du PIDAACC/BN. L'efficacité dépend d'un ensemble de facteurs, notamment ceux échappant au contrôle de la direction du projet. Des mesures d'atténuation de ces risques seront prévues.

4.1.2. L'efficacité et l'efficience du projet découleront entre autres : (i) de la mise en place d'équipes nationales (SFN renforcées et d'une équipe régionale pluridisciplinaire chargée de la coordination et de la gestion de l'exécution, avec un Coordonnateur régional, expert environnementaliste et spécialiste de la lutte contre l'ensablement et la gestion des bassins versants, (ii) de l'accompagnement de la CRCP par le Comité régional de pilotage des projets et programmes de l'ABN (CRP), garantissant ainsi la cohérence et les synergies avec les autres interventions dans le bassin, (iii) du recours à des consultants internationaux qui mettront en place les équipes de consultants nationaux, (iv) de la sélection de prestataires de service sur la base de procédures acceptables par la Banque en matière d'acquisition, (v) du caractère participatif et de l'implication des acteurs et bénéficiaires aux études et à la

validation des résultats, (vi) du dispositif de suivi-évaluation et des indicateurs de performances et de supervision périodique par la FAE, (vii) de la riche expérience du SE/ABN dans la conduite d'actions similaires et ses capacités de coordination d'études régionales.

4.1.3. La préparation du PIDAACC/BN avec l'implication de tous les acteurs permettra d'identifier des actions prioritaires consensuelles et le processus de validation des études (comités de pilotage et ateliers) permettra d'assurer la qualité des études et leur cohérence avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, les Plans nationaux GIRE et les autres stratégies sectorielles de développement touchant le secteur de l'eau.

4.1.4. L'efficacité et l'efficience du projet seront également garanties par le niveau de qualification élevé et de l'expérience avérée des membres de la CRCP et des SFN qui incluent respectivement les profils clés des domaines suivants : environnement, socio économie, suivi-évaluation, et génie rural et environnement. Les aspects spécifiques d'efficacité et d'efficience du projet sont récapitulés dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10 : Evaluation de l'efficacité et de l'efficience du projet

Facteur d'efficacité et d'efficience	Appréciation
(i) Coordination et gestion du projet par le bénéficiaire du Don	La responsabilité de la passation des marchés des biens et de l'acquisition des services incombe à l'expert en passation de marchés du Projet de développement des ressources en eau et gestion durable des écosystèmes dans le Bassin du Niger (PDREGDE) financé par la Banque mondiale sous la supervision de la Direction de l'administration de l'ABN. De surcroît, les modalités et conditions d'acquisition se feront suivant les procédures de la FAE/BAD. Des mises à niveau seront effectuées par le Bureau régional de la BAD à Dakar au démarrage du projet.
(ii) Mise en œuvre du projet	Les Comités de pilotage (régional et national) regroupent l'ensemble des acteurs clés du domaine et des finances pour garantir la mise en cohérence avec les politiques publiques en matière de gestion des ressources en eau, de protection de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques, de lutte contre la pauvreté et de prise en compte des préoccupations des populations bénéficiaires.
(iii) Compétitivité internationale des coûts des services à acquérir	La procédure d'appel d'offres international contribuera également à garantir des prix raisonnables et de bonne qualité des prestations de services.
(iv) Performance des services recrutés lors de l'exécution du projet	Les prestataires de services seront des experts nationaux, régionaux et/ou internationaux sélectionnés sur une base concurrentielle.
(v) Qualité, coût et efficacité notamment le respect des prévisions de coûts et des budgets	Le budget prévisionnel du projet est établi sur la base d'une longue expérience acquise dans des projets similaires, et des consultations avec le bénéficiaire du Don, ce qui laisse croire qu'il est très possible de s'en tenir aux budgets.
(vi) Réactivité de la FAE et des autres organismes de financement	Une grande réactivité est intégrée dans les principes directeurs de la FAE et l'on pense que la FAE et les autres bailleurs de fonds (UEMOA, ICA) auront la capacité de réagir au cours du processus d'exécution du projet qui ne dure que 16 mois.

4.2. Durabilité

4.2.1. La durabilité des interventions du projet est étroitement liée aux facteurs d'efficacité abordés ci-dessus. La stratégie de mise en œuvre du projet reposera essentiellement sur deux éléments clés : le principe de développement durable et équitable et l'approche participative. La décentralisation de l'exécution des actions permettra l'implication étroite des acteurs locaux, et plus particulièrement les populations bénéficiaires, depuis la conception jusqu'à

l'exécution, la gestion des aménagements et le suivi-évaluation des actions de protection des ressources et d'adaptation aux changements climatiques.

4.2.2. Le Programme (PIDAACC/BN) qui sera élaboré dans le cadre du projet servira de document de référence pour la programmation et la mise en œuvre du Programme d'Investissement du PADD de l'ABN à l'horizon 2027.

4.2.3. Pour produire des bénéfices durables, le projet prendra en compte les facteurs critiques de réussite dès la préparation du PIDAACC/BN. Ces facteurs de qualité se renforceront mutuellement et contribueront à assurer la viabilité à long terme des bénéfices du projet. Le tableau 11 ci-après résume les éléments y relatifs.

Tableau 11: Evaluation de la durabilité du projet

Facteur de qualité	Appréciation
(i) Appropriation par les bénéficiaires	Les populations concernées et les bénéficiaires du projet participeront à la réalisation des études. Ils sont les cibles privilégiées dont il convient de prendre en compte les préoccupations. Ainsi, ils adhéreront aux objectifs du projet et s'engageront à les atteindre.
(ii) Soutien politique	Le projet est cohérent avec les priorités stratégiques nationales, régionales et de l'ABN. Il constitue un instrument d'opérationnalisation du Schéma directeur de LCE et du Programme d'investissement du PADD. Les gouvernements apporteront leur soutien et vont allouer les ressources humaines et matérielles nécessaires pendant et après la mise en œuvre du projet sur la base des études qui seront réalisées. Le caractère transfrontalier du projet favorisera l'intégration régionale à travers le renforcement de la coopération transfrontalière entre les pays de l'ABN.
(iii) Technologies appropriées	Les études seront réalisées par des consultants expérimentés et compétents qui seront recrutés par voie de compétition. Il est donc attendu que les résultats soient les plus efficaces possibles à des coûts raisonnables, et tenant compte des conditions et capacités locales de tous les acteurs à mettre en œuvre le PIDAACC/BN.
(iv) Aspects socioculturels	Le projet prendra en compte les savoir-faire locaux et les connaissances traditionnelles en matière de protection des bassins versants et d'adaptation aux changements climatiques. Cela permettra d'ancrer durablement les bénéfices du projet dans le contexte local.
(v) Genre et équité sociale	Les cadres de concertation et de dialogue qui seront utilisés faciliteront la participation des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables. Les modalités de développement et de gestion des infrastructures proposées tiendront compte des rôles spécifiques des femmes, par exemple pour l'établissement et la gestion des haies vives anti-érosion. Cela permettra aux femmes et aux hommes d'accéder plus tard, de manière durable et équitable aux services et infrastructures qui seront mis en place. Ce faisant, le projet contribuera à atténuer les inégalités liées au genre à long terme.
(vi) Protection de l'environnement	Les préoccupations environnementales seront intégrées de façon appropriée dans la mesure où le PIDAACC/BN fera l'objet d'une EESS en tant que programme, et des EIES des projets d'infrastructures identifiées. La prise en compte de la protection de l'environnement au niveau de la prise de décision stratégique et au niveau opérationnel favorisera la réalisation des bénéfices à long terme. L'EES fera l'objet d'un CGES et les EIES feront l'objet de PGES. Leurs coûts seront intégrés dans le budget du PIDAACC/BN.
(vii) Capacités institutionnelles et de gestion	Les pays membres de l'ABN et le Secrétariat Exécutif de l'ABN disposent des capacités et des compétences pour l'exécution du projet. Toutefois, il est prévu au démarrage du projet le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des pays et de l'ABN en matière de gestion financière et d'acquisition des biens et services.
(viii) Viabilité	Les avantages additionnels du projet, dépassent largement son coût. Par l'effet

économique et financière	de levier des financements, le projet représente un investissement viable à long terme avec un ratio d'environ 1:123
--------------------------	--

4.3. Aspects transversaux

Aspects environnementaux et changement climatique

4.3.1. Le projet de préparation du PIDAACC/BN n'est pas susceptible de générer des impacts environnementaux et sociaux négatifs. De plus, une attention suffisante est accordée aux préoccupations environnementales et sociales à travers la réalisation d'une EESS du programme et des EIES des composantes pays, conformément aux politiques et procédures de la BAD. Il en est de même pour les questions d'adaptation au changement climatique qui sont adressées à travers une composante spécifique. Les problématiques des thèmes transversaux seront prises en compte à un double niveau : celui de l'EESS et celui des EIES.

Aspects sociaux, dimension genre, développement local, croissance inclusive

4.3.2. Le projet assure la promotion du genre, de l'équité sociale et la croissance inclusive à travers l'implication de toutes les couches sociales dans la préparation du PIDAACC/BN. Un accent particulier sera mis sur l'identification des activités de développement des infrastructures dont la mise en œuvre sera confiée soit aux femmes, soit aux hommes. La proposition d'activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) tels les périmètres irrigués, les aménagements des terres dégradées à travers la confection des cordons pierreux, des banquettes antiérosives et des haies vives en vue de la récupération des terres dégradées et d'y développer des activités agro-sylvo-pastorales créatrices d'emplois et génératrices de revenus pour les populations rurales. Il est prévu de consacrer 30 % des emplois créés aux femmes.

Croissance verte

4.3.3. La croissance verte est également prise en compte dans la mesure où les principales interventions portent sur les aménagements hydro-agricoles et pastoraux, la valorisation de la jacinthe d'eau. Les techniques utilisées pour la fixation des dunes en vue de la lutte contre l'ensablement du fleuve et la récupération des terres dégradées pour le développement des activités agro-sylvo-pastorales sont essentiellement vertes, c'est-à-dire qu'elles utilisent la nature pour fournir des bénéfices écologiques, économiques et sociaux. Ainsi, le projet contribue à l'établissement d'un développement vert dans le bassin du fleuve Niger.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1. Conclusions

5.1.1. Le projet vise à doter les pays membres de l'ABN de dossiers bancables prêts à être utilisés pour le financement du PIDAACC/BN. Il contribue à la croissance inclusive et verte de l'économie locale à travers notamment : (i) les superficies de terres dégradées récupérées, (ii) les portions du bassin préservées de l'ensablement, (iii) des superficies de terres dégradées récupérées et mises en valeur et, (iv) la création d'emplois agricoles permanents, sources sûres et durables de revenus.

5.1.2. Le projet présente également de nombreux avantages, en termes d'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique à travers notamment l'amélioration de l'écoulement des eaux du fleuve et la conservation de son bassin versant.

5.1.3. Le projet permettra de créer les conditions favorables pour la mise en œuvre du PIDAACC/BN et vulgariser à l'échelle du bassin les techniques testées dans le cadre du PLCE. Il offre également une opportunité pour renforcer la capitalisation et la documentation des leçons apprises en vue du partage de connaissances à travers le continent et au-delà.

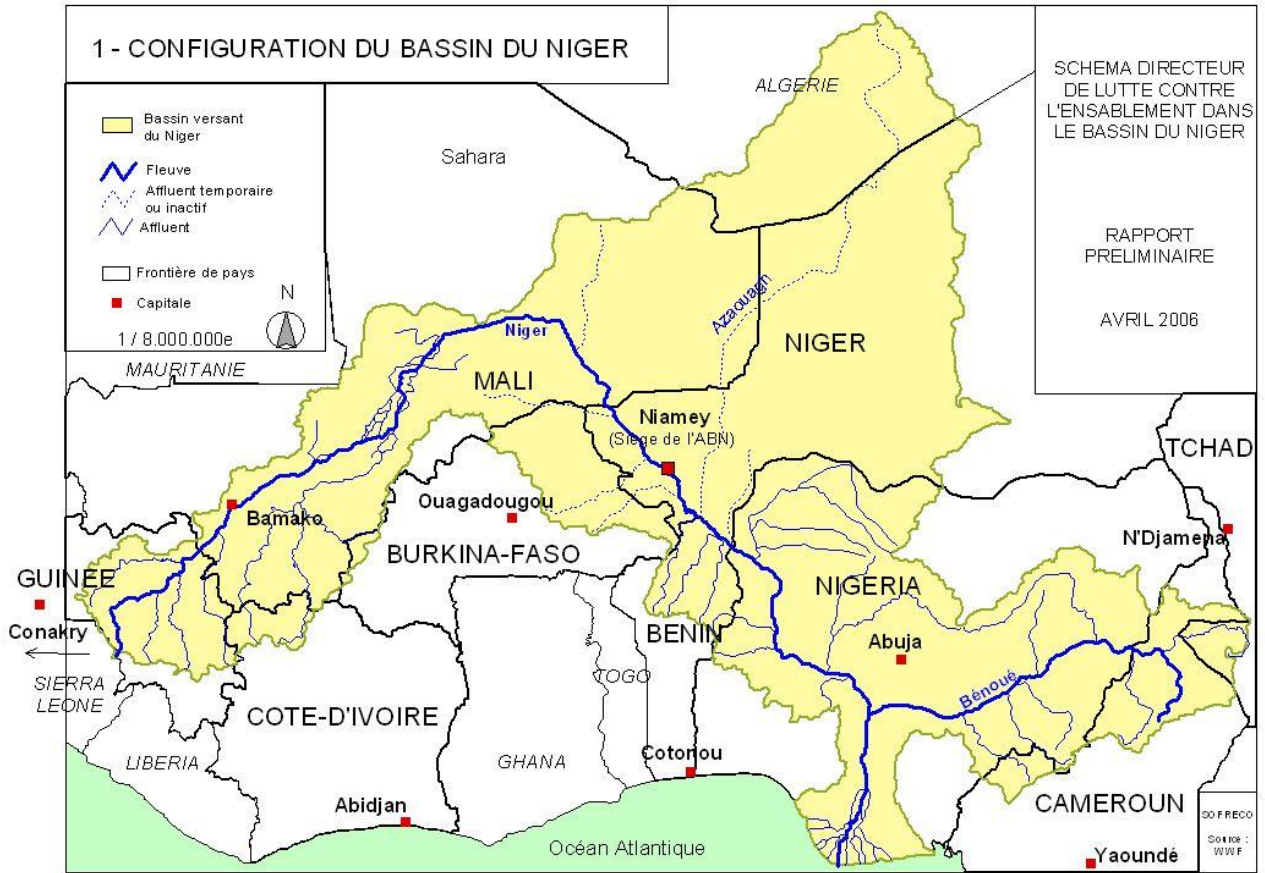
5.2. Recommandations

5.2.1. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que la FAE approuve un don au profit du donataire de **960 000 Euros** pour le «Projet d'études préliminaires des infrastructures à buts multiples du PIDAACC/BN ».

5.2.2. Le premier décaissement des fonds est subordonné à la réalisation par le bénéficiaire, à la satisfaction de la FAE, des conditions suivantes: (i) l'ouverture d'un Compte spécial dans une banque commerciale destiné à recevoir les ressources du don; (ii) la nomination du Coordonnateur régional du projet.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTE DU BASSIN DU FLEUVE NIGER



**ANNEXE 2 : SITUATION PRÉVISIONNELLE DES INFRASTRUCTURES ET
ACTIVITÉS CONCERNÉES PAR LES ÉTUDES
(MISSION D'IDENTIFICATION OSAN, AVRIL 2013)
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU PIDACC/BN**

**Composante 1 : Développement intégré du secteur agricole dans le bassin du Niger
Composante du Bénin**

Volet 1	Développement des systèmes agricoles et pastoraux
Sous-volet 1.1	Développement des Infrastructures hydro-agricoles
Activité	Etudes et aménagement de bas-fonds avec maîtrise d'eau
Activité	Réhabilitation et construction de petites retenues d'eau à buts multiples
Sous-volet 1.2	Appui au secteur de l'agriculture
Activité	Appui au secteur agro-sylvo-pastoral dans les zones à haut potentiel forestier
Sous-volet 1.3	Appui au secteur de l'élevage
Activité	Réhabilitation / Création et aménagement des périmètres pastoraux
Activité	Promotion des cultures fourragères dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux du bassin du Niger
Activité	Appui à la gestion de la transhumance transfrontalière
Volet 2	Développement de la pêche et de la navigation
Sous-volet 2.1	Appui au secteur de la pêche
Activité	Appui à la pêche traditionnelle et la pêche alternative
Sous-volet	Appui au secteur des transports (navigation)
Activité	Contrôle et valorisation de la jacinthe d'eau le long des voies navigables
Activité	Etude régionale de faisabilité des potentialités de transport fluvial

Composante du Burkina Faso

Volet 1	Développement des systèmes agricoles et pastoraux
Sous-volet 1.1	Développement des Infrastructures hydro-agricoles
Activité	Etudes EIES - PGES et économique du barrage de Bampakari
Activité	Construction du barrage de Bampakari et d'autres retenues d'eau
Activité	Réhabilitation et de 4 barrages (Baskouré, Dabesma, Kienna et Tappoa)
Sous-volet 1.2	Appui au secteur de l'agriculture
Sous-volet 1.3	Appui au secteur de l'élevage
Activité	Réhabilitation / Création et aménagement des périmètres pastoraux
Activité	Promotion des cultures fourragères dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux du bassin du Niger
Activité	Appui à la gestion de la transhumance transfrontalière
Volet 2	Développement de la pêche et de la navigation
Sous-volet 2.1	Appui au secteur de la pêche
Activité	Appui à la pêche traditionnelle et la pêche alternative
Sous-volet	Appui au secteur des transports (navigation)
Activité	Etude régionale de faisabilité des potentialités de transport fluvial

Composante du Cameroun

Volet 1	Développement des systèmes agricoles et pastoraux
Sous-volet 1.1	Développement des Infrastructures hydro-agricoles
Activité	Etude du schéma directeur d'aménagement et de développement durable du territoire de la Province du Nord Cameroun dans le bassin du Niger
Activité	Construction de petits ouvrages de retenues d'eaux dans la portion camerounaise du bassin du Niger
Sous-volet 1.2	Appui au secteur de l'agriculture

Activité	Appui au secteur agro-sylvo-pastoral dans les zones à haut potentiel forestier
Sous-volet 1.3	Appui au secteur de l'élevage
Activité	Réhabilitation / Création et aménagement des périmètres pastoraux
Activité	Promotion des cultures fourragères dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux du bassin du Niger
Activité	Appui à la gestion de la transhumance transfrontalière
Volet 2	Développement de la pêche et de la navigation
Sous-volet 2.1	Appui au secteur de la pêche
Activité	Appui à la pêche traditionnelle et la pêche alternative
Activité	Développement de la pêche et de l'aquaculture autour du barrage de Lagdo, y compris réhabilitation du centre alevinage
Sous-volet 2.2	Appui au secteur des transports (navigation)
Activité	Etude régionale de faisabilité des potentialités de transport fluvial
Activité	Réhabilitation du port de Garoua, y compris tronçon navigable Tchad - Cameroun – Nigeria

Composante du Côte d'Ivoire

Volet 1	Développement des systèmes agricoles et pastoraux
Sous-volet 1.1	Développement des Infrastructures hydro-agricoles
Activité	Fonds d'étude pour le développement hydroagricole durable en Côte d'Ivoire
Activité	Etudes et aménagement de bas-fonds avec maîtrise d'eau
Activité	Construction de 9 petits ouvrages de retenues d'eaux dans la portion ivoirienne du bassin du Niger
Sous-volet 1.2	Appui au secteur de l'agriculture
Activité	Appui au secteur agro-sylvo-pastoral dans les zones à haut potentiel forestier
Activité	Réhabilitation des zones sylvo-agro-pastorales Palé et Lokpoho
Sous-volet 1.3	Appui au secteur de l'élevage
Activité	Réhabilitation / Création et aménagement des périmètres pastoraux
Activité	Promotion des cultures fourragères dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux du bassin du Niger
Activité	Appui à la gestion de la transhumance transfrontalière
Activité	Etudes et Réhabilitation de 80 retenues d'eau à vocation agro-pastorale
Activité	Réhabilitation de la station bovine de Pania
Volet 2	Développement de la pêche et de la navigation
Sous-volet 2.1	Appui au secteur de la pêche
Activité	Appui à la pêche traditionnelle et la pêche alternative
Activité	Appui au développement des activités de pêche autour des barrages hydro-agricoles de Boundiali, Tengrela et Odienné
Sous-volet 2.2	Appui au secteur des transports (navigation)
Activité	Etude régionale de faisabilité des potentialités de transport fluvial

Composante du Guinée

Volet 1	Développement des systèmes agricoles et pastoraux
Sous-volet 1.1	Développement des Infrastructures hydro-agricoles
Activité	Etude du schéma directeur d'aménagement hydro-agricole des plaines du bassin du Niger en Guinée
Activité	Etudes et aménagement de bas-fonds avec maîtrise d'eau
Activité	Aménagement de 5 bas-fonds dans la région de Faranah
Sous-volet 1.2	Appui au secteur de l'agriculture
Activité	Appui au secteur agro-sylvo-pastoral dans les zones à haut potentiel forestier
Sous-volet 1.3	Appui au secteur de l'élevage
Activité	Réhabilitation / Création et aménagement des périmètres pastoraux
Activité	Promotion des cultures fourragères dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux du bassin du Niger
Activité	Appui à la gestion de la transhumance transfrontalière
Activité	Hydraulique pastorale en Haute Guinée

Volet 2	Développement de la pêche et de la navigation
Sous-volet 2.1	Appui au secteur de la pêche
Activité	Appui à la pêche traditionnelle et la pêche alternative
Sous-volet 2.2	Appui au secteur des transports (navigation)
Activité	Etude régionale de faisabilité des potentialités de transport fluvial

Composante du Mali

Volet 1	Développement des systèmes agricoles et pastoraux
Sous-volet 1.1	Développement des Infrastructures hydro-agricoles
Activité	Construction de petits ouvrages de retenues d'eaux dans la portion malienne du bassin du Niger
Sous-volet 1.2	Appui au secteur de l'agriculture
Sous-volet 1.3	Appui au secteur de l'élevage
Activité	Réhabilitation / Création et aménagement des périmètres pastoraux
Activité	Promotion des cultures fourragères dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux du bassin du Niger
Activité	Appui à la gestion de la transhumance transfrontalière
Volet 2	Développement de la pêche et de la navigation
Sous-volet 2.1	Appui au secteur de la pêche
Activité	Appui à la pêche traditionnelle et la pêche alternative
Activité	Appui au développement de la pisciculture en étangs
Sous-volet 2.2	Appui au secteur des transports (navigation)
Activité	Contrôle et valorisation de la jacinthe d'eau le long des voies navigables
Activité	Etude régionale de faisabilité des potentialités de transport fluvial

Composante du Niger

Volet 1	Développement des systèmes agricoles et pastoraux
Sous-volet	Développement des Infrastructures hydro-agricoles
Activité	Etudes et travaux de réhabilitation du périmètre irrigué de Tara (100ha)
Activité	Construction d'un nouveau barrage à ABOKA
Activité	La construction de seuils d'épandage des crues
Activité	Réhabilitation du périmètre irrigué de Galmi (250ha)
Sous-volet	Appui au secteur de l'agriculture
Sous-volet	Appui au secteur de l'élevage
Activité	Réhabilitation / Création et aménagement des périmètres pastoraux
Activité	Promotion des cultures fourragères dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux du bassin du Niger
Activité	Appui à la gestion de la transhumance transfrontalière
Volet 2	Développement de la pêche et de la navigation
Sous-volet	Appui au secteur de la pêche
Activité	Appui à la pêche traditionnelle et la pêche alternative
Sous-volet	Appui au secteur des transports (navigation)
Activité	Contrôle et valorisation de la jacinthe d'eau le long des voies navigables
Activité	Etude régionale de faisabilité des potentialités de transport fluvial

Composante du Nigéria

Volet 1	Développement des systèmes agricoles et pastoraux
Sous-volet 1.1	Développement des Infrastructures hydro-agricoles
Activité	Réhabilitation et construction de petits ouvrages hydrauliques
Sous-volet 1.2	Appui au secteur de l'agriculture
Activité	Appui au secteur agro-sylvo-pastoral dans les zones à haut potentiel forestier

Sous-volet 1.3	Appui au secteur de l'élevage
Activité	Réhabilitation / Création et aménagement des périmètres pastoraux
Activité	Promotion des cultures fourragères dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux du bassin du Niger
Activité	Appui à la gestion de la transhumance transfrontalière
Activité	Aménagement de marres d'abreuvement dans les aires de pâturage
Volet 2	Développement de la pêche et de la navigation
Sous-volet 2.1	Appui au secteur de la pêche
Activité	Appui à la pêche traditionnelle et la pêche alternative
Activité	Appui à la pêche dans les grands réservoirs, y compris réhabilitation de stations d'alevinage
Sous-volet 2.2	Appui au secteur des transports (navigation)
Activité	Contrôle et valorisation de la jacinthe d'eau le long des voies navigables
Activité	Etude régionale de faisabilité des potentialités de transport fluvial
Activité	Réhabilitation du port de Garoua, y compris tronçon navigable Tchad - Cameroun – Nigeria

Composante du Tchad

Volet 1	Développement des systèmes agricoles et pastoraux
Sous-volet 1.1	Développement des Infrastructures hydro-agricoles
Activité	Construction et aménagement de petits ouvrages de retenue
Activité	Aménagement de la mare dans la sous-préfecture de Torrock
Sous-volet 1.2	Appui au secteur de l'agriculture
Sous-volet 1.3	Appui au secteur de l'élevage
Activité	Réhabilitation / Création et aménagement des périmètres pastoraux
Activité	Promotion des cultures fourragères dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux du bassin du Niger
Activité	Appui à la gestion de la transhumance transfrontalière
Activité	Hydraulique pastorale dans le Mayo-Kebbi
Volet 2	Développement de la pêche et de la navigation
Sous-volet 2.1	Appui au secteur de la pêche
Activité	Appui à la pêche traditionnelle et la pêche alternative
Activité	Appui au développement de la pisciculture dans les dépressions de Toupouri
Sous-volet 2.2	Appui au secteur des transports (navigation)
Activité	Etude régionale de faisabilité des potentialités de transport fluvial
Activité	Réhabilitation du port de Garoua, y compris tronçon navigable Tchad - Cameroun – Nigeria

2.2. Situation prévisionnelle des infrastructures et activités concernées par les études

2.2. Fiche de synthèse des actions des composantes pays du PIDAACC/BN

(Les chiffres entre parenthèses représentent les coûts estimatifs dans le rapport d'identification ; ils sont en millions de FCFA)

Actions	Pays	Bénin (12 010)	Burkina Faso (20 490)	Cameroun (14 134)	Côte d'Ivoire (15 921)	Guinée (4 775)	Mali (7 463)	Niger (9 273)	Nigéria (8 799)	Tchad (7 913)
Composante 1 : Développement intégré du secteur agricole dans le bassin du Niger										
<i>Volet 1 : Développement des systèmes agricoles et pastoraux</i>										
Développement des infrastructures hydro-agricoles		X (8200)	X (17373)	X (7684)	X (10159)	X (2198)	X (1669)	X (5458)	X (3100)	X (3237)
Appui au secteur de l'agriculture		X (2000)		X (500)	X (850)	X (500)			X (750)	
Appui au secteur de l'élevage		X (550)	X (550)	X (550)	X (1850)	X (1651)	X (800)	X (550)	X (2656)	X (3050)
<i>Volet 2 : Développement de la pêche et de la navigation</i>										
Appui au secteur de la pêche				X (2050)	X (1040)		X (3050)		X (925)	X (800)
Appui au secteur du transport fluvial (navigation)				X (2645)					X (825)	X (285)
Composante 2 : Adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger										
<i>Volet 1 : Protection des ressources et des écosystèmes</i>		(1260)	(2567)	(705)	(2022)	(426)	(1944)	(3265)	(543)	(541)
Lutte contre l'érosion et l'ensablement		X (840)	X (2340)	X (470)	X (1348)	X (284)	X (1296)	X (2695)	X (362)	X (361)
Gestion forestière durable et protection de la biodiversité		X (420)	X (227)	X (235)	X (674)	X (142)	X (648)	X (570)	X (181)	X (180)
Profils requis par pays		1 Ing. GR / hydraulique 1 Ing. d'élevage 1 Ing. Agro- économiste /genre 1 technicien topographe	1 Ing. GR / hydraulique 1 Ing. d'élevage 1 Expert Socio- économiste /genre 1 technicien topographe	1 Ing. GR / hydraulique 1 Ing. d'élevage 1 Expert pêche 1 Ing. Agro- économiste /genre 1 technicien topographe	1 Ing. GR / hydraulique 1 Ing. d'élevage 1 Expert pêche 1 Ing. Agro- économiste /genre 1 technicien topographe	1 Ing. GR / hydraulique 1 Ing. d'élevage 1 Ing. Agro- économiste /genre 1 technicien topographe	1 Ing. GR / hydraulique 1 Ing. d'élevage 1 Expert pêche 1 Expert Socio- économiste /genre 1 technicien topographe	1 Ing. GR / hydraulique 1 Ing. d'élevage 1 Expert Socio- économiste /genre 1 technicien topographe	1 Ing. GR / hydraulique 1 Ing. d'élevage 1 Expert pêche 1 Ing. Agro- économiste /genre 1 technicien topographe	1 Ing. GR / hydraulique 1 Ing. d'élevage 1 Expert pêche 1 Expert Socio- économiste /genre 1 technicien topographe
Nombre d'experts nationaux requis		4	4	5	5	4	5	4	5	5
NB : Un consultant international en transport fluvial sera recruté pour les trois pays concernés (Cameroun, Nigéria, Tchad) pour une prestation de 3 mois.										
Total en H/M par expert et par pays pour les études										
1 Ing. GR / hydraulique (19,5 H/M)		2,5	4	2	3	1,5	1,5	2	1,5	1,5
1 Ing. Agro-économiste /genre (7 H/M)		2	-	1	1,5	1	-	-	1,5	-
1 Ing. d'élevage (14 H/M)		1	1	1	2	2	1	1	2,5	2,5
1 Expert pêche (6,5 H/M)		-	-	1,5	1	-	2	-	1	1

Actions	Pays	Bénin (12 010)	Burkina Faso (20 490)	Cameroun (14 134)	Côte d'Ivoire (15 921)	Guinée (4 775)	Mali (7 463)	Niger (9 273)	Nigéria (8 799)	Tchad (7 913)
1 Expert socio-économiste / genre (5,5 H/M)		-	2	-	-	-	1	1,5	-	1
1 technicien topographe (10,5 H/M)		1	2	1	1,5	1	1	1	1	1
Total H/M par pays										
Total : 63 H/M*		6,5	9	6,5	9	5,5	6,5	5,5	7,5	7

* : Total en H/M des consultants nationaux sans prise en compte du consultant en transport fluvial.

Composition de l'équipe du Consultant international (personnel clé) et effort en H/M pour les études

1 Ing. GR / hydraulique, Chef de mission	2,5 H/M
1 Ing. Agro-économiste	2 H/M
1 Ing. Elevage	1,5 H/M
1 Expert Pêche	1 H/M
1 Expert en transport fluvial	3 H/M
Total :	10 H/M

Total en H/M par expert et par pays pour les EIES

Experts	Pays	Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Niger	Nigéria	Tchad
Environnementaliste / Expert en évaluation environnementale des projets et programmes, Chef d'équipe (12 HM)		1	2	1	2	1	1	2	1	1
Socio-économiste / Expert en évaluation des impacts sociaux des projets et programmes / spécialiste en genre (12 H/M)		1	2	1	2	1	1	2	1	1
Total : 24 H/M		2	4	2	4	2	2	4	2	2

Équipe du Consultant régional/international et effort en H/M pour l'évaluation environnementale et sociale

Environnementaliste / Expert en évaluation environnementale des plans et programmes, Chef de mission	3 H/M
Socio-économiste / Expert en évaluation des impacts sociaux des plans et programmes / spécialiste en genre	2 H/M
Total	5 H/M

ANNEXE 3 : DETAIL DES ACTIVITES ET DES COUTS DU PROJET

Composantes et rubriques	Unité	Quantité	Coût unitaire (€)	Coût total (€)	Financements (€)				
					FAE	UEMOA	ICA	ABN	GOUVs
Études préliminaires techniques, économiques et financières									
Consultants internationaux									
<i>Honoraires</i>									
Ingénieur Génie Rural / Expert en Aménagement, Chef de mission	H/M	2,5	12 000	30 000	30 000				
Ingénieur Elevage / Expert en aménagements pastoraux	H/M	1,5	11 000	16 500	16 500				
Expert Pêche et pisciculture	H/M	1	11 000	11 000	11 000				
Ingénieur Agronome / Expert Agroéconomiste	H/M	2	11 000	22 000	22 000				
Expert en Transport fluvial	H/M	3	11 000	33 000	33 000				
Total honoraires consultants internationaux				112 500	112 500				
<i>Voyages internationaux et transport local</i>									
Chef de mission	U	11	2 000	22 000	22 000				
Expert en transport fluvial	U	4	2 000	8 000	8 000				
Ingénieur Elevage / Expert en aménagements pastoraux	U	3	2 000	6 000	6 000				
Ingénieur Agronome / Expert Agroéconomiste	U	3	2 000	6 000	6 000				
Expert Pêche et pisciculture	U	3	2 000	6 000	6 000				
Transport local (location d'un véhicule TT, 4x4)	Mois	3	500	1 500				1 500	
Total voyages internationaux et transport local				49 500	48 000			1 500	
<i>Location de bureaux, frais de séjour et frais divers</i>									
Bureau	Mois	1	500	500				500	
Frais de séjour	Jour	63	200	12 600	12 600				
Communication (Internet, Téléphone, Fax,...)	Ft/M	1	250	250	250				
Reproduction de documents	Ft	1	150	150	150				

<i>Total location de bureaux, frais de séjour et frais divers</i>				13 500	13 000			500	
Sous-total 1.1: consultants internationaux				175 500	173 500			2 000	
Consultants nationaux (9 pays)									
<i>Honoraires</i>									
Ingénieur du Génie Rural / Expert en Aménagement, Chef d'équipe	H/M	19,5	8 000	156 000	156 000				
Ingénieur Agronome / Expert en Agroéconomie	H/M	7	7 000	49 000	49 000				
Ingénieur Elevage / Expert en aménagements pastoraux	H/M	14	7 000	98 000	98 000				
Socio-économiste / Expert en Genre	H/M	5,5	7 000	38 500	38 500				
Expert Pêche et pisciculture	H/M	6,5	7 000	45 500	45 500				
Technicien Topographe	H/M	10,5	4 000	42 000	42 000				
Total honoraires consultants nationaux				429 000	429 000				
<i>Transport local (location d'un véhicule TT, 4x4 + chauffeur et carburant)</i>	Mois	9	5 000	45000	45000				
<i>Frais de séjours locaux sur le terrain et frais divers</i>									
Frais de séjours locaux sur le terrain	Jours	810	75	60 750	60 750				
Communication (Internet, Téléphone, Fax,...)	Mois	18	350	6 300	6 300				
Reproduction de documents	Ft	9	300	2 700	2 700				
Achat de supports cartographiques et divers	Ft	9	2 500	22 500	22 500				
Total frais de séjours locaux sur le terrain et frais divers				92 250	92 250				
Sous-total 1.2: consultants nationaux				566 250	566 250				
Ateliers de validation des études préliminaires									
Ateliers nationaux de validation des études	U	9	3 000	27 000	27 000				
Atelier régional de validation de la synthèse régionale des études et synthèse régionale des EIES	U	1	90 000	90 000	60 000			30 000	
Total 1.3: ateliers de validation des études préliminaires				117 000	87 000			30 000	
Total Composante 1				858 750	826 750			32 000	
Études environnementales et sociales (EES)									
Consultants internationaux									

Honoraires									
Environnementaliste / Expert en évaluation environnementale, Chef de mission (EESS + EIES)	H/M	3	12 000	36 000		36 000			
Socio-économiste / Expert en évaluation des impacts sociaux des projets et Spécialiste en Genre (EESS+EIES)	H/M	2	11 000	22 000		22 000			
Total honoraires consultants internationaux				58 000		58 000			
Voyages internationaux et transport local									
Chef de mission (EESS+EIES)	U	11	2 000	22 000		22 000			
Expert en évaluation des impacts sociaux des projets et Spécialiste en Genre (EESS+EIES)	U	1	2 000	2 000		2 000			
Transport local (location d'un véhicule TT, 4x4)	Mois	3	500	1 500				1 500	
Total voyages internationaux et transport local				25 500		24 000		1 500	
Location de bureaux, frais de séjour et frais divers									
Bureau	Mois	1,5	500	750				750	
Frais de séjour	Jour	120	200	24 000		24 000			
Communication (Internet, Téléphone, Fax,...)	Ft/M	1	250	250		250			
Reproduction de documents	Ft	1	150	150		150			
Total location de bureaux, frais de séjour et frais divers				25 150		24 400		750	
Sous-total 2.1: consultants internationaux				108 650		106 400		2 250	
Consultants nationaux									
Honoraires									
Environnementaliste / Expert en évaluation environnementale, Chef d'équipe	H/M	12	8 000	96 000		96 000			
Socio-économiste / Expert en évaluation des impacts sociaux des projets et Spécialiste en Genre	H/M	12	7 000	84 000		84 000			
Total honoraires consultants nationaux				180 000		180 000			
Transport local (location d'un véhicule TT, 4x4 + chauffeur et carburant)									
Frais de séjours locaux sur le terrain et frais divers									
Frais de séjours locaux sur le terrain	Jours	180	75	13 500		13 500			

Communication (Internet, Téléphone, Fax,...)	Mois	13,5	150	2 025		2 025			
Reproduction de documents	Ft	9	150	1 350		1 350			
Total location de bureaux, frais de séjour et frais divers				16 875		16 875			
Sous-total 2.2: consultants nationaux				219 375		219 375			
Ateliers de validation des études environnementales et sociales									
Atelier régional de validation de l'EES	U	1	55 000	55 000		55 000			
Ateliers nationaux de validation des EIES pays	U	9	3 000	27 000		27 000			
Atelier régional de validation de la synthèse régionale des EIES (voir 1.3.2)	U	1	PM	PM					
Total 2.3: ateliers de validation des études environnementales et sociales				82 000		82 000			
Total Composante 2				410 025		407 775		2 250	
Coordination et gestion									
Cellule régionale de coordination du projet (CRCP)									
Salaires du staff de la CRCP									
Coordonnateur régional	Mois	7	3 500	24 500				24 500	
Expert en suivi-évaluation	Mois	7	2 300	16 100				16 100	
Expert environnementaliste	Mois	7	2 300	16 100				16 100	
Expert socio-économiste	Mois	7	2 300	16 100				16 100	
Comptable	Mois	4	2 300	9 200				9 200	
Secrétaire	Mois	4	1 200	4 800				4 800	
Chauffeur	Mois	4	300	1 200				1 200	
Total salaires de l'équipe de la CRCP				88 000				88 000	
Équipements informatiques, consommable de bureau et fonctionnement (local, électricité, véhicule, communication, eau,...)									
Équipements informatiques	U	2	1 832	3 664				3 664	
Consommable de bureau	Ft	1	1 000	1 000				1 000	

Frais de fonctionnement	Ft	1	1 000	1 000				1 000	
Frais de fonctionnement d'un véhicule	Mois	14	300	4 200				4 200	
Total Équipements informatiques, consommable de bureau et fonctionnement (local, électricité, véhicule, communication, eau,...)				9 864				9 864	
<i>Participation aux ateliers nationaux de validation</i>	U	5	2 500	12 500	12 500				
Total 3.1: Cellule régionale de coordination du projet (CRCP)				110 364	12 500			97 864	
Structures Focales Nationales (SFN)									
Ingénieur du Génie Rural	Mois	63	300	18 900					18 900
Expert environnementaliste	Mois	63	300	18 900					18 900
Fonctionnement	Mois	126	300	37 800	37 800				
Total 3.2: Structures focales nationales (SFN)				75 600	37 800				37 800
Réunions (CRP et PTF)									
1 ^{ère} réunion du Comité régional de pilotage (CRP-1) + Atelier de démarrage + Réunion des PTF	U	1	100 000	100 000	20 000	30 000	50 000		
2 ^{ème} réunion du Comité régional de pilotage (CRP-2) + Atelier régional de validation synthèses des études préliminaires et EIES (voir 1.3.2 et 2.3.3)	U	1	PM						
Table ronde des bailleurs de fonds du PIDACC/BN à Niamey	U	1	15 000	15 000	15 000				
Total 3.3: Réunions (CRP et PTF)				115 000	35 000	30 000	50 000		
Total Composante 3				300 964	85 300	30 000	50 000	97 864	37 800
Total général hors imprévus				1 569 739	912 050	437 775	50 000	132 114	37 800
Imprévus (5 %)				78 171	47 950	19 225	2 500	6 606	1 890
TOTAL GENERAL ARRONDI				1 647 910	960 000	457 000	52 500	138 720	39 690

ANNEXE 4 : CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

N°	Activités	Mois																				
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	Activités préparatoires et démarrage du projet																					
1.	Signature de l'accord de Don	■																				
2.	Mise en place des organes de pilotage, coordination et gestion		■	■	■	■	■	■	■	■												
3.	Lancement des acquisitions et sélection des consultants		■	■	■	■	■	■	■	■												
4.	Atelier démarrage : CRP-1, Rencontre PTF et Formation de l'UGP								■													
	Etudes préliminaires des infrastructures																					
5.	Mobilisation du consultant						■															
6.	Etudes préliminaires dans les pays								■	■	■											
7.	Rapports de démarrage pays									■												
8.	Rapports provisoires études préliminaires pays										■											
9.	Revue des rapports provisoires études préliminaires pays											■										
10.	Ateliers nationaux de validation des «études préliminaires pays												■									
11.	Rapports définitifs pays													■								
12.	Synthèse régionale études préliminaires du programme et Rapport provisoire														■	■						
13.	Revue du rapport provisoire de la synthèse régionale des études préliminaires																■	■				
14.	Atelier régional de validation de la synthèse régionale des études préliminaires																			■		
15.	Rapport définitif synthèse régionale des études préliminaires																					■
	Etudes environnementales et sociales																					
16.	Mobilisation du consultant EESS et EIES						■															
17.	Rapports de démarrage (EESS et EIES)							■														
18.	Etudes Environnementales et Sociales Stratégiques (EESS)							■	■	■												
19.	Rapport provisoire EESS								■													
20.	Revue du rapport provisoire EESS									■												
21.	Atelier régional de validation EESS										■											

1^{ère} réunion du Comité régional de pilotage (CRP-1) et rencontre des PTF

N°	Activités	Mois																				
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
22.	Rapport définitif EESS																					
23.	Etudes d'impact environnemental et social (EIES) pays																					
24.	Rapports provisoires EIES pays																					
25.	Revue des rapports provisoires EIES pays																					
26.	Ateliers nationaux de validation EIES pays																					
27.	Rapports définitifs EIES pays																					
28.	Synthèse régionale des EIES pays (rapport provisoire)																					
29.	Revue du rapport provisoire de la synthèse régionale des EIES pays																					
30.	Atelier régional de validation de la synthèse régionale EIES																					
31.	Rapport définitif synthèse régionale EIES																					
	Coordination et gestion du projet																					
32.	Rencontre d'information et de suivi des PTF du PIDAACC/BN (CRP-1)																					
33.	Table ronde des bailleurs de fonds du PIDAACC/BN (CRP-2)																					
34.	Rapport d'audit externe																					
35.	Préparation du rapport d'achèvement du projet																					

1^{ère} réunion du Comité régional de pilotage (CRP-1) et rencontre des PTF

Table ronde des bailleurs de fonds à la suite du CRP-2 et de l'atelier régional de validation des synthèses régionales EIES et APS

ANNEXE 5 : LISTE DES PROJETS ET PROGRAMMES DE L'ABN

Intitulé du projet	Objectif	Bailleur (s)	Coût du projet	Durée
A- Projets en préparation				
Projet de lutte contre les Jacinthes d'eau (sous volet 2.1.3)	Lutter contre la pauvreté par la valorisation de la jacinthe d'eau en engrais organique « compost » pour améliorer les productions agricole, halieutique, pastorale, énergétique et la navigation	BM	255 506 030 FCFA	
Projet « Irrigation Durable pour Paysans Individuels en République du Niger : Appui au Développement de l'Irrigation au Niger (sous volet 1.1.3)	L'augmentation de la contribution de l'agriculture irriguée au PIB du secteur agricole en République du Niger	KFW	11 millions €	
Projet de renforcement des connaissances et des capacités de gestion intégrée des ressources du bassin du Niger pour le bénéfice des communautés et la résilience des écosystèmes	Mettre en œuvre les actions prioritaires du Programme d'Action Stratégique (PAS)	FEM	13,629 millions USD	
Le Programme Intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN).	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations par la gestion durable des ressources naturelles du bassin	BAD, UEMOA	133,5 milliards FCFA	
Programme Protection du Fleuve Niger I (PPFNI)	Réduire la pauvreté dans le bassin du fleuve Niger.	KFW et Mali	6,195 milliards FCFA	
Projet « Protection du Fleuve Niger II »	Réduire la pauvreté dans le bassin du fleuve Niger	KFW et Burkina Faso	20 millions €	
Projet d'Appui à la gestion des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et la Sécurité alimentaire dans le Bassin du Niger	Conduire des actions d'adaptation aux effets du changement climatique par la préservation et la conservation des eaux et des sols pour améliorer la sécurité alimentaire	KFW	14 millions €	3 ans
Programme de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes (PDREGDE, phase 2)	Renforcer la coopération régionale, le développement et la gestion durable des ressources en eau du bassin du Niger, et assurer l'accès à l'eau pour le développement agricole, halieutique et la capacité de production d'énergie	BM	401 402 000 \$US	
Projet ORIO (Satellite Hydrological Project)	Le développement de la surveillance des eaux par satellite et la prévision de débit pour la collecte des données hydrologiques, climatiques, agricoles et de l'information	« Environmental Analyses and Remote Sensing (EARS) » des Pays-Bas	4 563 630 €	
Projet « Mise en Œuvre des actions prioritaires du PAS »	Capitaliser les acquis du projet « Inversion des Tendances à la dégradation des Terres et des Eaux (ITDTE) »	FEM	10 millions \$US	
Projet de « Gestion des Grands Fleuves »		Great River Partnership	18 millions \$US	
Projet GIZ-Appui à l'ABN Phase 3		GIZ	3 millions d'euros	
Projet « Changements Climatiques, Gestion des Ressources Naturelles et Sécurité Alimentaire dans le bassin versant de la Bénoué »		KFW	10 millions d'euros	

Intitulé du projet	Objectif	Bailleur (s)	Coût du projet	Durée
B- Projets en cours d'exécution				
Programme de développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes (PDREGDE, phase 1)	Améliorer la coordination régionale, le développement et la durabilité de la gestion des ressources en eau du bassin du Niger (prolongation de 2 ans)	BM	186 millions de \$US (93 Milliards de F CFA)	5ans
Projet GIRE2	Doter l'ABN des moyens lui permettant d'assurer avec efficacité le suivi des ressources en eau et des grands ouvrages hydrauliques, et renforcer les synergies internes à l'ABN, et notamment entre l'Observatoire du Bassin du Niger et l'équipe de Niger-HYCOS	AFD	3,4 millions €	5 ans
PRC-ACDI/ABN	Renforcer les capacités du personnel et de l'organisation ABN	ACDI	7 750 000 \$CAN	5 ans
Projet GIZ-Appui à l'ABN Phase 2	Renforcer les capacités du personnel et de l'organisation ABN	GIZ		
Projet AGES	Appui à la gestion des eaux souterraines	BMZ/BGR		
Programme de Lutte Contre l'Ensemblement dans le bassin du Niger (PLCE)	Contribuer à enrayer le processus d'ensablement du fleuve Niger défavorable à la production agricole	UEMOA	2, 635 milliards FCFA	3 ans
C- Projets achevés				
Niger-HYCOS	Mettre en place un système d'observation hydrologique de 105 stations dans le Bassin du Niger	AFD, FAE/BAD	5,2 millions €	5 ans
ITDTE - FEM	Inverser la tendance de dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Niger	BM, PNUD	13 millions \$US	5ans
Programme de Lutte Contre l'Ensemblement dans le bassin du Niger (PLCE)	Contribuer à enrayer le processus d'ensablement du fleuve Niger défavorable à la production agricole	BAD, UEMOA	25, 635 millions FCFA	7 ans
Appui GIZ à L'ABN Phase1			4 millions €	
Appui à l'Observatoire du Bassin du Niger	Permettre à l'ABN de jouer pleinement son rôle de coordination, de développement durable du Bassin du Niger et d'assurer des services, études et réflexion au profit des États membres	FFEM	1,2 million €	

ANNEXE 6 : PRESENTATION DU SE/ABN ET ORGANIGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

(Organigramme détaillé adopté par le Conseil des Ministres de l'ABN d'Abuja, Nigeria, 2005)

I- Statut juridique et institutionnel de l'ABN

Le 25 février 1964 les Etats riverains du fleuve Niger et de ses affluents, ont créé la Commission du Fleuve Niger (CFN) dont le but était « d'encourager, de promouvoir et de coordonner les études et les programmes relatifs aux travaux de mise en valeur des ressources du bassin ». La Commission du Fleuve Niger fut remplacée par l'institution dénommée Autorité du Bassin du Niger par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu le 21 novembre 1980 à Faranah (République Populaire Révolutionnaire de Guinée).

Les Etats membres de l'Autorité sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad.

Le but de l'Autorité est de promouvoir la coopération entre les Etats membres et d'assurer un développement intégré du bassin du fleuve Niger dans les domaines de l'énergie, l'hydraulique, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, l'exploitation forestière et la sylviculture, des transports et communications, et de l'industrie.

La Convention révisée du 29 octobre 1987 portant création de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) lui assigne les objectifs suivants:

1. Harmoniser et coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources en eau du bassin;
2. Participer à la planification du développement par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement intégré du bassin;
3. Promouvoir et participer à la conception et à l'exploitation des ouvrages et des projets communs;
4. Assurer le contrôle et la réglementation de toute forme de navigation sur le fleuve, ses affluents et sous-affluents conformément à l'Acte de Niamey; et
5. Participer à la formulation des demandes d'assistance et à la mobilisation des financements des études et travaux nécessaires à la mise en valeur des ressources du bassin.

Les textes relatifs au statut de l'Autorité du Bassin du Niger sont :

- la Convention révisée portant Création de l'Autorité du bassin du Niger du 29 octobre 1987 ;
- l'Accord de Siège du 2 septembre 1982 signé entre le Gouvernement de la République du Niger et l'Autorité du Bassin du Niger.

Selon l'article 15 de la Convention révisée, « l'Autorité, en tant qu'Organisation Intergouvernementale jouit de la personnalité juridique et possède la capacité nécessaire pour contracter, acquérir les biens mobiliers et immobiliers indispensables à la réalisation de ses objectifs, ester en justice, emprunter, et accepter les dons et legs.

Dans l'exercice des droits ci-dessus définis, l'Autorité est représentée par le Secrétaire Exécutif dans les limites des pouvoirs et des décisions donnés par le Conseil des Ministres (article 15 al 2).

Les privilèges et immunités accordés au Secrétaire Exécutif et aux fonctionnaires de l'Autorité sont les mêmes que ceux dont jouissent les chefs et les fonctionnaires des missions diplomatiques au pays siège de l'Autorité et dans les Etats membres (article 16, al 1 et 2).

II- Organisation et gestion de l'ABN

II-1 Structure de l'ABN

Les organes de l'ABN sont: le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, le Comité Technique des Experts et le Secrétariat Exécutif. La mise en œuvre des activités de l'ABN se fait par le Secrétariat Exécutif qui est organisé comme suit :

- le Secrétaire Exécutif (SE) de l'ABN
- le cabinet du SE
- la Direction Administrative et Financière
 - Division du Budget et de la Comptabilité
 - Division des Ressources Humaines
- la Direction Technique
 - Division des Opérations
 - Division des Etudes et Planification
- l'Observatoire du Bassin du Niger
- le Contrôle Financier
- le Conseil Juridique
- l'Audit Interne

Le Secrétariat Exécutif compte 61 agents permanents. L'ABN est représentée au niveau de chacun des neuf (9) Etats membres par une Structure Focale Nationale (SFN) sous la tutelle d'un Ministère.

NB : des structures autonomes (Agences d'exécution) sont créées pour la mise en œuvre des projets/programmes dont la plupart sont rattachées à la Direction Technique de l'ABN.

II-2 Gestion et gouvernance financière

La gestion financière de l'Autorité est assurée par le Secrétaire Exécutif, ordonnateur des dépenses (premier signataire), la Directrice de l'Administration et des Finances, le Chef de Division Budget et Comptabilité (deuxième signataire) appuyé par le Comptable chargé du budget et le Comptable chargé de la comptabilité générale. L'Auditeur Interne et le Contrôleur Financier (nommé par les Etats membres) pour assurer le contrôle à fortiori et à postériori. Chaque année l'exécution financière est auditée par des auditeurs externes désignés par les pays membres pour le rapport du Conseil des Ministres qui donne Quitus ou non à la gestion financière du Secrétaire Exécutif conditionnant ainsi le vote du budget de l'année suivante. A ce dispositif, il faut ajouter les équipes commises pour la gestion financière des Projets et Programmes de l'ABN. La gestion financière des projets et programmes de l'ABN est aussi annuellement auditée par des auditeurs indépendants.

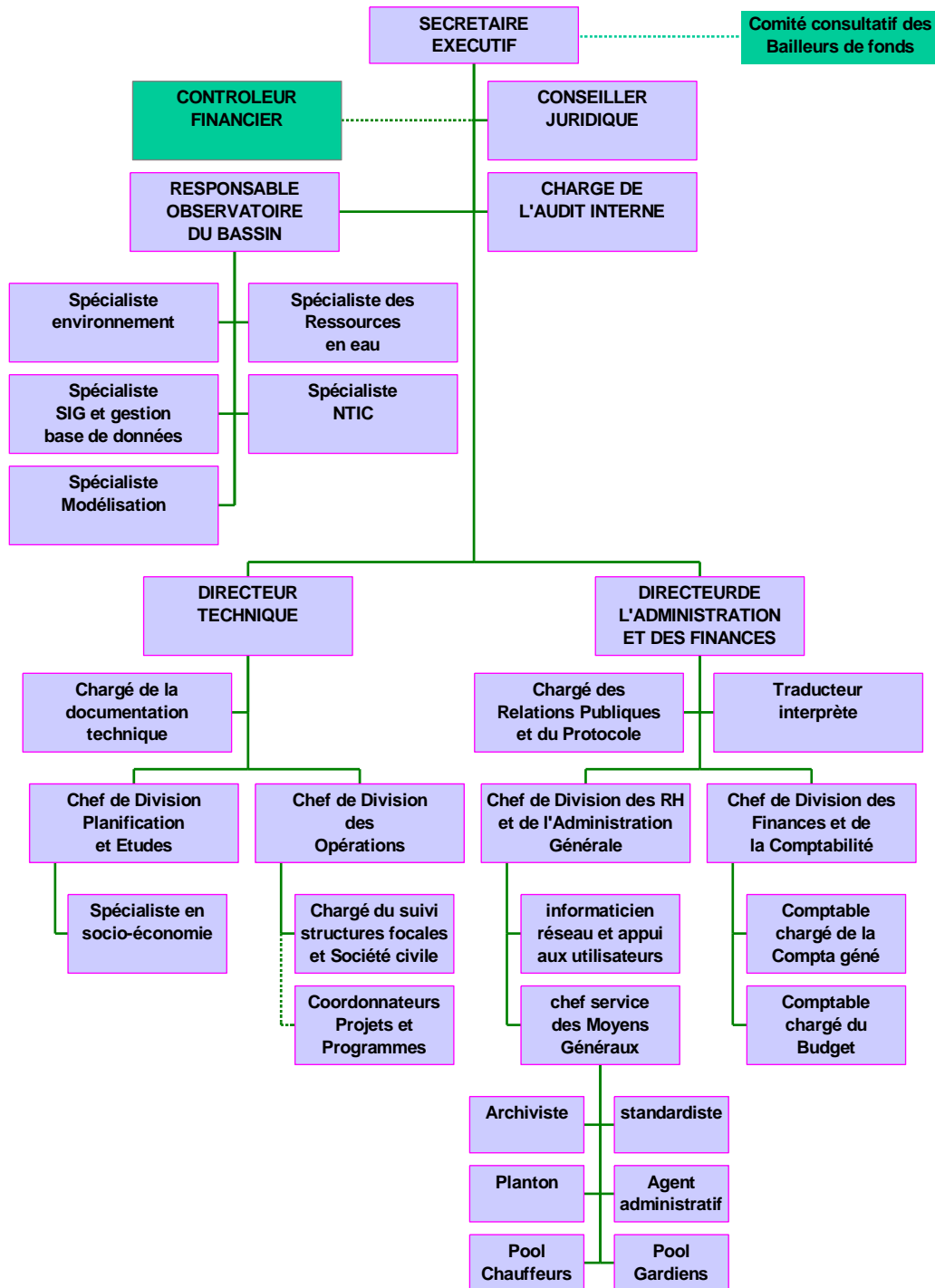
En moyenne, le budget annuel global de l'ABN est de 26 500 000 000 F CFA dont 1 313 000 000 F CFA pour le fonctionnement du Secrétariat Exécutif et 25 187 000 000 F CFA pour l'investissement.

II-3 Rapport financier et audit

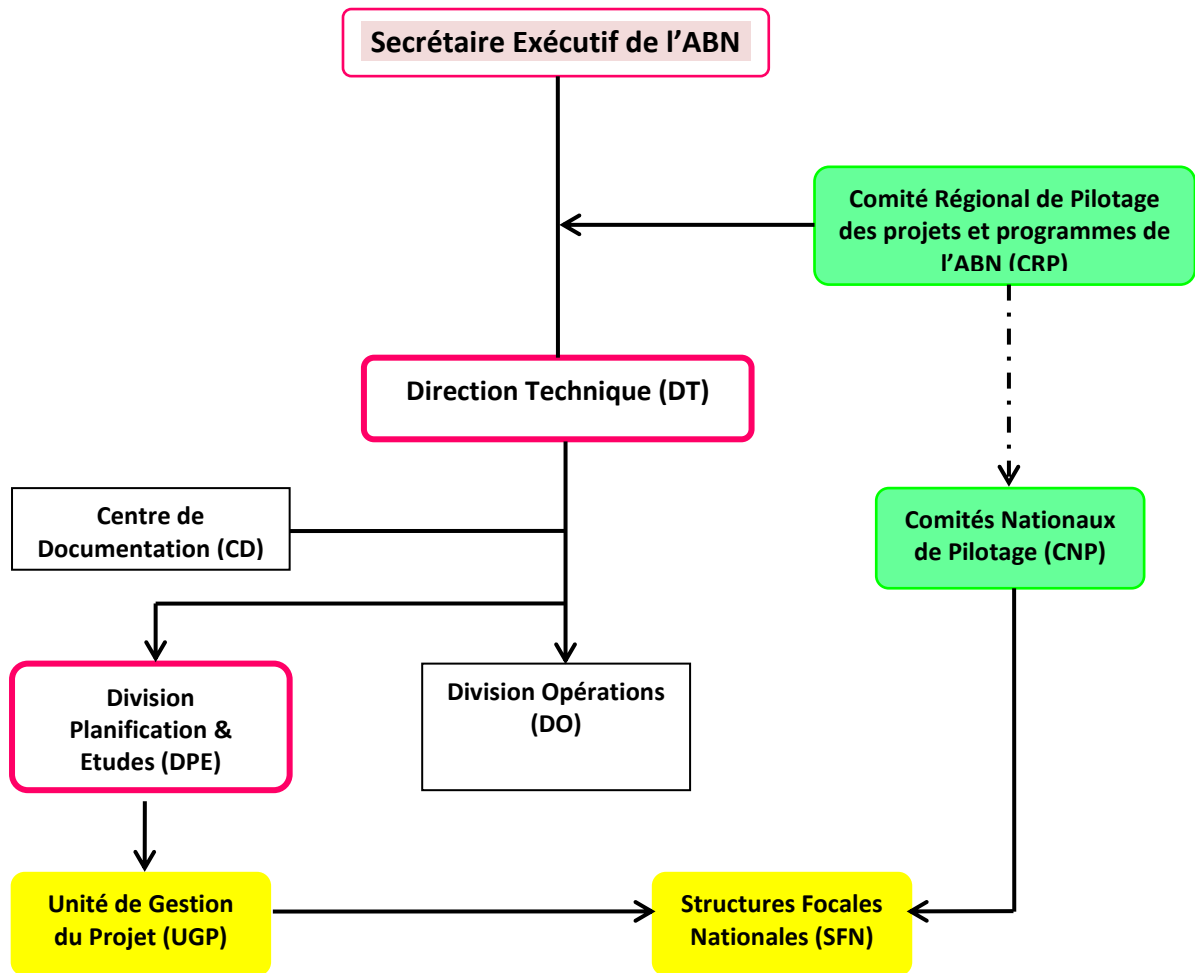
Les rapports financiers et l'audit des comptes sont élaborés par la Direction de l'Administration et des Finances, vérifiés sincères par deux Auditeurs Externes nommés par les Etats membres pour une durée de deux ans. Ces auditeurs adressent un rapport général d'audit des comptes de l'exercice en cours au Conseil des Ministres de l'ABN. Ce rapport général est complété par le rapport du Contrôleur Financier. Les recommandations formulées par les deux rapports sont exécutées par le Secrétaire Exécutif et un compte- rendu est fait au Conseil des Ministres.

L'audit des comptes des projets/programmes est assuré par des experts comptables spécialisés dans les audits des comptes recrutés au terme d'un appel à concurrence.

Organigramme du SE/ABN



Organigramme de mise en œuvre du Projet



ANNEXE 7 : PROCEDURES ET REGLEMENTATIONS NATIONALES DU NIGER SIEGE DE L'ABN ET EVALUATION DE L'ORGANE D'EXECUTION

1. Procédures et réglementations nationales du Niger

1.1. Le cadre légal et réglementaire en passation des marchés nigérien est régi par l'Ordonnance N°2008-06 du 21 février 2008 modifiant l'Ordonnance N°2002-007 du 18 septembre 2002 portant code des marchés publics ; la Loi n°2011-37 du 28 octobre 2011, portant principes généraux, contrôle et régulation des Marchés Publics et des délégations de service public au Niger et le Décret N° 2011-686/PRN/PM du 29 décembre 2011 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de service public (et plusieurs textes d'application subséquents). Il ressort de l'évaluation des procédures nationales de passation des marchés (PNPM) du Niger initiée par la Banque en février 2010 que le cadre institutionnel ainsi que le système national de passation de marchés sont, pour une large part, conformes aux standards internationaux, aux bonnes pratiques et aux politiques de la Banque en matière d'acquisition. Cependant, quelques divergences dont certaines ont connu un début de traitement ont été relevées et devront faire l'objet de prise en charge par le Gouvernement à travers une revue de certaines dispositions de la réglementation et la mise en œuvre du Plan d'actions global (PAG) d'amélioration du système de passation des marchés publics. En effet, les points de divergence subsistants se présentent comme suit : (i) les restrictions liées aux critères d'éligibilité basée sur la nationalité du soumissionnaire ou l'origine des biens ;(ii)les règles régissant la participation des entreprises publiques ne sont pas prévues par le Code des marchés publics ; (iii) la forme de groupement n'est conjointe et solidaire que pour les marchés à lot ou tranche unique ; (iv) la réglementation fixe le délai de préparation des offres à 21 jours au moins en cas d'appel d'offres restreint ; (v)en matière de pré qualification, les critères de qualification font l'objet de notation chiffrée dans le cadre de l'évaluation des dossiers de pré qualification (vi)la tenue de la séance d'ouverture des plis est liée au quorum au sein de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres compétente ; (vii) les conditions d'octroi de la préférence nationale ou régionale ;(viii) les modalités d'application de la révision des prix ne sont pas prévues pour les marchés de fournitures ;(ix) les critères de qualification ne font pas l'objet de vérification a posteriori et sont évalués sur la base d'une notation chiffrée ; (x) les négociations sur le prix avec les soumissionnaires ayant remis les offres les moins disantes.

1.2. La Banque va poursuivre le dialogue permanent et constructif avec les Autorités nigériennes en vue de la mise en œuvre de ce plan d'actions.

1.3. Au-delà des dites divergences ci-dessus mentionnées et soucieux d'apporter une réponse à la demande de transparence, le gouvernement nigérien a réalisé les audits des marchés publics, gestion 2009 et 2010 alors que ceux de 2011 et 2012 sont en cours à travers l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) incluant un plan d'actions des recommandations d'audit.

1.4. En conséquence, considérant que la réforme du système national de passation des marchés est en cours et que l'ABN utilise ses propres procédures et les Dossiers types du partenaire, il a été retenu que dans le cadre de l'exécution de ce projet, les règles et procédures de la Banque s'appliqueront pour l'ensemble des acquisitions qui seront réalisées par l'ABN.

Eligibilité

1.6. Les règles d'éligibilité applicables au financement de la Banque seront celles contenues dans les règles et procédures de la Banque pour l'acquisition des Biens et Travaux version Mai

2008 révisée en juillet 2012 et les règles et procédures de la Banque pour l'utilisation de consultants, datées de mai 2008 et révisées en juillet 2012. A ce sujet l'emprunteur s'assurera entre autres de manière impérative qu'un soumissionnaire ne figure pas dans la liste des fournisseurs sous sanction de la Banque ou de l'une des quatre autres Banques Multilatérales impliquées dans l'accord de sanctions croisées du 9 Avril 2010 avant attribution d'un contrat. La liste des soumissionnaires sous sanctions croisées est consultable à l'adresse suivante :

http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-related-Procurement/Internet_Cross-Debarred.pdf

2 Modalités de passation de marchés

3 Évaluation de l'organe d'exécution

3.1. La Direction Technique de l'Autorité du Bassin du Niger au sein de laquelle sera créée une Unité de Gestion de Projet (UGP) sera chargée de l'acquisition des biens, des travaux, des services de consultants et des services de formation dans le cadre du projet. Pour accomplir sa mission, l'UGP sera dotée du personnel ayant les qualifications nécessaires pour la gestion du projet et dont les curricula vitae seront préalablement approuvés par la Banque. Ce personnel est composé comme suit : (i) un coordonnateur régional du projet, (ii) un expert en suivi évaluation, (iii) un socio-économiste, (iv) un environnementaliste et (vi) un spécialiste en passation de marchés. L'expert en acquisitions nommé parmi ce personnel est le spécialiste en passation de marchés du Projet de développement des ressources en eau et gestion durable des écosystèmes dans le Bassin du Niger (PDREGDE) financé par la Banque mondiale. L'expert en passation du PDREGDE de l'ABN a eu à réaliser dans le passé toutes les activités de passation du Projet de Lutte contre l'Ensablement du Bassin du Niger (PLCEBN) financé par la Banque Africaine de Développement et achevé en 2011.

La Banque a procédé à une évaluation des capacités de l'organe d'exécution à entreprendre les activités d'acquisition pour le projet. L'évaluation a porté sur la structure organisationnelle pour l'exécution du projet et sur l'interaction entre le personnel chargé des activités de passation de marchés dans le cadre du projet et les services compétents de l'administration et des finances de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Cette évaluation de capacité a permis d'apprécier ses ressources humaines et matérielles, son organisation structurelle, son mode de fonctionnement ainsi que son environnement institutionnel, etc.

3.2. Les ressources, capacités, expertises et expériences de la Direction technique ont été analysées et jugées suffisantes pour entreprendre les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet. En effet, la DT a une grande expérience des règles et procédures de passation de marchés des bailleurs multilatéraux. Elle a réalisé d'une manière satisfaisante le Projet de Lutte contre l'Ensablement du Bassin du Niger (PLCEBN) financé par la Banque Africaine de Développement et clôturé en 2011, le Projet de développement des ressources en eau et de gestion durable des écosystèmes dans le Bassin du Niger (P-DREGDE/BN) financé par la Banque mondiale en cours de réalisation dont la clôture est prévue le 31 décembre 2014 ; le Projet de renforcement de capacités (PRC) financé par la Banque Mondiale clôturé en avril 2009 et le projet Inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux (ITDTE) financé par la Banque mondiale et le PNUD achevé en 2010. L'ABN dispose d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables validé par tous les bailleurs de l'ABN et en vigueur depuis septembre 2011. L'équipe de gestion du projet comprend un chargé des acquisitions recruté depuis décembre 2007 sur une base compétitive dans le cadre du P-DREGDE/BN financé par la Banque Mondiale qui aura

la responsabilité de toutes les acquisitions prévues dans le cadre du projet.

3.3. Le spécialiste en acquisition est titulaire d'un master 2 en gestion des entreprises et dispose de vingt-trois (23) ans d'expérience en gestion de projets de développement rural et dix-sept (17) ans d'expérience en passation de marchés selon les procédures des bailleurs de fonds notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Il a suivi les formations suivantes en passation de marchés : (i) une formation en passation de marchés de fournitures et consultants au CESAG en avril-mai 1994 selon les procédures de la Banque Mondiale ; (ii) en janvier 1998, séminaire sur les procédures de passation de marchés publics au Mali ; (iii) de janvier-février 1999, formation sur la gestion des commandes et suivi des approvisionnements à la Compagnie Française de développement des textiles (CFDT) en France ; (iv) d'avril-mai 2001, formation en passation des marchés de consultants et travaux selon les procédures de la Banque mondiale à l'Institut Supérieur Africain de Développement des Entreprises (ISADE) de Dakar ; (v) de mai-juin 2008, séminaire sur la passation de marchés d'équipements, de fournitures et services de consultants financés par la Banque mondiale au CESAG de Dakar ; (vi) d'avril-mai 2009, séminaire en passation de marchés de travaux et services de consultants financé par la Banque mondiale à l'ISADE de Dakar ; (vii) en février 2010, séminaire sur la passation des marchés de travaux financés par la Banque mondiale à Dosso au Niger ; (viii) d'avril-mai 2010, séminaire sur la passation de marchés de travaux et services de consultants financés par la Banque Mondiale à l'ISADE de Dakar. L'évaluation a permis d'établir qu'ayant conduit toutes les acquisitions dans le cadre du PLCEBN, du P-DREGDE/BN et du PRC, le spécialiste en acquisition dispose de l'expérience et des compétences suffisantes pour mettre en œuvre les processus de passation des marchés prévus (essentiellement sélection de consultants et consultations de fournisseurs) dans le cadre de ce projet. Cette opinion est basée sur les analyses des processus de marchés similaires (complété par des séances de travail) à ceux prévus dans le cadre du projet et mis en œuvre dans les projets précités.

3.4. Du point de vue **fonctionnement**, l'UGP se propose d'opérer sur le même modèle que celui adopté lors de la mise en œuvre du PLCEBN et des autres projets en cours. Une analyse de ce fonctionnement a permis d'établir que les sous commissions d'analyse des offres sont nommées de manière ad hoc par la Commission de passation des marchés (CPM) de l'ABN. Le rôle de secrétaire technique est assuré par le spécialiste en passation de marchés lors de la mise en place des commissions d'analyse.

Sur le plan **organisationnel**, l'UGP se chargera du montage des DAO, des Demandes de Propositions (DDP) et de l'instruction du processus des Appels d'offres alors que la préparation des dossiers techniques et de termes de références (nécessaires au montage des DAO ou DDP) et la gestion des contrats seront de la responsabilité des experts techniques de l'UGP avec l'appui des services techniques des Etats concernés. Il a été constaté au cours de l'évaluation que cette organisation a engendré par le passé quelques dysfonctionnements qui méritent d'être corrigés. Il s'agit des retards accusés dans la validation des termes de références par les services techniques des Etats concernés, qui a valu des retards dans le montage des Demandes de propositions(DDP).

3.5. Le **système de classement** physique et électronique adopté lors de la mise en œuvre du PLCEBN et des autres projets en cours de réalisation sera reconduit étant donné qu'il a été trouvé satisfaisant et de nature à faciliter les différents audits des marchés que la Banque pourrait être amenées à conduire. En effet, le classement en place est basé sur un classement chronologique des pièces depuis l'initiation de la passation des marchés jusqu'à la gestion du

contrat. Il est géré dans sa partie pré- contrat par l'expert en acquisition et dans la partie post-contrat par le comptable et les experts techniques.

3.6 La plupart des problèmes et risques liés à la composante relative à la passation de marchés dans le cadre de l'exécution du projet ont été identifiés et des mesures correctives et recommandations ont été proposées et résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau B.5.2 Problèmes de passation de marchés et plan d'actions

Problèmes identifiés	Recommandation	Responsables	Echéancier
Retard dans l'élaboration des Demandes de propositions	Accélération de la validation des termes de références par les services techniques des Etats concernés.	-Services techniques -ABN -UGP	Au début du projet

6 Fréquence des missions d'évaluation a posteriori de la passation de marchés

Outre les missions de supervision périodiques de la Banque, l'évaluation des capacités de l'organe d'exécution a recommandé une mission annuelle de supervision des acquisitions du projet afin de procéder à l'évaluation à posteriori des activités de passation de marchés. Tous les documents d'acquisitions y compris les demandes de cotations, l'évaluation des offres et les propositions d'attributions seront conservés par l'UGP pour revues périodiques par les missions de supervision de la Banque. La Banque se réserve le droit de procéder à un examen à posteriori de ces documents à tout moment durant l'exécution du projet. Cette revue permettra de déterminer les modifications et amélioration des dispositions de passation de marchés nécessaires.

PLAN DE PASSATION DES MARCHES
1. CONSULTANTS

Généralités

Pays/Organisation :	NIGER/Autorité du Bassin du Niger
Description Projet/Programme	ETUDES DE FAISABILITE ET D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE BASSIN DU FLEUVE NIGER (PIDACC)
Identification SAP Projet/Programme #	
N° Prêt/Don # :	
Agence d'Exécution :	DIRECTION TECHNIQUE/ABN (DT)
Date Approbation du Plan de Passation de Marchés (PPM) :	
Date de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) :	
Action Anticipée d'Acquisitions	NON
Période Couverte par ce PPM :	Du 1er novembre 2013 au 30 avril 2015

Description*	Méthode de Sélection	Forfait ou Temps-Passé	Montant Estimé dans la monnaie euros	Examen Préalable ou a Posteriori	Date publication AMI	Date de début du contrat	Commentaires
Etudes techniques, économiques et financières	SBQC	Forfait	776 192	Préalable	22/12/13	23/08/14	
Total Consultants			776 192				

ANNEXE 8 : TERMES DE REFERENCE PROVISOIRES DU COORDONNATEUR REGIONAL DU PROJET

1. CONTEXTE

1.1. La Facilité africaine de l'eau (FAE) est une initiative du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) qui vise à mobiliser des ressources pour financer la promotion du secteur de l'eau et les activités d'investissement en Afrique. Elle a été créée dans le cadre de la Vision africaine de l'eau et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La Banque africaine de développement (BAD) héberge la Facilité à la demande du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW). Les ressources de la FAE sont principalement consacrées à la préparation des projets d'investissements, à l'amélioration de la gouvernance de l'eau et de la gestion des connaissances sur l'eau en Afrique.

1.2. Dans le cadre de l'élaboration de la **Vision partagée** pour le développement durable du bassin du Niger, l'ABN avec le concours des partenaires de développement a préparé et adopté en 2008 un Plan d'Action de Développement Durable (PADD) assorti d'un Programme d'Investissement détaillé à horizon 2027.

1.3. La BAD a soutenu l'ABN pour la préparation du Programme de Lutte Contre l'Ensemblement dans le bassin du Niger (PLCE) et de l'élaboration du Schéma directeur de lutte contre l'ensablement. Ce projet qui a démarré en 2005, a permis à l'ABN de disposer : (i) des études diagnostiques exhaustives sur la situation de l'ensablement dans le bassin du Niger, (ii) d'un schéma directeur de lutte contre l'ensablement.

1.4. Après l'adoption de ces études, l'ABN a engagé la mise en œuvre du Plan d'investissements prioritaires. C'est dans ce cadre qu'elle a sollicité l'appui de la FAE pour le financement de la préparation du **Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Bassin du fleuve Niger (PIDACC/BN)**. Ce projet fait suite à la requête du Secrétariat Exécutif de l'ABN (SE/ABN) au nom des États membres de l'ABN, transmise à la BAD en 2010, et ré-exprimée au cours de la mission de l'ABN à Tunis les 26 et 27 janvier 2012. Il se justifie par la nécessité (i) de promouvoir un développement social durable, (ii) de protéger les grandes infrastructures hydrauliques construites dans le bassin et les principales zones humides du bassin, et (iii) de consolider et étendre les importants acquis du PLCE/BN.

2. BREVE DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Le projet consiste en des études de faisabilité pour préparer le PIDACC/BN. L'objectif global des études de faisabilité et d'impact environnemental et social du PIDACC/BN est de contribuer à la préparation des programmes d'investissements en vue de l'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations par la gestion durable des ressources naturelles.

2.2. Les résultats directs de la mise en œuvre du projet incluent les études préalables de préparation du PIDACC/BN:

- i. la réalisation des études préliminaires techniques, économiques et financières assorties d'un programme d'investissement pour chaque pays ;
- ii. la réalisation de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) incluant le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) pour l'ensemble du PIDACC/BN ;
- iii. la réalisation des études d'impacts environnementales et sociales (EIES) des composantes pays, incluant les Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ;

- iv. la tenue d'une rencontre des partenaires techniques et financiers du PIDACC/BN;
- v. la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds en fin de préparation du PIDACC/BN.

2.3. Il est organisé en trois (3) composantes comme suit : i) Études préliminaires des infrastructures à buts multiples du PIDACC/BN, ii) Études environnementales et sociales et iii) Coordination et gestion du projet.

2.4. Le coût du projet est estimé à **1 647 910** Euros dont **960 000** Euros financés par la FAE (58,3 % du coût total), **457 000** Euros par l'UEMOA, **52 500** Euros par l'ICA, **138 720** Euros par l'ABN et **39 690** Euros par les pays membres de l'ABN. Pour l'ABN et ses pays membres, il s'agit de contributions en nature. L'Agence d'exécution est le Secrétariat Exécutif de l'ABN (SE/ABN).

2.5. Pour la mise en œuvre du projet, le SE/ABN créera en son sein une Unité de Gestion du Projet (UGP), rattachée à la Direction Technique. Le Comité régional de pilotage des projets et programme de l'ABN assurera l'orientation, et la supervision du projet. Compte tenu de l'existence d'une équipe en place chargée de l'exécution jusqu'en fin 2014 du projet PLCE-UEMOA, la mission d'évaluation du projet a jugé nécessaire de désigner le Coordonnateur régional du projet suivant une procédure nominative

3. DESCRIPTION DES RESPONSABILITES ET TACHES DU COORDONNATEUR REGIONAL

3.1. Objectifs

3.1.1. L'objet des présents Termes de références est de procéder à la nomination du Coordonnateur régional afin d'assurer la conduite et l'exécution des activités du projet dans les meilleures conditions d'efficacité et d'efficience.

3.2. Description générale

3.2.1. Le Coordinateur régional est chargé de la mise en œuvre du projet tel que défini par les documents de projet et suivant les procédures et directives générales établies par la BAD. Il est en particulier chargé de diriger l'équipe du projet au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Il est responsable de la gestion financière, administrative et technique du projet, assure les relations avec l'ensemble des partenaires et acteurs du projet (bailleurs de fonds, Structures Focales Nationales, Comité Régional de Pilotage, etc.), et coordonne les activités du projet avec celles des autres projets régionaux ou nationaux relatifs au bassin du Niger. De manière générale le Coordinateur régional est responsable de la bonne réalisation des missions de l'UGCP telles que décrites dans les Termes de référence ci-dessous.

3.3. Missions, Responsabilités et Tâches

3.2.2. Le Coordonnateur régional travaille sous la supervision du Chef de la Division Planification et Etudes de l'ABN, partie intégrante de la Direction Technique.

a) Missions

- coordination et gestion de toutes les composantes du projet au niveau régional;
- mise en œuvre des conseils et avis du Comité Régional de Pilotage (CRP);
- supervision du personnel du projet, des activités et des consultants qui seront recrutés ;
- établissement des rapports d'exécution du projet sur les plans technique et financier ;
- supervision de l'équipe de projet.

b) Responsabilités

- assurer la liaison effective avec le CRP, les structures de l'ABN, les Comités Nationaux de Pilotage (CNP) et Structures Focales Nationales des pays (SFN);
- veiller au respect des délais, à la préparation qualitative et à la mise en œuvre des plans de travail (passation des marchés, décaissements, recrutement des consultants, suivi, etc.) dans le respect des procédures appropriées de la BAD;
- veiller au respect du calendrier d'exécution du projet tel que défini dans le rapport d'évaluation ;
- assurer le secrétariat du CRP.

c) Tâches opérationnelles

- animer l'équipe du projet au sein de l'UGCP à travers la tenue de réunions régulières ;
- mettre en place un système de gestion et de circulation de l'information pour assurer le suivi permanent de l'exécution du projet et entretenir les archives du projet ;
- donner les instructions et directives relatives à l'orientation technique, administrative et financière en vue d'assurer la réalisation des objectifs du projet et d'atteindre les indicateurs de résultats définis (technique, qualité, délais) ;
- élaborer avec l'équipe du projet et mettre en œuvre le suivi-évaluation du plan de performance ;
- rédiger les rapports d'activités trimestriels et le rapport d'achèvement du projet selon les formats requis par la FAE;
- rédiger tout document entrant dans le cadre de sa responsabilité de secrétariat du CRP ;
- être en liaison permanente et maintenir des relations de travail étroites avec les SFN et les CNP ;
- effectuer des missions dans les pays membres du bassin du Niger en fonction des nécessités de service et des disponibilités financières ;
- en tant que chef de l'équipe du projet, il apportera le soutien technique requis à chaque membre de l'équipe du projet et veillera à son bon fonctionnement ;
- gérer le personnel de l'équipe du projet et les ressources (financières et matérielles) en conformité avec les règles et procédures définies.

4. PROFIL DU POSTE ET NOMINATION

4.1. Le Coordinateur régional (h/f) du projet sera originaire de l'un des pays membres du bassin du fleuve Niger, aura une bonne connaissance des procédures de la FAE/BAD et devra avoir les qualifications suivantes :

Essentielles	Souhaitées
<p>Qualifications :</p> <ul style="list-style-type: none">• Domaines de compétence : Eau, Environnement ou ressources naturelles• Diplôme : MBA, Diplôme d'ingénieur, Maîtrise (MSc.) ou Doctorat• Connaissance de l'outil informatique : Word, Excel, Access, Power Point, logiciels statistiques.• Langues : Excellente maîtrise du français (parlé, écrit) et connaissance de travail de l'anglais (parlé, écrit), avec préférence aux candidats bilingues.• Expériences :• Gestion des ressources en eau et/ou de l'environnement, en particulier dans le cadre de projets régionaux	<ul style="list-style-type: none">• Aptitude reconnue dans la direction d'équipes pluridisciplinaires• Connaissance approfondie du bassin du Niger et de son écologie• Expérience de travail dans les pays du bassin du fleuve Niger, dans le cadre d'organisations internationales ou nationales impliquées dans le développement

<ul style="list-style-type: none"> • Expérience démontrée en gestion de projet à l'échelle nationale ou régionale • Expérience dans les fonctions de direction stratégique et de supervision technique • Aptitude démontrée à travailler dans un cadre multiculturel • Excellentes aptitudes analytiques, rédactionnelles, et de présentation de rapports • Expérience du travail des organisations internationales et/ou régionales • Nombre d'années d'expérience: 15 ans minimum • Conditions d'âge : 40-60 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude démontrée à la gestion du personnel • Facilité dans les relations interpersonnelles • Excellentes qualités de négociateur • Aptitudes confirmées en gestion informatisée des projets • Connaissance des procédures de gestion de projets de la FAE/BAD
---	---

4.2. Nomination et évaluation : Le Coordonateur régional sera nommé par le Secrétariat exécutif de l'ABN sous réserve de non objection de la FAE. Ses performances sont appréciées par la Direction technique de l'ABN à travers la Division Planification et Etudes ainsi que par l'auditeur externe et les évaluateurs du projet. Son remplacement éventuel sera décidé par l'ABN et la FAE.

ANNEXE 9: ATTRIBUTIONS DU COMITE REGIONAL DE PILOTAGE DES PROJETS ET PROGRAMMES DE L'ABN

AUTORITE DU BASSIN
DU NIGER

Secrétariat Exécutif
B.P 729, Niamey (Niger)



NIGER BASIN
AUTHORITY

Executive Secretariat
P.O.Box 729, Niamey (Niger)

DECISION N°000005/2013/ PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE REGIONAL DE PILOTAGE DES PROJETS ET PROGRAMMES DE L'AUTORITE DU BASSIN DU NIGER

LE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ABN

- VU La Convention révisée du 29 octobre 1987 portant création de l'ABN ;
- VU La Résolution N°1 de la 26^{ème} Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Niger tenue à Niamey le 26 juillet 2007, relative à l'adoption et à la reconnaissance du Plan d'Action de Développement Durable du Bassin du Niger (PADD) comme cadre stratégique de référence pour le développement du Bassin du Niger ;
- VU La Décision N°1 du 8^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'Autorité du bassin du Niger tenu à Niamey le 30 avril 2008, relative à l'approbation du Programme d'Investissement (PI) 2008-2027 ;
- VU La Décision N°2 du 8^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'Autorité du bassin du Niger tenu à Niamey le 30 avril 2008, relative à l'approbation de la Charte de l'Eau du Bassin du Niger ;
- VU la décision n°01285 du 13 septembre 2007 portant création du Comité Régional de Pilotage des projets FEM/Bassin du Niger, du Programme de Lutte contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE) et du Programme de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Niger (PDREGDE).
- VU Les nécessités de service ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif

D E C I D E

Chapitre 1: De la Création

Article 1 : Il est créé auprès du Secrétariat Exécutif, un Comité Régional de Pilotage des Projets et Programmes de l'Autorité du Bassin du Niger, en abrégé CRP.

Chapitre 2: Des Attributions

Article 2 : Le CRP est un organe d'orientation, de supervision et de contrôle de la mise en œuvre des projets et programmes de l'Autorité du bassin du Niger.

Il est responsable devant le Conseil des Ministres à travers le Secrétariat Exécutif de l'ABN. Dans ce cadre, il a pour attributions :

- l'orientation, la supervision et le conseil de l'Unité de Gestion et de Coordination des Projets et Programmes (UGCP) pour leur mise en œuvre ;
- l'approbation des plans de travail et des budgets prévisionnels élaborés par l'UGCP ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'audits;
- le suivi de l'avancement de la mise en œuvre des projets et programmes et la proposition des mesures pour la résolution des contraintes liées à leur exécution ;
- l'élaboration des rapports et leur communication au Conseil des Ministres de l'ABN pour prise de décision ;
- la recherche de synergie dans la mise en œuvre des projets et programmes ;
- l'exécution de toute autre mission à lui confiée par le Conseil des Ministres de l'ABN.

Chapitre 3: De la composition

Article 3: Le CRP est composé comme suit :

- le Secrétaire Exécutif de l'ABN;
- le Coordonnateur de la Structure Focale Nationale (SFN) de l'ABN dans chacun des Etats membres ;
- le représentant du Ministère de tutelle de l'ABN dans le pays où se tient la réunion du Comité Régional de Pilotage;
- le représentant du Ministère de tutelle technique des projets et programmes des Etats membres concernés lorsque ceux-ci sont mis en œuvre dans un département ministériel autre que celui de tutelle de l'ABN;
- le représentant du Ministère en charge de l'Economie et des Finances de chaque Etat membre de l'ABN ;
- le représentant des ouvrages structurants existants ou planifiés dans le bassin ;
- le Président de la Coordination Régionale des Usagers (ères) des Ressources naturelles du Bassin du Niger (CRU) ;
- les représentants des partenaires au développement en qualité d'observateurs.

Article 4 : Le Bureau du CRP est composé comme suit :

- **Président** : Le Secrétaire Exécutif de l'ABN ou son représentant;
- **Vice Président** : Le représentant du pays où se tient la session;
- **Rapporteurs** : Les Coordonnateurs Régionaux des projets et programmes de l'ABN et un représentant de la coordination de la Structure Focale Nationale..

Chapitre 4 : Du fonctionnement

Article 5 : Le Comité Régional de Pilotage se réunit au moins une (1) fois par an sur convocation de son Président dans l'un (1) des pays membres.

Le Président peut convoquer une session extraordinaire à chaque fois que de besoin.

Article 6 : L'ordre du jour, le programme de travail et les documents de chaque réunion du Comité Régional de Pilotage sont élaborés par les Coordinateurs Régionaux des projets et programmes et le Secrétaire Exécutif de l'ABN (Président du CRP) et transmis aux membres un (1) mois avant la tenue de la réunion.

Article 7 : Les délibérations du CRP se font par consensus ou en cas de vote, conformément à la procédure de la Convention Révisée portant création de l'ABN.

Chapitre 5: Des Dispositions Finales

Article 8 : Le Comité Régional de Pilotage des projets et programmes peut faire appel à toute personne ou institution qu'il jugera utile à l'accomplissement de sa mission.

Article 9 : Les frais de fonctionnement du Comité Régional de Pilotage sont à la charge des projets et programmes de l'ABN.

Article 10 : Le Secrétaire Exécutif de l'ABN est chargé de l'exécution de la présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment la décision n°01285 du 13 septembre 2007 portant création du Comité Régional de Pilotage des projets FEM/Bassin du Niger, du Programme de Lutte contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE) et du Programme de développement des ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Niger (PDREGDE).

74 FEV 2013
Fait à Niamey le 04/02/2013
Le Président du Conseil
des Ministres de l'ABN

MAHAMAT ALI ABDALLAH NASSOUR
Ministre de l'Hydraulique Urbaine et Rurale de la
République du Tchad

ANNEXE 10: TERMES DE REFERENCE PROVISOIRES DES ETUDES PRELIMINAIRES TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU PIDAACC/BN

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Contexte

L'érosion hydrique et l'ensablement constituent une menace grave, d'une part pour les écoulements vers l'aval et le maintien des équilibres biologiques et des écosystèmes naturels, et, d'autre part, pour les habitats et l'ensemble des activités socio-économiques. Ces phénomènes amplifiés d'année en année par les sécheresses récurrentes fragilisent les conditions de vie des populations et la biodiversité dans le bassin du Niger. Ces contraintes qui entravent le développement des ressources du bassin ne peuvent être corrigées que par la mise en œuvre d'actions coordonnées, synergiques et concertées de protection des écosystèmes s'intégrant dans un programme régional plus global de développement durable du bassin du Niger. Du fait des contraintes environnementales ci-dessus citées, les conditions de vie des populations du bassin du Niger sont des plus précaires. La concordance entre dégradation environnementale et pauvreté s'apparente à un cercle vicieux dont sont victimes les populations rurales et les groupes vulnérables dont les femmes et les jeunes. Elles imposent des actions d'adaptation visant à augmenter la résilience des populations afin de lutter contre la pauvreté, de préserver et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles du bassin.

La grande variabilité des ressources en eau dans le bassin du Niger pose la nécessité de disposer d'infrastructures de stockage en eau pour faire face à l'accroissement des besoins des différents secteurs d'usage et des pays. Le besoin en infrastructures à buts multiples trouve sa justification dans le fait que les pays riverains doivent trouver des solutions à la crise alimentaire, écologique et énergétique dont la plupart font face depuis plusieurs années. Ces ouvrages sont d'autant plus cruciaux que la tendance de la disponibilité des ressources en eau est à la baisse depuis plus de trois décennies et que la mobilisation rationnelle et une gestion adéquate de la ressource en eau du bassin du Niger reste le principal catalyseur pour le développement de la croissance et la réduction progressive de la pauvreté. Toutefois, la mise en œuvre de ces ouvrages devra se faire de manière concertée entre pays riverains tout en tenant compte des impacts environnementaux et sociaux et des mesures d'accompagnement indispensables dans certains cas afin de minimiser les impacts négatifs de ces infrastructures.

Les études proposées permettront de définir la faisabilité technique, économique et financière des activités du programme et d'arrêter d'un commun accord avec le pays, la liste des biens et services et le coût de chaque composante pays.

1.2 Justification

Le PIDAACC/BN (appelé le Programme), fait suite au Programme de Lutte Contre l'Ensablement (PLCE) financé par la BAD et qui a pris fin en 2010. Il s'insère dans le cadre du Plan Quinquennal Prioritaire (PQP 2012-2016) du Programme d'Investissement (PI) du Plan d'Action de Développement Durable (PADD) du bassin du Niger qui a accordé une grande priorité au développement agricole et à l'amélioration des conditions de vie des populations du bassin.

Le Programme se justifie par la nécessité de promouvoir un développement social durable, de protéger les grandes infrastructures hydrauliques construites dans le bassin et les principales zones humides du bassin ainsi que de consolider et étendre les importants acquis du PLCE/BN. Il vise à réaliser les actions à l'échelle du bassin dans chacun des neuf (9) pays

membres de l'ABN. L'identification du Programme est basée sur les documents stratégiques élaborés par l'ABN à savoir le Schéma Directeur Régional de Lutte Contre l'Ensamblent (SDR/LCE), le PADD et son Programme d'Investissement ainsi que des priorités additionnelles identifiées par les pays membres de l'ABN. Le PADD constitue le document stratégique de référence qui définit et oriente le processus de développement intégré et partagé dans les pays membres de l'ABN. Les domaines prioritaires du PADD sont (i) la protection des ressources et des écosystèmes du bassin, (ii) le développement des infrastructures socio-économiques et (iii) le renforcement des capacités et l'implication des acteurs de la GIRE.

L'ABN a adressé une requête à la BAD pour le financement du PIDAACC/BN qui comprend trois (3) composantes :

1. Développement intégré du secteur agricole dans le bassin du Niger
2. Adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger
3. Renforcement de la gestion des ressources en eau partagées

En réponse à la requête susmentionnée, une mission d'OSAN a séjourné au Burkina Faso puis au Niger du 19 septembre au 3 octobre 2012 pour identifier/préparer le nouveau Programme. La mission a conclu à la nécessité d'entreprendre, avant l'évaluation du Programme, des études de faisabilité technique, économique, financière, environnementale et sociale.

C'est dans ce contexte que l'ABN a sollicité l'appui de la Facilité Africaine de l'eau (FAE) pour la réalisation des études de faisabilité ci-dessus mentionnées. Ces études objet du présent projet veilleront à capitaliser les acquis des nombreuses études de développement socioéconomique et de préservation des écosystèmes dans le cadre du processus d'élaboration de la **Vision partagée** du bassin du Niger.

2. ZONES D'ETUDES

Les études se déroulent à l'échelle du bassin du Fleuve Niger dans les portions nationales des neuf (9) pays membres de l'ABN.

2.1 Cadre physique général du bassin du Niger

Le fleuve Niger, long de 4 200 km, draine un bassin de près de 2 millions de km², revêt une importance capitale pour les populations riveraines et les économies des neuf Etats membres de l'ABN; il joue de multiples fonctions vitales tant pour l'alimentation en eau que pour le développement de très nombreuses activités économiques (agriculture, élevage, pêche, industries, énergie, navigation, etc.).

Le fleuve traverse successivement plusieurs zones agro écologiques qui lui confèrent une dynamique particulière et complexe. Si l'ensemble du bassin est caractérisé par une dégradation généralisée de ses ressources naturelles, l'on constate que ce phénomène est beaucoup plus accentué au niveau de la zone sahélo - saharienne, où l'érosion et l'ensablement prennent de l'ampleur. En, effet l'aridification du climat et la diminution des débits observées depuis plusieurs décennies, associées localement à une importante pression foncière, ont fortement contribué à la destruction du couvert végétal et à l'aggravation de l'érosion éolienne et/ou hydrique et de l'ensablement.

Ces phénomènes ont eu pour conséquences entre autres la remise en mouvement des anciennes formations dunaires qui étaient plus ou moins stabilisées (proximité du Sahara et présence d'un stock très important de sable et de dunes vives), l'extension de vastes zones de glacis indurés complètement dénudés, le développement exponentiel de ravins / koris, le colmatage et un ensablement progressif des lits du fleuve, de ses affluents, des mares et lacs, diminuant ainsi fortement les débits en période d'étiage. L'érosion hydrique et l'ensablement

constituent à l'heure actuelle une menace grave, d'une part, pour les écoulements vers l'aval et le maintien des équilibres biologiques et écosystèmes naturels, et, d'autre part, pour les habitats et l'ensemble des activités socio-économiques. Par ailleurs, si les conditions agro-écologiques sont sensiblement homogènes au niveau du triangle sahélo-saharien, les conditions de précarité et de pauvreté des populations constituent à leur tour un frein important pour la restauration/protection des ressources naturelles.

Dans les autres zones agro-écologiques du bassin, l'érosion est d'origine essentiellement hydrique. Cette forme d'érosion a pour conséquence la création de vastes zones d'épandage et de sédimentation concentrée préférentiellement au niveau des ruptures de pentes, dans les cours d'eau et les réservoirs des ouvrages hydrauliques provoquant ainsi leur envasement. Il en résulte une réduction des terres agricoles et la difficulté de navigation dans certaines portions du fleuve.

Conscients de la gravité de la situation et face à l'ampleur du phénomène, les pays ont adopté plusieurs lois, stratégies et politiques majeures en vue de la gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, de nombreuses expériences ont été menées ou sont en cours dans le bassin du Niger avec l'appui des partenaires techniques et financiers en vue de freiner les processus. Malgré des résultats positifs, et l'existence de référentiels techniques extrapolables, leurs impacts ont malheureusement souvent une portée trop sectorielle et/ou localisée.

Le bassin versant du fleuve Niger est compris entre les méridiens 11°30' Ouest et 15° Est, de la Guinée au Tchad, et entre les 22° et 5° parallèles Nord, du Hoggar au Golfe de Guinée. Il s'étend sur 3 000 km d'Est en Ouest et 2 000 km du Nord au Sud. Dix pays se partagent le bassin dans des proportions très variables d'un pays à l'autre : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Nigeria, le Niger, le Tchad, l'Algérie. L'étendue du bassin du bassin est un sujet de controverse. En effet, le fleuve Niger ne compte aucun affluent de surface qui soit pérenne sur sa rive gauche au Mali et au Niger, mais sans nul doute il en reçoit des apports souterrains.

Le Niger Supérieur prend sa source à la frontière de la Guinée et de la Sierra Léone, dans une zone montagneuse, la dorsale guinéenne. Il est bien approvisionné en eau et coule en direction du Nord-est, jusqu'au centre du Mali, où, en saison des pluies, il forme une vaste plaine d'inondation d'environ 40.000 km², le Delta Intérieur ou cuvette lacustre, qui absorbe une grande partie de son potentiel hydraulique.

Le Niger Moyen part aux confins du Sahara, de la sortie du Delta Intérieur à la frontière du Nigeria par une boucle fameuse, la Boucle du Niger, pour repartir vers le Sud-est dans une vallée plus ou moins encadrée par des plateaux et peu approvisionnée par des affluents aux écoulements temporaires.

Le Niger Inférieur prend la succession dans une vaste plaine qui s'étend jusqu'au confluent avec la Bénoué et le Delta maritime, où il se jette enfin dans le Golfe de Guinée. C'est dans cette partie que le Niger reçoit son affluent principal, la Bénoué, qui prend sa source sur le Plateau de l'Adamaoua au Cameroun.

En effet, le bassin versant est très vaste et par conséquent le régime climatique ou pluviométrique n'est pas homogène. Le fleuve Niger traverse ainsi une grande variété de zones hydro-écologiques, par ailleurs typiques de l'Afrique saharienne, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre.

La géologie et les sols du bassin influencent aussi la disponibilité des ressources en eau souterraine. Cependant, les importants déficits pluviométriques et la durée variables des

saisons des pluies entraînent des déficits hydrologiques qui ne sont pas toujours en rapport direct avec le débit moyen souterrain de base qui contribue au débit du fleuve.

Un ensemble de facteurs tels que la croissance démographique, le développement et l'utilisation non durables des ressources et la désertification menacent la capacité du fleuve Niger à produire les ressources naturelles vitales aux populations de la région.

Les diverses caractéristiques géographiques et climatiques du bassin du fleuve Niger influencent donc la disponibilité en ressources en eau. La dynamique et le volume de ces ressources influencent à leur tour les phénomènes d'érosion et d'ensablement ainsi que les activités et les prélèvements liés à ces ressources.

2.2 Cadre socioéconomique général du bassin du Niger

La population totale du bassin du Niger en 2005 serait d'environ 112 millions d'habitants avec un taux d'accroissement moyen annuel 2,2 % par an, soit une population prévue en 2020 de 160 millions, dont 90 millions de ruraux et 70 millions d'urbains avec plus de la moitié de la population ayant moins de 15 ans. La densité démographique moyenne est de 55 hab/km² et la densité démographique rurale de 37 hab/km².

D'une manière générale, les densités de populations restent modestes et n'influent que modérément sur l'amplification de l'érosion. Mais dans des contextes de sécheresse marquée ou de relief plus accusé, l'absence d'intensification et de techniques de conservation des sols peut provoquer localement, et même au plan régional, des ruptures écologiques impliquant l'activation ou la réactivation de phénomènes d'érosion et d'ensablement (exemple des « koris » du Niger).

Cependant, certaines régions soudano-sahéliennes présentent un dynamisme démographique particulier : trois grandes zones de population peuvent être distinguées :

- une zone couvrant le tiers ouest du bassin, avec seulement 20 % de la population totale mais avec un dynamisme d'accroissement fort et disposant encore d'importants espaces à occuper. Toutefois, le réservoir de population apparaît encore comme peu disponible pour des activités autres qu'agricoles ;
- une zone couvrant le tiers est du bassin, avec 80 % de la population totale, installée dans un espace « plein » mais dont le dynamisme démographique est relativement plus faible. Il s'agit, compte tenu des ressources naturelles disponibles, de zones souvent surpeuplées et qui constituent un important réservoir de population pour des activités autres qu'agricoles ;
- une zone couvrant le tiers nord du bassin, avec seulement 1 % de la population totale, dont le dynamisme démographique, qui peut être localement marqué, est condamné à rester marginal dans des régions désertiques à très faible potentiel agricole.

Les zones à plus fortes densités de populations (30 à 50 hab/km²) résultent d'activités agricoles plus intenses, souvent centrées sur la double production de cultures vivrières et de cultures de rentes, notamment la culture du coton. En zone de forte pression foncière, l'augmentation de la population se traduit par une intensification des terres et par la régression de la durée de rotation des jachères, voire par leur disparition. En zone de faible pression foncière, elle se traduit par une augmentation des surfaces cultivées qui s'étendent par des défrichements nouveaux au détriment des formations naturelles. Dans les deux cas, les sols de ces régions, mis à nus en permanence (cultivés) ou nouvellement dénudés (défrichements),

constituent, même en reliefs peu accusés, des sources temporaires ou permanentes d'érosion hydraulique et éolienne et qui participent, en aval, à l'ensablement du bassin versant.

Près de 40 % de la population du bassin habitent en ville, ce qui est inférieur au taux moyen d'urbanisation de l'ensemble des pays concernés. Les taux d'urbanisation les plus importants dans le bassin s'observent au Nigeria, au Mali, en Côte-d'Ivoire et au Cameroun. Les agglomérations les plus importantes se trouvent principalement au Sud, dans la partie nigériane du bassin, où plusieurs villes dépassent le million d'habitants, et dans quelques capitales comme Bamako au Mali, Niamey au Niger.

Toutes les grosses villes, notamment les capitales, sont appelées à croître à un rythme soutenu du fait de l'exode rural. Leurs populations sont de fortes consommatrices de denrées alimentaires, de bois, de sable et d'argile pour la construction, etc. mais aussi de rejets et d'effluents. Il est donc important qu'elles soient suivies sur le plan environnemental, notamment celles situées sur les cours d'eau.

L'espérance de vie est d'environ 46 ans, niveau faible du à l'accès insuffisant à l'eau potable, à une hygiène inadéquate, conséquence le plus souvent d'un manque d'éducation de base, à la malnutrition due à la faible diversité des produits consommés, à la faible consommation de protéines et surtout au manque de nourriture en période de soudure. Pour une bonne participation des populations aux actions de développement (actions du Schéma directeur), la bonne santé et la bonne nutrition des populations sont des facteurs de réussites qui sont essentiels.

En termes d'éducation, les niveaux de fréquentation scolaire dans le bassin se situent entre 25 et 50 %, c'est-à-dire très faibles et expliqués en partie par le fait que plus de 60 % de la population vit en milieu rural où les densités d'infrastructures sont plus faibles qu'en ville et les freins culturels sont importants.

Avec une quarantaine de groupes, le bassin apparaît aujourd'hui comme une mosaïque de groupes socioculturels dont les cultures, les religions, leurs langues, leur histoires, etc. constituent un puzzle complexe. On connaît l'importance de l'origine socioculturelle dans les pratiques d'utilisation des ressources naturelles et les impacts significatifs sur l'érosion et l'ensablement qu'elles engendrent ou subissent.

Les systèmes fonciers dépendent pour beaucoup des systèmes agraires en cours. Dans le bassin, ceux-ci sont généralement caractérisés par le multi-usage des terres et des ressources et sont caractéristiques de systèmes généralement peu intensifs, hérités de situations démographiques faibles et dans des contextes pédoclimatiques très variables, et nécessitant des solutions adaptées aux situations précaires.

A cela s'ajoute, pour les 50 % de la population que représentent les femmes, des statuts sociaux défavorables et généralement considérés comme non propices au développement économique des sociétés.

La réalité est difficile à cerner par des statistiques mais l'importance des superficies cultivées est en relation avec les densités rurales. Avec une proportion moyenne de population rurale d'environ les 2/3 de la population totale, l'agriculture constitue la principale activité économique du bassin du Niger. Mais, compte tenu des réalités géographiques, les surfaces cultivées n'occupent en moyenne que 17,5 % de la superficie totale du bassin du fleuve Niger.

Dans le bassin, les superficies irriguées par pays représentent, en moyenne, moins de 1 % de leur superficie cultivées, ce qui montre le faible niveau d'équipement général du bassin et des pays pour utiliser les eaux superficielles et par conséquent son faible niveau d'intensification. Seul le Mali, qui détient sur son territoire environ 1.700 km du cours du Niger avec la grande

cuvette lacustre du Macina, a fait un réel effort d'intensification avec 3 % des terres effectivement irriguées.

Les céréales sont les cultures les plus pratiquées dans le bassin du Niger, leur nature variant selon les zones agro-climatiques. La quantité totale des produits agricoles produits annuellement peut être estimée à environ 50 millions de tonnes, dont plus de 70 % proviennent du Nigeria (en proportion de sa population). Associé au Mali et au Niger, ces trois pays représentent environ 85 % de la production agricole totale du bassin du Niger. Toutes productions confondues, la quantité de denrées agricoles produite par habitant s'élève en moyenne à environ 750 kg/hab. avec de fortes variations selon les pays.

La valeur totale de la production agricole dans le bassin du Niger peut-être estimée - avec les hypothèses prises sur les rendements et les prix moyens - à environ 4.000 milliards de FCFA.

Après l'agriculture, l'élevage constitue une activité économique essentielle du secteur primaire pour l'ensemble des pays du bassin car environ 80 % des populations sont, sous diverses formes, impliquées dans cette activité. Les systèmes d'élevage sont encore dominés par la tradition, et le secteur est à évolution lente, fondé sur la divagation du bétail dans les ressources.

Le total des effectifs est très important, estimé à environ 31,3 millions d'UBT. Il est constitué à plus de 70 % de bovins, 28 % de petits ruminants (ovins et caprins) et moins de 2 % de camélidés (dromadaires). Cependant, on constate une répartition préférentielle de l'élevage sur certaines parties du bassin : deux tiers du cheptel sont concentrés dans la zone climatique sahélienne, montrant ainsi que cette activité s'est adaptée à un espace changeant sur le plan climatique et sur le plan de la disponibilité en ressources pastorales. Cette adaptation se traduit par la pratique de la transhumance pour satisfaire la demande des troupeaux en ressources de fourrages et d'eau.

Avec un taux de croissance global de 2,4 % par an, les effectifs de bétail avoisineront les 35 millions d'UBT à l'horizon 2020. Cependant un tel scénario reste dépendant des disponibilités en eau et en ressources fourragères. Celles-ci sont constituées essentiellement de pâturages naturels et de résidus de récoltes. Leur potentiel est relativement constant dans les zones guinéennes et soudaniennes, mais variable et fragile, notamment dans les zones sahariennes où les productivités sont très faibles bien que compensées par les grandes étendues. Ce potentiel est limité par le nombre des points d'eau.

La pêche est une activité importante du secteur rural sur l'ensemble du bassin. Elle contribue grandement à la sécurité alimentaire en apportant des protéines à bon prix aux populations. Mais cette activité est menacée par l'insuffisante reproduction du stock lié à la surpêche et par la baisse de l'ampleur des crues sur les cours d'eau régulés par des barrages.

Axe fluvial important, le fleuve Niger a constitué depuis des siècles un moyen essentiel, voire prédominant, d'échanges de biens et de personnes dans cette partie de l'Afrique. La baisse de la pluviométrie, et par conséquent du débit des cours d'eau, depuis les années 1960, a entraîné la diminution du trafic fluvial du fait de la durée réduite de navigabilité pour les embarcations de grands tirants d'eau en cas d'année à faible pluviométrie. La présence de seuils rocheux, de végétation flottante, mais surtout de bancs de sable, toujours plus près de la surface, rend par ailleurs la navigation difficile ou dangereuse en début et en fin de saison.

La baisse des débits n'est pas la seule responsable de la diminution des transports par voie fluviale : l'amélioration des réseaux routiers et le désenclavement de nombreuses zones ont entraîné une certaine désaffection pour un type de transport qui reste plus lent que la route et qui nécessite de longues et coûteuses opérations de transbordements. Il faut également noter

que le coût du transport fluvial, nettement moins cher que le transport routier dans de nombreux pays, est sur le Niger d'un montant similaire à celui du transport routier (de l'ordre de 50 FCFA / t.km en 2005 au Mali). Cette situation s'explique en particulier par la courte durée d'utilisation des navires et des infrastructures portuaires durant l'année. Quelque soit la concurrence du transport routier son avenir pour les tonnages importants, est donc fortement compromis dans les conditions de pluviométrie actuelles. Compte tenu de l'ampleur de la baisse des eaux, les efforts de dragage n'ont qu'un intérêt ponctuel et ne peuvent être envisagés à grande échelle, même sur les anciennes parties navigables du cours d'eau.

Trois ressources minières présentent une importance économique actuelle et/ou potentielle : l'or, les phosphates et les hydrocarbures. D'autre part, le sable est utilisé en construction pour la fabrication du ciment, de même que l'argile est utilisée pour la fabrication de briques.

Le potentiel hydro-électrique du bassin du Niger est estimé à 30.000 GigaWH/an mais il est inégalement réparti le long du fleuve : dans les cours supérieur et moyen du Niger, le potentiel de production est évalué à 4.000 GWH/an contre un potentiel de 26.000 GWH/an dans le cours inférieur du fleuve Niger.

Les besoins globaux sont très largement couverts par la ressource, etc. mais le potentiel est très peu mis en valeur. Moins de 20 % du potentiel est utilisé par une dizaine de grands barrages, le Nigeria en assurant les 9/10e à lui seul. D'autres pays comme le Mali et la Guinée sont en situation de pouvoir améliorer rapidement leur production électrique.

3. ETUDES ENVISAGEES

3.1 Objectifs

1.1.1. Objectif global

L'objectif global du projet est de réaliser les études préliminaires techniques, économiques et financières des composantes 1 et 2 du PIDAACC/BN en vue de son évaluation.

1.1.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- a. élaborer un rapport d'études préliminaires techniques des activités retenues des composantes 1 et 2 du PIDAACC/BN pour chaque pays membre de l'ABN, incluant une analyse économique et financière pour chaque aménagement envisagé afin de permettre de mesurer les gains escomptés par les bénéficiaires et la rentabilité économique de l'aménagement ;
- b. évaluer les coûts de chaque programme pays intégrant les coûts relatifs à la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- c. préparer une synthèse régionale des études préliminaires et faire ressortir la cohérence d'ensemble du PIDAACC/BN avec les cadres de référence du bassin du Niger (PADD et son PI révisés, SDR-LCE, Stratégie décennale 2012-2022) et les synergies avec les autres interventions dans le bassin du Niger.

3.2 Résultats attendus

Les principaux résultats attendus des études envisagées sont :

- a. une étude préliminaire technique de chaque aménagement retenu dans chaque programme pays est réalisée pour confirmer leur faisabilité sur tous les aspects requis ;

- b. une analyse économique et financière de chaque aménagement retenu et de chaque programme pays est réalisée ;
- c. la liste des biens et services et le coût de chaque programme pays sont établis ;
- d. les Termes de référence pour la réalisation des études d'APD de chaque aménagement retenu sont élaborés ;
- e. la synthèse régionale (à l'échelle du bassin du Niger) des études des composantes pays est élaborée.

3.3 Description sommaire

Les études étalées sur une période de 14 mois (4 mois d'études + 10 mois cumulés pour toutes les revues et les validations) se décomposent en deux phases distinctes :

- Phase 1 : la réalisation des études préliminaires techniques des aménagements dans chaque pays membre de l'ABN pour lesquelles un certain nombre d'informations partielles sont déjà disponibles et pour lesquelles des compléments seront à recherche, afin de sélectionner les sites ou les zones d'intervention (durée de 11 mois) ;
- Phase 2 : la réalisation de la synthèse régionale des études préliminaires réalisées dans les pays membre de l'ABN (durée de 3 mois).

3.3.1 Phase 1 : Les études préliminaires techniques comprennent l'établissement d'un dossier technique d'aménagement des sites retenus de façon consensuelle. Les critères et caractéristiques principaux des différents sites seront établis, et le dimensionnement des différents ouvrages projetés ainsi qu'une estimation du coût global des aménagements sera présentée à ce stade. Les études de faisabilité devront permettre de définir en détail très clairement toutes les composantes des aménagements, leurs coûts, incluant ceux des mesures (atténuation, compensation, bonification,...) du PGES, les rôles et responsabilités des différentes parties impliquées dans la gestion des aménagements, la faisabilité technique, financière et économique du projet. Elles devront permettre enfin de quantifier les indicateurs d'exécution du PIDACC/BN (résultats attendus) pour chacune des actions de ses deux composantes.

3.3.2 Phase 2 : La synthèse régionale sera élaborée sur la base des études de faisabilité technique réalisées et validées au niveau de chaque pays. Cette synthèse mettra en relief (i) la cohérence d'ensemble des programmes pays entre eux et avec les cadres de référence du bassin du Niger, (ii) les implications transfrontalières et les besoins de concertation, (iii) le caractère durable des actions à l'échelle du bassin du Niger.

Les études seront aussi mises à profit pour assurer un plaidoyer au niveau des différents acteurs et partenaires, en faveur de l'amélioration des moyens d'existence et du renforcement de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels face aux changements climatiques dans le bassin du Niger. A l'issue des études et sur la base des résultats obtenus, une table ronde réunissant les partenaires au développement (qui seront associés du début à la fin des études) sera organisée pour mobiliser les fonds nécessaires au financement du PIDAACC/BN.

Les études détaillées (Avant-Projet Détaillé) ne seront pas réalisées dans le cadre du présent projet.

4. DESCRIPTION DETAILLEE DES ETUDES

4.1 Phase 1 : Etudes préliminaires dans chacun des 9 pays de l'ABN

Les études sont notamment destinées à fournir aux décideurs des informations de base permettant d'apprécier et de confirmer le cas échéant l'intérêt potentiel des aménagements et sites sélectionnés. Il s'agira donc à travers ces études, de mener un certain nombre d'investigations essentielles dans tous les domaines concernés par la réalisation d'un ouvrage ou d'un aménagement et qui fourniront les caractéristiques de chacun des sites.

Dans cette phase d'études préliminaires, l'accent sera mis sur toutes les études fondamentales (topographiques, hydrologiques, hydrauliques, géotechniques, géologiques, pédologiques, agronomiques, sociales et environnementales, aménagements, etc.) de façon à disposer de données suffisantes pour la sélection des sites et des aménagements (pour les études APD).

4.1.1 Zones d'études dans chacun des pays

Les études concernent les portions nationales du bassin du Niger. La description du cadre physique et du cadre socioéconomique de la portion nationale du bassin du Niger de chaque pays figure en annexe des présents termes de référence.

4.1.2 Activités retenues dans chaque composante pays

Les principales réalisations attendues des composantes 1 et 2 et validées par chaque pays sont indiquées au chapitre 11.

4.1.3 Méthodologie de la mission

La méthodologie de la mission comprend quatre (4) étapes décrites ci-dessous.

A- Revue documentaire et collecte des données et informations

Cette étape consiste à prendre connaissance du contexte de la mission à travers (i) la rencontre avec le SE/ABN, (ii) l'examen approfondi de la littérature existante, (iii) la collecte des données et informations de base, (iv) les visites de terrain dans les zones d'études.

Cette étape se terminera par la sélection des sites ou des zones d'intervention du Programme à partir des propositions de chaque pays, et sur la base des critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux.

B- Réalisation des études techniques

A cette étape seront réalisées les études techniques et les analyses économiques et financières des aménagements identifiés et comporteront : (i) une étude hydrologique et hydraulique des bassins versants et des cours d'eau, (ii) une étude pédologique et agronomique permettant d'établir une carte d'aptitude culturale de chaque site, et une délimitation des zones répondant aux besoins du projet, (iii) une étude technique de dimensionnement des ouvrages sur chaque site, (iv) la prise en compte du changement climatique dans les différents aspects des études techniques.

Cette étape se terminera par les rapports provisoires des études techniques des aménagements projetés

C- Réalisation des analyses économiques et financières

Cette étape concerne (i) l'analyse économique qui devra faire ressortir les éléments permettant de mieux comprendre les contraintes et les motivations à la base de l'exploitation des futurs aménagements, et (ii) l'analyse financière qui fera ressortir le

taux de rentabilité économique du projet pour chaque site aménagé. Les coûts économiques et financiers n'intégreront pas à ce stade les coûts des mesures environnementales et sociales.

Le Consultant dégagera également divers indicateurs économiques permettant d'apprécier l'intérêt du Programme : part de fonctionnement prise en charge par l'Etat et les particuliers, en devises et en monnaie locale, etc.

Enfin le consultant devra quantifier les résultats attendus du programme à partir de l'estimation des coûts des actions prévues versus le budget alloué aux différents volets.

Cette étape sera sanctionnée par des rapports économiques et financiers provisoires des sites retenus.

D- Finalisation des études après prise en compte des résultats des EIES

Des EIES de chaque aménagement identifié seront réalisées après que les versions provisoires des études techniques, économiques et financières soient disponibles. Aussi, cette dernière étape consiste en la finalisation des études après intégration des préoccupations environnementales et sociales et des coûts associés contenus dans les PGES qui accompagnent chaque EIES.

Compte tenu de la nature et de l'envergure de la mission, les informations ci-dessous sont données pour une bonne organisation de la mission.

Le projet de préparation du PIDAACC/BN comporte deux composantes techniques : (i) des études préliminaires techniques, économiques et financières, et (ii) des études environnementale et sociale. Les études technique, économique et financière sont l'objet de la présente consultation, tandis que les études environnementales et sociales feront l'objet d'une consultation séparée dont les activités se dérouleront parallèlement à la première consultation.

Les études environnementales et sociales feront l'objet de deux types d'activités : (i) une évaluation environnementale et sociale à caractère stratégique (EESS) pour l'ensemble du Programme, suivie (ii) des études d'impact environnemental et social (EIES) pour chaque aménagement retenu. L'EESS permettra d'orienter les EIES à travers le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES). Les résultats des EIES à travers les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), devront être intégrés dans la finalisation des études techniques, économiques et financières.

La démarche du Projet étant participative, l'étude doit être conduite dans un esprit participatif et itératif. Tous les acteurs clés à savoir l'État (les administrations publiques), les partenaires au développement, les projets et programmes, les populations concernées, le secteur privé et la société civile prendront activement part au processus, en particulier concernant la validation des résultats qui doivent être finalisés dans chacun des pays de l'ABN en tenant compte des besoins spécifiques par pays et des réalités de terrain.

En tout état de cause, le Consultant devra proposer une méthodologie détaillée et suffisamment explicite permettant d'atteindre les objectifs de la mission et de produire les résultats attendus.

4.1.4 Mandat du consultant

Le Consultant exécutera les tâches non exhaustives décrites ci-après.

A- Revue documentaire et collecte des données et informations

- Rencontrer le SE/ABN et échanger avec l'équipe du projet et les autres projets de l'ABN afin de s'imprégner du contexte du projet;
- Passer en revue et analyser l'ensemble des rapports d'étude et autres documents pertinents pour le projet au niveau régional et national;
- Collecter et exploiter les données et informations de base, au niveau régional et national : Ces données comprennent les données climatiques (hauteur, fréquence, répartition de la pluviométrie, températures minimales et maximales, humidité relative, évaporation, évapotranspiration, bilan hydrique, insolation,...); les données hydrographiques et hydrologiques (différents cours d'eau, bassins versants, débits et hauteurs de crues, étiages, et ruissellement) ; les données sur la protection des ressources naturelles et des écosystèmes (érosion et ensablement, gestion des forêts, protection de la biodiversité, pollution des eaux) ; les données topographiques (relief et pentes qui peuvent être déterminant pour la conception et le dimensionnement des ouvrages) ; les données sur la végétation (évolution du couvert végétal sous l'influence de l'homme et des animaux domestiques, relation avec les caractéristiques du sol, ...) ; les données géologiques et pédologiques (les caractéristiques géologiques des zones d'étude seront rappelées en fonction de leur influence sur les propriétés de différents types de sols fournis telles que la texture, la capacité de rétention de l'eau, etc.) ; les données sur l'élevage (aménagement pastoraux et la production de fourrage) ; les données sur la pêche et la pisciculture ; les données sur le transport fluvial (sur le tronçon Tchad-Cameroun-Nigéria) ; les données sur les végétaux aquatiques envahissant (impact sur la navigation fluviale, contrôle et valorisation de la jacinthe d'eau) ; les données sur la protection sociale des populations vulnérables (activités génératrice de revenus (AGR), plans communautaires d'adaptation au changement climatique, ouvrages de protection contre les inondations).
- Effectuer des missions de terrain dans les zones d'intervention pour compléter et/ou confirmer les informations disponibles dans la documentation.
- Sélectionner les sites ou les zones d'intervention du Programme en accord avec le pays concerné.

B- *Réalisation des études techniques*

Les études préliminaires techniques portent sur les infrastructures et aménagements de deux grands domaines du PIDAACC/BN : (i) le développement intégré du secteur agricole et, (ii) l'adaptation au changement climatique.

B1. Développement intégré du secteur agricole qui comprend trois domaines :

- (i) *le développement des aménagements hydro-agricoles et pastoraux*: réhabilitation et construction de petits barrages et de retenues d'eau à buts multiples, d'ouvrages hydrauliques (seuils d'épandage des crues), l'aménagement des mares et des bas-fonds avec maîtrise d'eau, la réhabilitation de périmètres irrigués, réalisation d'une station bovine, création de zones agro-sylvo-pastorales et d'aménagements pastoraux ;
- (ii) *le développement de la pêche* : appui au développement des activités de pêche et de pisciculture autour des grands réservoirs, étangs y compris la réhabilitation des stations d'alevinage et la fourniture d'équipements aux pêcheurs ;

- (iii) *l'appui au transport fluvial* : activités de contrôle et de valorisation de la jacinthe d'eau le long des voies navigables, réhabilitation du port de Garoua (Cameroun) et du tronçon navigable Tchad-Cameroun-Nigéria.

A cet effet, le consultant entreprendra les études suivantes :

- Etude topographique et cartographie : le Consultant établira un fond planimétrique de chaque site identifié à une échelle appropriée permettant l'établissement des schémas de principe d'aménagement (agrandissement des fonds cartographiques). En outre il établira pour chaque site identifié des études préliminaires techniques de l'aménagement projeté. Chaque étude comprendra au moins un schéma de principe sur le fond cartographique disponible, un métré et une estimation du coût basée sur des prix unitaires de travaux similaires dans le pays.
- Etude hydrologique : l'étude sera axée sur les zones des sites identifiés. Le Consultant rassemblera l'ensemble des données climatologiques et hydrologiques existant sur les zones du Projet à fin de déterminer les ressources en eau disponible sur chaque site. Le Consultant analysera les besoins en eau des périmètres irrigués projetés ; le potentiel des sources d'approvisionnement en eau : pluviométrie et cours d'eau ; les crues de période de retour rares (100, 1000 ans) pour la protection des périmètres ; les débits d'étiage pour une année hydrologique quinquennale sèche ; la qualité de l'eau d'irrigation ; la reconnaissance de la nappe sur chaque site et les besoins de drainage. Cette étude aboutira à une comparaison ressources-besoins permettant la détermination des superficies aménageables.
- Etude pédologique : l'étude pédologique permettra de délimiter les périmètres en fonction de leur vocation agricole et leur aptitude à l'irrigation et au drainage. Cette étude sera menée sur la base d'observation lors de la visite de terrain ainsi que sur la documentation existante : carte pédologique du pays, études similaires, etc. Sur la base de ces données une carte de classification des sols de chaque périmètre aménageable sera établie en termes d'aptitude à l'irrigation et en termes de travaux des sols nécessaires à l'irrigation. Les cartes seront élaborées sur les fonds planimétriques.
- Etude agronomique : l'étude agronomique permettra d'établir un bilan sommaire de la situation agricole de chaque site (nombre et caractéristiques des exploitations agricoles, mode d'exploitation, et les techniques agricoles, la production par spéculation). Le Consultant étudiera les contraintes agronomiques à prendre en considération dans la conception des aménagements, à savoir : les variétés et les cycles culturaux des cultures à promouvoir, les maladies et le parasitisme et les méthodes de lutte ; les assolements et les rotations ; la fertilisation ; les besoins en eau. Il établira un plan de culture en fonctions des données pédologique, des disponibilités en eau. Le Consultant formulera des recommandations pour la valorisation des sous-produits des cultures par le développement de l'élevage orienté vers les espèces à cycle court : ovin, porcin, aviculture, cuniculiculture.
- Etudes sur les conséquences du changement climatique : l'étude sur le changement climatique permettra d'identifier et d'évaluer les conséquences du changement climatique sur les infrastructures ou aménagements et d'en tenir compte dans leurs dimensionnements et autres caractéristiques.

B2. Adaptation au changement climatique qui comprend deux domaines :

C- (i) la protection des ressources et des écosystèmes : lutte contre l'érosion et l'ensablement, gestion durable des forêts, protection de la biodiversité. **Réalisation des analyses économiques et financières**

- Contexte économique et social : L'analyse du contexte économique et social propre à chaque site fera l'objet d'une attention spécifique. Le Consultant cherchera notamment à caractériser les activités agricoles en place, à dénombrer les acteurs ruraux concernés, à préciser la place et l'implication des femmes et des jeunes, et à apprécier le degré d'organisation des associations d'agriculteurs et d'éleveurs existantes. Les données du recensement agricole seront mises à profit. Une attention sera portée aux groupes les plus défavorisés et aux contraintes auxquelles ils sont confrontés. Au niveau économique, la situation de l'agriculture et de l'élevage sera décrite : activités pratiquées, zones de concentration, systèmes et types d'exploitation, aspects fonciers, commercialisation des produits, etc. Les structures et formes d'encadrement des producteurs seront recensées, les besoins dans ce domaine seront identifiés, tandis que les expériences en termes d'organisation collective et de paiement de redevances en eau seront évaluées.
- Etude économique : En ce qui concerne les activités économiques, l'étude devra faire ressortir les éléments permettant de mieux comprendre les contraintes et les motivations à la base de l'exploitation des futurs aménagements.
- Etude préliminaires : Les conclusions de ces études devront être claires et argumentées pour permettre au maître d'ouvrage et au bailleur de fonds de prendre la décision de financer le projet. La faisabilité technique et économique du programme dans chaque pays sera étudiée sur la base des éléments rassemblés au cours de cette étape de l'étude confiée au Consultant. Ces données concernent les domaines suivants : schémas d'aménagement des ouvrages (chenaux hydrauliques, ouvrages de prise d'eau, ouvrages divers, voies d'accès et services, endiguement, infrastructures de productions, etc.), étude économique.
- A ce stade de l'étude, le Consultant s'attachera à présenter les schémas d'aménagements et, rôle de chaque ouvrage, mode de gestion de l'eau, coût d'investissement, coûts récurrents, échéancier de réalisation.
- Le taux de rentabilité économique du projet sera déterminé pour chaque site aménagé. Les "entrées" (cultures, rendement, prix) des simulations ne devront pas s'éloigner des observations de l'enquête socio-économique ; ainsi, on ne testera pas plus de trois hypothèses sur chaque variable.
- Le Consultant dégagera également divers indicateurs économiques permettant d'apprécier l'intérêt du projet : part de fonctionnement prise en charge par l'état et les particuliers, en devises et en monnaie locale, etc.
- Enfin le Consultant devra quantifier les résultats attendus du programme à partir de l'estimation des coûts des actions prévues versus le budget alloué aux différents volets.

D- Finalisation des études techniques après prise en compte des résultats des EIES

- Prendre en compte sur le plan technique et pour chaque aménagement ayant fait l'objet d'études, les résultats des EIES réalisés.

- Intégrer les coûts économiques et financiers des mesures de sauvegarde de l'environnement contenus dans chaque PGES élaboré.
- Participer aux ateliers nationaux de validation des études de chaque programme pays.
- Finaliser les études techniques en intégrant les résultats des ateliers nationaux de validation;
- Préparer les TdR des études détaillées des aménagements retenus.

4.1.5 Organisation de la mission

Pour cette première phase, l'étude se déroulera dans chacun des neuf (9) pays membres de l'ABN (les portions nationales du bassin du Niger) et au niveau régional. Le Consultant travaillera sous la supervision de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) basée à Niamey en étroite collaboration avec les Structures Focales Nationales (SFN) dans les pays membres. Il bénéficiera du soutien du Secrétariat Exécutif de l'ABN au niveau régional et de celui des SFN au niveau national afin d'accéder à la documentation et aux informations nécessaires, visiter les différentes structures, effectuer les missions de terrain et consulter le personnel clé et les personnes ressources dans les pays membres.

La mise en œuvre des investigations impliquera étroitement les personnels des administrations concernées, tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. Les collectivités territoriales et les populations seront pleinement associées aux investigations et enquêtes de terrain. Le Consultant développera une démarche participative permettant aux différents acteurs d'être pleinement impliqués.

Le Consultant, assurera la coordination de l'étude au niveaux régional. A cet effet, il devra s'associer avec un bureau d'étude ou des consultants individuels dans chacun des pays membres de l'ABN, afin de mieux prendre en compte les spécificités nationales et assurer l'appropriation. La description détaillée des profils requis figure au chapitre 6 ci-dessous..

4.1.6 Documents à produire – Livrables

5. Les documents à produire par le Consultant sont indiqués au chapitre 5 ci-dessous. Les rapports d'études comprendront des pièces écrites et dessinées :

Les pièces écrites :

- la présentation générale du Programme, les actions les zones d'intervention ;
- les sites d'implantation des ouvrages et les aménagements proposés ;
- le document d'études techniques comportant le descriptif technique de tous les aménagements et ouvrages proposés par le Consultant ;
- un rapport détaillé justifiant le choix des aménagements proposés par le Consultant ;
- une estimation du coût des aménagements envisagés et autres actions du programme ;
- un rapport d'analyse économique et financière.

- Les pièces dessinées :

- Plan d'ensemble de l'aménagement

Les rapports seront rédigés en français pour les pays francophones et en anglais pour les pays anglophones. Le nombre de copies des rapports à remettre à l'ABN est de cinq (5)

en format papier et en format numérique sur CD-ROM, dont une (01) copie de chaque format à envoyer à la FAE.

5.1 Phase 2 : Synthèse régionale des études techniques du programme

5.1.1 Méthodologie de la mission

La méthodologie spécifique à cette phase comprend deux étapes (2) étapes décrites ci-dessous.

A- Recrutement des bureaux d'études ou consultants nationaux

Cette étape consiste à mettre en place pour chaque pays une équipe de consultants nationaux chargée de conduire les études techniques. Le Consultant international assurera la coordination des études des composantes pays.

B- Réalisation de la synthèse régionale des études techniques

Cette étape consacre la réalisation de la synthèse régionale des études techniques du programme.

5.1.2 Mandat du consultant

Pour assurer la coordination et une exécution efficace de la mission, le Consultant devra adopter une approche permettant d'articuler au mieux les activités nationales et régionales. A cet effet, il exécutera les tâches non exhaustives décrites ci-après.

1. Mise en place des équipes de consultants nationaux

- Participer à une réunion de cadrage à l'ABN à Niamey après signature du contrat.
- Rencontrer les équipes de consultants nationaux afin d'harmoniser la compréhension et de consolider le calendrier d'exécution.
- Élaborer à l'intention des équipes de consultants nationaux des orientations claires et un plan de rédaction des rapports d'études nationaux.
- Appuyer et superviser les équipes de consultants nationaux et assurer la coordination des études nationales.

2. Réalisation de la synthèse régionale des études préliminaires du programme

- Réaliser la synthèse régionale (ensemble du bassin du Niger) des études préliminaires du programme.
- Participer à l'atelier régional de validation de la synthèse régionale.
- Élaborer la version finale de la synthèse régionale.

5.1.3 Organisation de la mission

Cette deuxième phase intervient en amont et en aval de la première phase. En amont, il s'agira de fournir aux équipes de consultants nationaux les orientations claires et précises après accord de l'ABN. En aval, il s'agira de rassembler tous les rapports d'études nationaux validés et de préparer la synthèse régionale. A cet effet, le Consultant travaillera sous la supervision de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) basée à Niamey en étroite collaboration avec les Structures Focales Nationales (SFN) dans les pays membres. Il bénéficiera du soutien du Secrétariat Exécutif de l'ABN au niveau régional et de celui des SFN au niveau national afin de faciliter l'organisation des ateliers de validation, tant au niveau national qu'au niveau régional.

Le Consultant, assurera la réalisation de la synthèse régionale. Pour ce faire, il recrutera un expert en Génie Rural qui sera le Chef de mission.

5.1.4 *Durée et calendrier de la mission*

La mission s'étendra sur une période de quatorze (14) mois et débutera au plus tard une (01) semaine (M_0) après la signature du contrat et se déroulera selon le calendrier indicatif suivant :

Activités et Rapports	Echéance
Phase 1 : Etudes préliminaires des programmes pays	
Démarrage des études	M_0+6
Rapports de démarrage des études (9)	M_0+9
Rapports provisoires d'études (9)	M_0+11
Revue des rapports provisoires et commentaires	M_0+12
Ateliers nationaux de validation (9)	M_0+13
Rapports définitifs (9)	M_0+11
Phase 2 : Synthèse régionale des études préliminaires	
Démarrage de la synthèse régionale	M_0+15
Rapport provisoire (1)	M_0+16
Revue du rapport provisoire et commentaires	M_0+18
Atelier régional de validation (1)	M_0+19
Rapport définitif (1)	M_0+20

5.1.5 *Documents à produire – Livrables*

Chaque rapport provisoire sera transmis à l'ABN, aux pays, à la FAE et à l'UEMOA qui disposeront de deux (02 semaines) pour revue et commentaires. Des ateliers de validation seront organisés au plus tard un (01) mois après la remise des rapports provisoires. Le Consultant disposera de deux (02) semaines après les ateliers de validation pour rendre les rapports définitifs.

6. PROFIL DU CONSULTANT

La réalisation de cette mission sera confiée à un Consultant (bureau d'études de renommée régionale ou internationale) qui mettra en place les équipes dédiées à l'exécution des prestations, tant au niveau régional qu'au niveau national (pays).

Pour les études des composantes pays, le Consultant mobilisera pour chaque pays, une équipe multidisciplinaire d'experts nationaux expérimentés composée de quatre à cinq experts en fonction des besoins; il s'agit : d'un Ingénieur Génie Rural / expert en aménagement, Chef d'équipe, d'un Ingénieur agronome / expert en agroéconomie ou d'un socio-économiste; expert en genre (selon le cas), d'un Ingénieur d'élevage / expert en aménagements pastoraux, d'un expert en pêche et pisciculture, , d'un technicien topographe/cartographe (voir la répartition des profils requis par pays au chapitre 11, Composantes pays).

Pour la supervision et la coordination des études des composantes pays et la réalisation de la synthèse régionale, le Consultant mobilisera une équipe d'experts internationaux composée de cinq (5) experts : un Ingénieur du Génie rural / expert en aménagement, Chef de mission, un ingénieur d'élevage /expert en aménagements pastoraux, un expert en

pêche et pisciculture, un expert en transport fluvial (chargé en même temps du volet transport fluvial du tronçon Tchad-Cameroun-Nigéria), un expert en agroéconomie, Le tableau ci-dessous présente les expertises requises et les temps d'intervention estimés, tandis que le détail des profils requis des différentes expertises est indiqué au chapitre 10 ci-dessous. La prestation globale mobilisera un personnel clé estimé à 73 hommes/mois (10 H/M de consultants internationaux et 63 H/M de consultants nationaux). Le Consultant pourra recourir à des expertises additionnelles ou complémentaires, qui lui sembleraient indispensable, mais devra rester dans le quota imparti pour l'intervention globale des experts (73 H/M). Il s'attachera à mobiliser l'expertise régionale/internationale et nationale la plus qualifiée pour la mission envisagée.

Experts	Nbre	Expérience requise	Temps d'intervention (mois)		
			Phase 1	Phase 2	Total
Consultants internationaux					
1. Chef de mission, Ingénieur GR, expert en aménagement	1	15 ans	1,5	1	2,5
2. Ingénieur d'élevage, expert en aménagements pastoraux	1	10 ans	1	0,5	1,5
3. Ingénieur Agronome, expert en agroéconomie	1	10 ans	1,5	0,5	2
4. Expert en pêche et pisciculture	1	10 ans	0,5	0,5	1
5. Expert en transport fluvial	1	10 ans	2,5	0,5	3
Total consultants internationaux	5		7	3	10
Consultants nationaux					
6. Chef d'équipe, Ingénieur GR, expert en aménagement	1	15 ans	19,5		19,5
7. Ingénieur Agronome, expert en agroéconomie	1	10 ans	8		8
8. Ingénieur d'élevage, expert en aménagements pastoraux	1	10 ans	14		14
9. Socio-économiste, expert en genre	1	10 ans	5,5		5,5
10. Expert en pêche et pisciculture	1	10 ans	6,5		6,5
11. Technicien topographe	1	10 ans	10,5		10,5
Total consultants nationaux	5		63	0	63
Total	10		70	3	73

En plus de ces temps d'intervention, le Consultant devra comptabiliser dans sa proposition financière toutes les prestations techniques in situ qui s'avèreront nécessaires. Le Consultant prévoira également les moyens logistiques nécessaires pour les déplacements. Ainsi, dans le cadre de cette mission, la location de véhicules nécessaires, en particulier pour les déplacements dans les zones du projet est à prévoir.

7. ECHEANCIER ET RAPPORTS

7.1. Échéancier des rapports

Les rapports et documents à produire par le Consultant sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Rapports	Nb	Echéance	Contenu
Phase 1 : Etudes des programmes pays			
Rapports de démarrage des études	9	M ₀₊₉	Chaque rapport de démarrage devra permettre de valider le choix des sites proposés, de délimiter les zones à aménager, de proposer un schéma préliminaire d'aménagement pour chaque site.
Rapports provisoires d'études	9	M ₀₊₁₁	Chaque rapport provisoire devra contenir en détail le programme d'aménagement des sites identifiés avec les caractéristiques techniques, la description détaillée des aménagements, les coûts estimatifs (investissement, mesures de sauvegarde environnementale et sociale, fonctionnement,...), le calendrier d'exécution du projet ainsi que l'analyse financière et économique du projet.
Rapports d'ateliers nationaux de validation des études	9	M ₀₊₁₄	Résultats et conclusions des ateliers nationaux de validation
Rapports définitifs des études	9	M ₀₊₁₄	Conforme à la description des études techniques
Phase 2 : Synthèse régionale des études			
Rapport provisoire	1	M ₀₊₁₆	Il s'agit d'un (01) seul rapport de synthèse régionale. Le consultant proposera un canevas qui devra être validé au cours de l'atelier de démarrage
Rapport de l'atelier régional de validation	1	M ₀₊₂₀	Résultats et conclusions des ateliers de validation
Rapport définitif	1	M ₀₊₂₀	Conforme au canevas et aux résultats et conclusions de l'atelier de validation

Format des rapports

Les rapports et documents nationaux seront rédigés en français pour les pays francophones et en anglais pour les pays anglophones. Le nombre de copies des rapports à remettre à l'ABN est de cinq (5) en format papier et en format numérique sur CD-ROM, dont une (01) copie de chaque format à envoyer à la FAE.

Les rapports et documents régionaux (Synthèse régionale et rapport d'atelier régional), seront rédigés en français et en anglais. Le nombre de copies des rapports à remettre à l'ABN est de :

- version française : douze (12) en format papier et en format numérique sur CD-ROM, dont une (01) copie de chaque format à envoyer à la FAE ;
- version anglaise : cinq (5) en format papier et en format numérique sur CD-ROM, dont une (01) copie de chaque format à envoyer à la FAE ;

8. OBLIGATIONS DES PARTIES

8.1 Obligations de l'ABN

Pour faciliter l'exécution de la mission, et assurer le suivi et la supervision des activités du Consultant, l'ABN a mis en place un Comité régional de pilotage et des Comités nationaux de pilotage qui assureront le pilotage. L'UGP sera l'organe de coordination et d'exécution de la mission.

Sous l'autorité et la responsabilité du Secrétariat Exécutif de l'ABN, l'UGP sera l'organe de liaison entre les équipes du Consultant et les structures et services nationaux publics

concernés par les études. Les SFN de l'ABN joueront le rôle d'interface entre l'UGP et les pays et assureront le suivi et la coordination au niveau national. L'UGP à travers les SFN facilitera les contacts, les visites sur le terrain et veillera à ce que le Consultant ait accès à toute la documentation et à toutes les informations disponibles nécessaires à l'exécution des études. Elle s'assurera que l'exécution de l'étude progresse selon le calendrier établi et prendra toute mesure nécessaire pour remédier à des défaillances éventuelles. Elle coordonnera l'examen des rapports qui seront soumis par le Consultant, et préparera en retour les commentaires et observations éventuels.

Pendant la durée des études, l'UGP et les SFN devront fournir au Consultant toutes les données et informations (rapports, plans, études antérieures, etc.) rassemblées ou collectées dans le bassin du Niger et revêtant un intérêt pour la présente mission.

L'ABN, à travers l'UGP mettra à la disposition de l'étude et du Consultant les moyens nécessaires à l'exécution de la mission.

8.2 Obligations du consultant

Le Consultant sera entièrement responsable de la réalisation des études. Il fournira à temps les spécialistes, les structures de soutien et la logistique indispensables en qualité et en quantité pour la bonne exécution de la mission.

Il programmera et précisera les tâches à exécuter à l'ABN et dans les Etats membres en accord avec l'UGP. En outre il s'engage à :

- i. vérifier la cohérence des données et informations collectées ; il devra les compléter au besoin par des investigations nécessaires à l'exécution de la mission ;
- ii. souscrire toutes les assurances requises couvrant les ses activités, employés, experts indépendants, sans recours contre des tiers ;
- iii. garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que les résultats de ses tâches durant l'exécution des études.

Il prévoira un budget raisonnable pour l'achat de supports cartographiques (cartes topographiques, photographies aériennes, images satellites) ou d'autres documents de base nécessaires à la bonne réalisation de l'étude.

9. LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents disponibles à l'ABN sont :

1. Plan d'Action de Développement Durable (PADD) révisé ;
2. Programme d'Investissement (PI) révisé;
3. Schéma Directeur de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger (SDLCE/BN) ;
4. Capitalisation du Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger ;
5. Plan Stratégique de l'ABN;
6. Plan de Développement de l'Observatoire du Bassin du Niger ;
7. OBN-Vol1_Rap Final Situation Référence Indicateurs OBN ;
8. Charte de l'eau du Bassin du Niger ;
9. Annexe N° 1 A de la Charte de l'eau du Bassin du Niger relative à la protection de l'Environnement ;
10. Analyse Diagnostique Transfrontalière du projet Inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux du bassin du Niger (FEM/ITDTE) ;
11. Programme d'Action Stratégique (PAS) du Bassin du fleuve Niger,

du projet Inversion des Tendances à la Dégradation des Terres et des Eaux du bassin du Niger (FEM/ITDTE) ;

12. Etudes Multisectorielles;

13. Cohérence du PADD et le Plan régional de la GIRE ;

14. Etudes complémentaires au SDLCE/BN : capitalisation des référentiels techniques et méthodologiques en matière de Lutte contre l'ensablement ; Recherche et développement en matière de LCE ; plan de formation en matière de LCE et la stratégie en matière de LCE.

10. DESCRIPTION DETAILLEE DES PROFILS DE L'EQUIPE DU CONSULTANT

	Nbre d'années d'expérience	Description détaillée du profil
Consultants internationaux		
Chef de mission, Ingénieur GR, expert en aménagement	15	Niveau minimum MSc. (Maîtrise) ou équivalent dans le domaine considéré, Ingénieur GR ou hydraulique ou génie civil avec des expériences dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : aménagements de bas-fonds, conception des petits barrages, aménagements agricoles, réseaux d'irrigation, etc.). Expérience spécifique: bonne expérience dans le domaine concerné et de l'ingénierie des infrastructures hydro agricoles en Afrique. Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires, le développement intégré des ressources en eau et la conduite d'études pluridisciplinaires ainsi que dans la coordination du travail d'une équipe d'experts appelés à participer à l'étude, en liaison avec de nombreux partenaires locaux. Maîtrise du français et connaissance pratique de l'anglais. La maîtrise des deux langues serait un atout. Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et volonté affirmée d'un transfert des compétences vis à vis des cadres nationaux impliqués dans le suivi de l'étude. Responsable de la coordination générale des études en relation avec tous les consultants internationaux et les Chefs d'équipes des consultants nationaux.
Ingénieur d'élevage, expert en aménagements pastoraux	10	Niveau minimum MSc. (Maîtrise) ou équivalent dans le domaine considéré, Ingénieur d'élevage avec des expériences dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : aménagements pastoraux, systèmes tropicaux de production d'élevage, stations bovines, etc. Expérience spécifique: bonne expérience dans le domaine concerné et de l'ingénierie des infrastructures agro-sylvo-pastorales en Afrique. Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires au sein d'une équipe pluridisciplinaires en liaison avec de nombreux partenaires locaux. Maîtrise du français et connaissance pratique de l'anglais. La maîtrise des deux langues serait un atout. Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et volonté affirmée d'un transfert des compétences vis à vis des cadres nationaux impliqués dans le suivi de l'étude. Travaille en relation avec tous les consultants internationaux. Responsable de la coordination des études des composantes pays sur le volet élevage et en relation avec tous les experts nationaux sur ce volet.
Ingénieur Agroéconomiste	10	Niveau minimum MSc. (Maîtrise) ou équivalent dans le domaine considéré, Ingénieur Agroéconomiste avec des expériences dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : aménagements hydro agricoles et la détermination des aptitudes des sols aux cultures irriguées et dans l'organisation des systèmes d'exploitation. Ayant une bonne expérience dans l'exécution de projets et programmes de développement de l'irrigation et possédant de solides connaissances en économie agricole des périmètres irrigués en Afrique. Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires au sein d'une équipe pluridisciplinaires en liaison avec de nombreux partenaires locaux. Maîtrise du français et connaissance pratique de l'anglais. La maîtrise des deux langues serait un atout. Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et volonté affirmée d'un transfert des compétences vis à vis des cadres nationaux impliqués dans le suivi de l'étude. Travaille en relation avec tous les consultants internationaux. Responsable de la coordination des études des composantes pays sur le volet agronomique et en relation avec tous les experts nationaux sur ce volet.

Expert en Pêche et Pisciculture	10	BAC + 4 ou équivalent dans le domaine considéré, Expert en pêche ou pisciculture avec des expériences dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : développement de la pêche et de la pisciculture dans les réservoirs, stations d'alevinage, équipements de pêches, etc. en Afrique. Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires au sein d'une équipe pluridisciplinaires en liaison avec de nombreux partenaires locaux. Maîtrise du français et connaissance pratique de l'anglais. Maîtrise du français et connaissance pratique de l'anglais. La maîtrise des deux langues serait un atout. Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et volonté affirmée d'un transfert des compétences vis à vis des cadres nationaux impliqués dans le suivi de l'étude. Travaille en relation avec tous les consultants internationaux. Responsable de la coordination des études des composantes pays sur le volet pêche et pisciculture et en relation avec tous les experts nationaux sur ce volet.
Expert en transport fluvial	10	BAC + 5 ou équivalent dans le domaine considéré : navigation, ou transport fluvial avec des expériences dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : contrôle et valorisation de la jacinthe d'eau, restauration des voies navigables, etc. Expérience spécifique: bonne expérience dans le domaine concerné et de l'ingénierie des infrastructures portuaires et de réhabilitation en Afrique. Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires au sein d'une équipe pluridisciplinaires en liaison avec de nombreux partenaires locaux. Maîtrise du français et connaissance pratique de l'anglais. Maîtrise du français et connaissance pratique de l'anglais. La maîtrise des deux langues serait un atout. Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et volonté affirmée d'un transfert des compétences vis à vis des cadres nationaux impliqués dans le suivi de l'étude. Travaille en relation avec tous les consultants internationaux. Responsable de la réalisation des études du volet navigation transport fluvial en relation avec les Chefs d'équipes des consultants nationaux.
Consultants nationaux		
Chef d'équipe, Ingénieur GR, expert en aménagement	15	Niveau minimum MSc. (Maîtrise) ou équivalent dans le domaine considéré, Ingénieur GR ou hydraulique ou génie civil avec des expériences dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : aménagements de bas-fonds, conception des petits barrages, aménagements agricoles, réseaux d'irrigation, etc.). Expérience spécifique: bonne expérience dans le domaine concerné et de l'ingénierie des infrastructures hydro agricoles en Afrique. Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires, le développement intégré des ressources en eau et la conduite d'études pluridisciplinaires ainsi que dans la coordination du travail d'une équipe d'experts appelés à participer à l'étude, en liaison avec de nombreux partenaires locaux. Maîtrise du français (pays francophones) ou et de l'anglais (Nigeria). Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et volonté affirmée d'un transfert des compétences vis à vis des cadres nationaux impliqués dans le suivi de l'étude. Responsable de la coordination de l'étude de la composante pays en relation avec tous les consultants nationaux.
Ingénieur d'élevage, expert en aménagements pastoraux	10	Niveau minimum MSc. (Maîtrise) ou équivalent dans le domaine considéré, Ingénieur d'élevage avec des expériences dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : aménagements pastoraux, systèmes tropicaux de production d'élevage, stations bovines, etc. Expérience spécifique: bonne expérience dans le domaine concerné et de l'ingénierie des infrastructures agro-sylvo-pastorales en Afrique. Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires au sein d'une équipe pluridisciplinaires en liaison avec de nombreux partenaires locaux. Maîtrise du français (pays francophones) ou et de l'anglais (Nigeria). Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et volonté affirmée d'un transfert des compétences vis à vis des cadres nationaux impliqués dans le suivi de l'étude. Chargé de l'étude du volet élevage de la composante pays en relation avec tous les experts nationaux.
Expert en Pêche et Pisciculture	10	BAC + 4 ou équivalent dans le domaine considéré, Expert en pêche ou pisciculture avec des expériences dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : développement de la pêche et de la pisciculture dans les réservoirs, stations d'alevinage, équipements de pêches, etc. en Afrique. Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires au sein d'une équipe pluridisciplinaires en liaison avec de nombreux partenaires locaux. Maîtrise du français (pays francophones) ou et de l'anglais (Nigeria). Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et

		volonté affirmée d'un transfert des compétences vis à vis des cadres nationaux impliqués dans le suivi de l'étude. Chargé de l'étude du volet pêche de la composante pays en relation avec tous les experts nationaux.
Ingénieur Agroéconomiste	10	Niveau minimum MSc. (Maîtrise) ou équivalent dans le domaine considéré, Ingénieur Agroéconomiste avec des expériences dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : aménagements hydro agricoles et la détermination des aptitudes des sols aux cultures irriguées et dans l'organisation des systèmes d'exploitation. Ayant une bonne expérience dans l'exécution de projets et programmes de développement de l'irrigation et possédant de solides connaissances en économie agricole des périmètres irrigués en Afrique. Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires au sein d'une équipe pluridisciplinaires en liaison avec de nombreux partenaires locaux. Maîtrise du français (pays francophones) ou et de l'anglais (Nigeria). Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et volonté affirmée d'un transfert des compétences vis à vis des cadres nationaux impliqués dans le suivi de l'étude. Chargé de l'étude du volet agro économique de la composante pays en relation avec tous les experts nationaux.
Socio-économiste, expert en genre	10	BAC + 4 ou équivalent dans le domaine considéré : Sociologue ou socio-économiste, spécialiste en organisation communautaire et sociologie du milieu rural africain. Disposant d'une longue expérience dans la problématique du développement agricole en zones rurales basée sur la connaissance du fonctionnement des associations. Capacités à suggérer et définir les voies pour impliquer les communautés villageoises, à promouvoir les activités génératrices de revenus (AGR), à élaborer les plans communautaires d'adaptation, en Afrique. Aptitudes à déceler les conflits d'intérêt et les particularismes locaux. Très bonne connaissance du terroir et des différentes zones de l'étude. Aptitudes et références solides en questions liées au genre et à la lutte contre la pauvreté. Expériences en analyses socioculturelles et des comportements par genre. Aptitude à la prise en compte des groupes vulnérables. Maîtrise du français (pays francophones) ou et de l'anglais (Nigeria). Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et volonté affirmée d'un transfert des compétences vis à vis des cadres nationaux impliqués dans le suivi de l'étude. Chargé de l'étude du volet socioéconomique de la composante pays en relation avec tous les experts nationaux.
Technicien Topographe	10	Niveau minimum Brevet de Technicien Supérieur en topographie ou en cartographie et Dessin assisté par ordinateur (AutoCad) avec des expériences en rapport avec le travail demandé : levés, planimétrie, établissement de cartographie, schémas de principe d'aménagement, agrandissement de fonds cartographiques, etc. en Afrique. Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires et la conduite d'études pluridisciplinaires. Maîtrise du français (pays francophones) ou et de l'anglais (Nigeria). Qualités d'écoute et aptitudes à communiquer. Chargé de l'étude topographique et de l'établissement des schémas et cartes sous la supervision du Chef d'équipe.

ANNEXE 11 : TERMES DE REFERENCES PROVISOIRES DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (EES) DU PIDAACC/BN

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte

L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et ses États membres ont adressé en 2010 une requête à la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le financement du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Bassin du fleuve Niger (PIDAACC/BN). Suite à cette requête, une mission d'identification du Groupe de la BAD a été effectuée au Burkina Faso et au Niger courant septembre et octobre 2012, et a identifié de façon participative les principales composantes et activités du PIDAACC/BN. La mission a conclu à la nécessité de réaliser des études préalables tant au niveau régional/ transfrontalier qu'au niveau des différents pays afin de confirmer la faisabilité technique, économique, environnementale et sociale des actions proposées. C'est dans ce cadre que la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) a procédé à l'évaluation du projet de préparation du PIDAACC/BN en mai 2013.

Le PIDAACC/BN pour lequel les fonds de préparation des études sont demandés à la FAE, fait suite au Programme de Lutte Contre l'Ensemblement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN), financé par le Groupe de la BAD sur les fonds FAD. Il a concerné trois pays (Burkina Faso, Mali, Niger) et a été exécuté par l'Autorité du bassin du Niger (ABN) de 2004 à 2010 et a permis d'obtenir des résultats satisfaisants. Le PIDACC/BN se justifie par la nécessité (i) de promouvoir un développement social durable, (ii) de protéger les grandes infrastructures hydrauliques construites dans le bassin et les principales zones humides du bassin, et (iii) de consolider et étendre les importants acquis du PLCE/BN.

L'identification du nouveau programme est basée sur les documents stratégiques élaborés par l'ABN à savoir le Schéma Directeur Régional de Lutte Contre l'Ensemblement (SDR-LCE) et le Plan d'Actions pour le développement Durable du Bassin du Niger (PADD) et leur Programme d'Investissement (PI) ainsi que des priorités supplémentaires identifiées par les pays. Le PADD constitue le document stratégique de référence qui définit et oriente le processus de développement intégré et partagé dans les pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Les domaines prioritaires du PADD sont (i) la protection des ressources et des écosystèmes du bassin, (ii) le développement des infrastructures socio-économiques et (iii) le renforcement des capacités et l'implication des acteurs de la GIRE.

L'objectif global du PIDAACC/BN est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations par la gestion durable des ressources naturelles. De manière spécifique, il vise à (i) améliorer la production du secteur agricole dans le bassin par une meilleure valorisation des ressources en eau; (ii) réduire le processus d'ensablement du fleuve Niger; et (iii) améliorer la résilience des systèmes de production et des groupes vulnérables en intégrant la résilience aux changements climatiques aux pratiques agricoles favorisant une meilleure gestion des ressources naturelles et la gestion intégrée des écosystèmes, la protection de la biodiversité et la restauration de la fertilité des sols.

Le projet s'articule autour de trois composantes: (i) Développement intégré du secteur agricole dans le bassin du Niger; (ii) Adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger et (iii) Gestion du programme. Les questions du genre et la protection de l'environnement sont intégrées de manière transversale à toutes les composantes. Les principales réalisations attendues dans chaque pays sont indiquées en annexe des présents TdR.

Les études techniques, économiques et financières concernent les infrastructures de développement agricole intégré et d'adaptation au changement climatique dans chaque pays et ont pour objectifs: (i) la sélection des sites et des zones d'intervention, (ii) l'établissement d'un dossier technique d'aménagement des sites proposés, (iii) le dimensionnement des différents ouvrages projetés avec une estimation des coûts de réalisation, (iv) la réalisation d'une évaluation économique et financière, (v) la réalisation des études environnementales et sociales, et (vi) la quantification des résultats attendus du programme.

1.2. Justification

Le PIDAACC/BN est un programme ayant un caractère régional et transfrontalier. Sa réalisation est susceptible d'engendrer des impacts environnementaux et sociaux négatifs significatifs. A cet égard, et conformément aux Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale (PESS) de la BAD adoptées en 2001, il doit faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale à caractère stratégique (EESS).

Le but de l'EESS est d'évaluer les effets positifs et négatifs que pourrait générer la mise en œuvre du PIDAACC/BN, dès le début du processus de son développement. Elle vise également à déterminer les moyens de réduire ou d'éviter les impacts négatifs ou d'accroître les bénéfiques.

La réalisation de l'EESS permettra d'obtenir une vision générale des conditions environnementales et sociales qui prévalent dans le bassin du Niger, ce qui est fondamental pour réaliser une évaluation d'impact fiable et pour faire le suivi des changements environnementaux et sociaux dans le temps. Enfin l'EESS permettra d'examiner les impacts environnementaux et sociaux cumulatifs de plusieurs projets différents dans chaque programme pays, également au niveau régional/transfrontalier, de ceux de la réalisation combinée des programmes pays.

L'EESS ne remplacera pas les études d'impact environnemental et social (EIES) prévues pour chaque programme pays ou spécifique à un projet d'aménagement identifié à ce stade. Elle pourra cependant réduire le besoin et limiter la portée des EIES de projet requises ultérieurement.

Les programmes pays du PIDAACC/BN comprennent des projets qui sont classés catégorie 1 suivant les PEES de la BAD. Aussi, des EIES sont nécessaires pour les aménagements identifiés à ce stade et les programmes pays. L'ABN est à la recherche d'un consultant pour réaliser l'EESS et les EIES du projet PIDAACC/BN.

2. ZONES D'ETUDES

Les études se déroulent dans les portions nationales du bassin du Fleuve Niger des neuf (9) pays membres de l'ABN.

2.1. Cadre physique général du bassin du Niger

Le fleuve Niger, long de 4 200 km, draine un bassin de près de 2 millions de km², revêt une importance capitale pour les populations riveraines et les économies des neuf Etats membres de l'ABN; il joue de multiples fonctions vitales tant pour l'alimentation en eau que pour le développement de très nombreuses activités économiques (agriculture, élevage, pêche, industries, énergie, navigation, etc.).

Le fleuve traverse successivement plusieurs zones agro écologiques qui lui confèrent une dynamique particulière et complexe. Si l'ensemble du bassin est caractérisé par une dégradation généralisée de ses ressources naturelles, l'on constate que ce phénomène est

beaucoup plus accentué au niveau de la zone sahélo - saharienne, où l'érosion et l'ensablement prennent de l'ampleur. En effet l'aridification du climat et la diminution des débits observées depuis plusieurs décennies, associées localement à une importante pression foncière, ont fortement contribué à la destruction du couvert végétal et à l'aggravation de l'érosion éolienne et/ou hydrique et de l'ensablement.

Ces phénomènes ont eu pour conséquences entre autres la remise en mouvement des anciennes formations dunaires qui étaient plus ou moins stabilisées (proximité du Sahara et présence d'un stock très important de sable et de dunes vives), l'extension de vastes zones de glaciés indurés complètement dénudés, le développement exponentiel de ravins / kosis, le colmatage et un ensablement progressif des lits du fleuve, de ses affluents, des mares et lacs, diminuant ainsi fortement les débits en période d'étiage. L'érosion hydrique et l'ensablement constituent à l'heure actuelle une menace grave, d'une part, pour les écoulements vers l'aval et le maintien des équilibres biologiques et écosystèmes naturels, et, d'autre part, pour les habitats et l'ensemble des activités socio-économiques. Par ailleurs, si les conditions agro-écologiques sont sensiblement homogènes au niveau du triangle sahélo-saharien, les conditions de précarité et de pauvreté des populations constituent à leur tour un frein important pour la restauration/protection des ressources naturelles.

Dans les autres zones agro-écologiques du bassin, l'érosion est d'origine essentiellement hydrique. Cette forme d'érosion a pour conséquence la création de vastes zones d'épandage et de sédimentation concentrée préférentiellement au niveau des ruptures de pentes, dans les cours d'eau et les réservoirs des ouvrages hydrauliques provoquant ainsi leur envasement. Il en résulte une réduction des terres agricoles et la difficulté de navigation dans certaines portions du fleuve.

Conscients de la gravité de la situation et face à l'ampleur du phénomène, les pays ont adopté plusieurs lois, stratégies et politiques majeures en vue de la gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, de nombreuses expériences ont été menées ou sont en cours dans le bassin du Niger avec l'appui des partenaires techniques et financiers en vue de freiner les processus. Malgré des résultats positifs, et l'existence de référentiels techniques extrapolables, leurs impacts ont malheureusement souvent une portée trop sectorielle et/ou localisée.

Le bassin versant du fleuve Niger est compris entre les méridiens 11°30' Ouest et 15° Est, de la Guinée au Tchad, et entre les 22° et 5° parallèles Nord, du Hoggar au Golfe de Guinée. Il s'étend sur 3 000 km d'Est en Ouest et 2 000 km du Nord au Sud. Dix pays se partagent le bassin dans des proportions très variables d'un pays à l'autre : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Nigeria, le Niger, le Tchad, l'Algérie. L'étendue du bassin du bassin est un sujet de controverse. En effet, le fleuve Niger ne compte aucun affluent de surface qui soit pérenne sur sa rive gauche au Mali et au Niger, mais sans nul doute il en reçoit des apports souterrains.

Le Niger Supérieur prend sa source à la frontière de la Guinée et de la Sierra Léone, dans une zone montagneuse, la dorsale guinéenne. Il est bien approvisionné en eau et coule en direction du Nord-est, jusqu'au centre du Mali, où, en saison des pluies, il forme une vaste plaine d'inondation d'environ 40.000 km², le Delta Intérieur ou cuvette lacustre, qui absorbe une grande partie de son potentiel hydraulique.

Le Niger Moyen part aux confins du Sahara, de la sortie du Delta Intérieur à la frontière du Nigeria par une boucle fameuse, la Boucle du Niger, pour repartir vers le Sud-est dans une vallée plus ou moins encadrée par des plateaux et peu approvisionnée par des affluents aux écoulements temporaires.

Le Niger Inférieur prend la succession dans une vaste plaine qui s'étend jusqu'au confluent avec la Bénoué et le Delta maritime, où il se jette enfin dans le Golfe de Guinée. C'est dans cette partie que le Niger reçoit son affluent principal, la Bénoué, qui prend sa source sur le Plateau de l'Adamaoua au Cameroun.

En effet, le bassin versant est très vaste et par conséquent le régime climatique ou pluviométrique n'est pas homogène. Le fleuve Niger traverse ainsi une grande variété de zones hydro-écologiques, par ailleurs typiques de l'Afrique saharienne, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre.

La géologie et les sols du bassin influencent aussi la disponibilité des ressources en eau souterraine. Cependant, les importants déficits pluviométriques et la durée variables des saisons des pluies entraînent des déficits hydrologiques qui ne sont pas toujours en rapport direct avec le débit moyen souterrain de base qui contribue au débit du fleuve.

Un ensemble de facteurs tels que la croissance démographique, le développement et l'utilisation non durables des ressources et la désertification menacent la capacité du fleuve Niger à produire les ressources naturelles vitales aux populations de la région.

Les diverses caractéristiques géographiques et climatiques du bassin du fleuve Niger influencent donc la disponibilité en ressources en eau. La dynamique et le volume de ces ressources influencent à leur tour les phénomènes d'érosion et d'ensablement ainsi que les activités et les prélèvements liés à ces ressources.

2.2. Cadre socioéconomique général du bassin du Niger

La population totale du bassin du Niger en 2005 serait d'environ 112 millions d'habitants avec un taux d'accroissement moyen annuel 2,2 % par an, soit une population prévue en 2020 de 160 millions, dont 90 millions de ruraux et 70 millions d'urbains avec plus de la moitié de la population ayant moins de 15 ans. La densité démographique moyenne est de 55 hab/km² et la densité démographique rurale de 37 hab/km².

D'une manière générale, les densités de populations restent modestes et n'influent que modérément sur l'amplification de l'érosion. Mais dans des contextes de sécheresse marquée ou de relief plus accusé, l'absence d'intensification et de techniques de conservation des sols peut provoquer localement, et même au plan régional, des ruptures écologiques impliquant l'activation ou la réactivation de phénomènes d'érosion et d'ensablement (exemple des « koris » du Niger).

Cependant, certaines régions soudano-sahéliennes présentent un dynamisme démographique particulier : trois grandes zones de population peuvent être distinguées :

- une zone couvrant le tiers ouest du bassin, avec seulement 20 % de la population totale mais avec un dynamisme d'accroissement fort et disposant encore d'importants espaces à occuper. Toutefois, le réservoir de population apparaît encore comme peu disponible pour des activités autres qu'agricoles ;
- une zone couvrant le tiers est du bassin, avec 80 % de la population totale, installée dans un espace « plein » mais dont le dynamisme démographique est relativement plus faible. Il s'agit, compte tenu des ressources naturelles disponibles, de zones souvent surpeuplées et qui constituent un important réservoir de population pour des activités autres qu'agricoles ;
- une zone couvrant le tiers nord du bassin, avec seulement 1 % de la population totale, dont le dynamisme démographique, qui peut être localement marqué, est

condamné à rester marginal dans des régions désertiques à très faible potentiel agricole.

Les zones à plus fortes densités de populations (30 à 50 hab/km²) résultent d'activités agricoles plus intenses, souvent centrées sur la double production de cultures vivrières et de cultures de rentes, notamment la culture du coton. En zone de forte pression foncière, l'augmentation de la population se traduit par une intensification des terres et par la régression de la durée de rotation des jachères, voire par leur disparition. En zone de faible pression foncière, elle se traduit par une augmentation des surfaces cultivées qui s'étendent par des défrichements nouveaux au détriment des formations naturelles. Dans les deux cas, les sols de ces régions, mis à nus en permanence (cultivés) ou nouvellement dénudés (défrichements), constituent, même en reliefs peu accusés, des sources temporaires ou permanentes d'érosion hydraulique et éolienne et qui participent, en aval, à l'ensablement du bassin versant.

Près de 40 % de la population du bassin habitent en ville, ce qui est inférieur au taux moyen d'urbanisation de l'ensemble des pays concernés. Les taux d'urbanisation les plus importants dans le bassin s'observent au Nigeria, au Mali, en Côte-d'Ivoire et au Cameroun. Les agglomérations les plus importantes se trouvent principalement au Sud, dans la partie nigériane du bassin, où plusieurs villes dépassent le million d'habitants, et dans quelques capitales comme Bamako au Mali, Niamey au Niger.

Toutes les grosses villes, notamment les capitales, sont appelées à croître à un rythme soutenu du fait de l'exode rural. Leurs populations sont de fortes consommatrices de denrées alimentaires, de bois, de sable et d'argile pour la construction, etc. mais aussi de rejets et d'effluents. Il est donc important qu'elles soient suivies sur le plan environnemental, notamment celles situées sur les cours d'eau.

L'espérance de vie est d'environ 46 ans, niveau faible dû à l'accès insuffisant à l'eau potable, à une hygiène inadéquate, conséquence le plus souvent d'un manque d'éducation de base, à la malnutrition due à la faible diversité des produits consommés, à la faible consommation de protéines et surtout au manque de nourriture en période de soudure. Pour une bonne participation des populations aux actions de développement (actions du Schéma directeur), la bonne santé et la bonne nutrition des populations sont des facteurs de réussites qui sont essentiels.

En termes d'éducation, les niveaux de fréquentation scolaire dans le bassin se situent entre 25 et 50 %, c'est-à-dire très faibles et expliqués en partie par le fait que plus de 60 % de la population vit en milieu rural où les densités d'infrastructures sont plus faibles qu'en ville et les freins culturels sont importants.

Avec une quarantaine de groupes, le bassin apparaît aujourd'hui comme une mosaïque de groupes socioculturels dont les cultures, les religions, leurs langues, leur histoires, etc. constituent un puzzle complexe. On connaît l'importance de l'origine socioculturelle dans les pratiques d'utilisation des ressources naturelles et les impacts significatifs sur l'érosion et l'ensablement qu'elles engendrent ou subissent.

Les systèmes fonciers dépendent pour beaucoup des systèmes agraires en cours. Dans le bassin, ceux-ci sont généralement caractérisés par le multi-usage des terres et des ressources et sont caractéristiques de systèmes généralement peu intensifs, hérités de situations démographiques faibles et dans des contextes pédoclimatiques très variables, et nécessitant des solutions adaptées aux situations précaires.

A cela s'ajoute, pour les 50 % de la population que représentent les femmes, des statuts sociaux défavorables et généralement considérés comme non propices au développement économique des sociétés.

La réalité est difficile à cerner par des statistiques mais l'importance des superficies cultivées est en relation avec les densités rurales. Avec une proportion moyenne de population rurale d'environ les 2/3 de la population totale, l'agriculture constitue la principale activité économique du bassin du Niger. Mais, compte tenu des réalités géographiques, les surfaces cultivées n'occupent en moyenne que 17,5 % de la superficie totale du bassin du fleuve Niger.

Dans le bassin, les superficies irriguées par pays représentent, en moyenne, moins de 1 % de leur superficie cultivées, ce qui montre le faible niveau d'équipement général du bassin et des pays pour utiliser les eaux superficielles et par conséquent son faible niveau d'intensification. Seul le Mali, qui détient sur son territoire environ 1.700 km du cours du Niger avec la grande cuvette lacustre du Macina, a fait un réel effort d'intensification avec 3 % des terres effectivement irriguées.

Les céréales sont les cultures les plus pratiquées dans le bassin du Niger, leur nature variant selon les zones agro-climatiques. La quantité totale des produits agricoles produits annuellement peut être estimée à environ 50 millions de tonnes, dont plus de 70 % proviennent du Nigeria (en proportion de sa population). Associé au Mali et au Niger, ces trois pays représentent environ 85 % de la production agricole totale du bassin du Niger. Toutes productions confondues, la quantité de denrées agricoles produite par habitant s'élève en moyenne à environ 750 kg/hab. avec de fortes variations selon les pays.

La valeur totale de la production agricole dans le bassin du Niger peut-être estimée - avec les hypothèses prises sur les rendements et les prix moyens - à environ 4.000 milliards de FCFA.

Après l'agriculture, l'élevage constitue une activité économique essentielle du secteur primaire pour l'ensemble des pays du bassin car environ 80 % des populations sont, sous diverses formes, impliquées dans cette activité. Les systèmes d'élevage sont encore dominés par la tradition, et le secteur est à évolution lente, fondé sur la divagation du bétail dans les ressources.

Le total des effectifs est très important, estimé à environ 31,3 millions d'UBT. Il est constitué à plus de 70 % de bovins, 28 % de petits ruminants (ovins et caprins) et moins de 2 % de camélidés (dromadaires). Cependant, on constate une répartition préférentielle de l'élevage sur certaines parties du bassin : deux tiers du cheptel sont concentrés dans la zone climatique sahélienne, montrant ainsi que cette activité s'est adaptée à un espace changeant sur le plan climatique et sur le plan de la disponibilité en ressources pastorales. Cette adaptation se traduit par la pratique de la transhumance pour satisfaire la demande des troupeaux en ressources de fourrages et d'eau.

Avec un taux de croissance global de 2,4 % par an, les effectifs de bétail avoisineront les 35 millions d'UBT à l'horizon 2020. Cependant un tel scénario reste dépendant des disponibilités en eau et en ressources fourragères. Celles-ci sont constituées essentiellement de pâturages naturels et de résidus de récoltes. Leur potentiel est relativement constant dans les zones guinéennes et soudaniennes, mais variable et fragile, notamment dans les zones sahariennes où les productivités sont très faibles bien que compensées par les grandes étendues. Ce potentiel est limité par le nombre des points d'eau.

La pêche est une activité importante du secteur rural sur l'ensemble du bassin. Elle contribue grandement à la sécurité alimentaire en apportant des protéines à bon prix aux populations.

Mais cette activité est menacée par l'insuffisante reproduction du stock lié à la surpêche et par la baisse de l'ampleur des crues sur les cours d'eau régulés par des barrages.

Axe fluvial important, le fleuve Niger a constitué depuis des siècles un moyen essentiel, voire prédominant, d'échanges de biens et de personnes dans cette partie de l'Afrique. La baisse de la pluviométrie, et par conséquent du débit des cours d'eau, depuis les années 1960, a entraîné la diminution du trafic fluvial du fait de la durée réduite de navigabilité pour les embarcations de grands tirants d'eau en cas d'année à faible pluviométrie. La présence de seuils rocheux, de végétation flottante, mais surtout de bancs de sable, toujours plus près de la surface, rend par ailleurs la navigation difficile ou dangereuse en début et en fin de saison.

La baisse des débits n'est pas la seule responsable de la diminution des transports par voie fluviale : l'amélioration des réseaux routiers et le désenclavement de nombreuses zones ont entraîné une certaine désaffection pour un type de transport qui reste plus lent que la route et qui nécessite de longues et coûteuses opérations de transbordements. Il faut également noter que le coût du transport fluvial, nettement moins cher que le transport routier dans de nombreux pays, est sur le Niger d'un montant similaire à celui du transport routier (de l'ordre de 50 FCFA / t.km en 2005 au Mali). Cette situation s'explique en particulier par la courte durée d'utilisation des navires et des infrastructures portuaires durant l'année. Quelque soit la concurrence du transport routier son avenir pour les tonnages importants, est donc fortement compromis dans les conditions de pluviométrie actuelles. Compte tenu de l'ampleur de la baisse des eaux, les efforts de dragage n'ont qu'un intérêt ponctuel et ne peuvent être envisagés à grande échelle, même sur les anciennes parties navigables du cours d'eau.

Trois ressources minières présentent une importance économique actuelle et/ou potentielle : l'or, les phosphates et les hydrocarbures. D'autre part, le sable est utilisé en construction pour la fabrication du ciment, de même que l'argile est utilisée pour la fabrication de briques.

Le potentiel hydro-électrique du bassin du Niger est estimé à 30.000 GigaWH/an mais il est inégalement réparti le long du fleuve : dans les cours supérieur et moyen du Niger, le potentiel de production est évalué à 4.000 GWH/an contre un potentiel de 26.000 GWH/an dans le cours inférieur du fleuve Niger.

Les besoins globaux sont très largement couverts par la ressource, etc. mais le potentiel est très peu mis en valeur. Moins de 20 % du potentiel est utilisé par une dizaine de grands barrages, le Nigeria en assurant les 9/10e à lui seul. D'autres pays comme le Mali et la Guinée sont en situation de pouvoir améliorer rapidement leur production électrique.

3. ETUDES ENVISAGEES

3.1. Objectifs et portée des études environnementales et sociales

3.1.1. Objectif global

Une évaluation environnementale stratégique est un processus systématique visant à évaluer les conséquences environnementales et sociales d'une politique, d'un plan ou d'un programme (PPP) proposé, de manière à s'assurer qu'elles sont pleinement prises en compte au stade le plus précoce du processus de décision, aux côtés des considérations économiques. L'EESS fournit des recommandations qui s'adressent au processus de planification de manière à optimiser les impacts environnementaux et sociaux (minimisant les effets négatifs et améliorant les effets positifs). En comparaison avec l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) qui est mieux connue, l'EESS permet une prise en compte plus précoce des impacts, avant la définition finale du PPP et permet un meilleur contrôle des interactions ou des effets cumulés.

L'objectif global des études environnementales et sociales est d'évaluer le caractère soutenable et optimal des options, priorités et objectifs d'investissement du PIDAACC/BN, en mettant un accent particulier sur les enjeux environnementaux, socioéconomiques et institutionnels associés à sa mise en œuvre. Il s'agit surtout d'évaluer de façon systématique, objective et cohérente si les types d'intervention proposés contribuent de façon optimale sur les plans environnementaux et sociaux aux objectifs de développement des pays membres de l'ABN. L'EESS devra également identifier les risques reliés aux changements climatiques sur le PIDAACC/BN et proposer des mesures d'adaptation appropriées.

Les études environnementales et sociales devront répondre aux exigences des politiques et directives suivantes:

- Les politiques environnementales et sociales de la BAD;
- Les directives environnementales et sociales de la BAD;
- Les procédures d'évaluation environnementale et sociale de la BAD;
- Les politiques transversales de la BAD (pauvreté, participation, santé, genre, population);
- La législation et réglementation nationales des pays membres en matière d'évaluation environnementale et sociale;
- Les conventions internationales en matière environnementale et sociale ratifiées par les pays de l'ABN ;
- Les exigences de l'UEMOA en matière d'évaluation environnementale et sociale.

En outre, il pourrait être fait recours au Système de sauvegarde contre les conséquences du changement climatique (SSC) de la BAD, pour identifier et évaluer les conséquences du changement climatique sur les infrastructures et aménagements, et d'en tenir compte dans les mesures d'atténuation et d'adaptation.

3.1.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'EESS sont :

- Identifier les enjeux et effets environnementaux, socioéconomiques et institutionnels (tant positifs que négatifs) associés au PIDAACC/BN (référence aux principales réalisations attendues dans chaque pays au chapitre 14 des présents TdR) ;
- Intégrer les préoccupations environnementales, socioéconomiques et institutionnelles dans la conception et la mise en œuvre du PIDAACC/BN, et si besoin, recommander des mesures de renforcement institutionnel spécifiques pour les parties prenantes concernées ;
- Identifier les risques climatiques sur les différents projets de chaque programme pays et proposer des mesures d'adaptation appropriées pour améliorer la résilience climatique du PIDAACC/BN;
- S'assurer que le PIDAACC/BN réponde en tous points aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la BAD, et bénéficie aux populations les plus vulnérables;
- Fournir les éléments pertinents de préparation et de mise en œuvre du PIDAACC/BN qui soit cohérent par rapport aux besoins de développement et de résilience des pays cibles, et qui prenne en compte dès le départ les préoccupations environnementales, socioéconomiques et institutionnelles, dans une perspective de durabilité ;

- Présenter les alternatives à la non réalisation du PIDACC/BN y compris en situation inchangée de statu quo ;
- Proposer un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale utile (CGES) à la mise en œuvre du programme d'investissement du PIDAACC/BN ;
- Proposer les lignes directrices d'un dispositif institutionnel et réglementaire pour la gestion environnementale et sociale du PIDAACC/BN.

La réalisation d'une EESS du PIDAACC/BN permettra ainsi à la phase de sa conception, d'analyser les différentes options et priorités, ainsi que les enjeux et effets environnementaux et socioéconomiques associés.

Les objectifs spécifiques de l'EIES sont décrits au paragraphe 12.1.3 ci-dessous.

3.2. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de cette mission sont les suivants :

- Les enjeux et effets environnementaux et socioéconomiques du PIDAACC/BN sont évalués ;
- Des consultations approfondies avec les principales parties prenantes du PIDAACC/BN réunis au sein du Comité Régional de Pilotage de l'ABN (CRP) et des Comités Nationaux de Pilotage des pays (CNP) sont réalisées ;
- Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est proposé, donnant des orientations sur les priorités, objectifs et interventions du PIDAACC/BN, sur le suivi de ses effets environnementaux et socioéconomiques, incluant un programme de communication et de renforcement des capacités institutionnelles ;
- Les études d'impact environnemental et social (EIES) des aménagements identifiés et des composantes pays sont réalisées et assorties des Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Une synthèse régionale/transfrontalière des EIES des composantes pays est réalisée.

4. METHODOLOGIE ET ORGANISATION DE LA MISSION

4.1. Méthodologie

Le projet de préparation du PIDAACC/BN comporte deux volets techniques : (i) des études préliminaires techniques, économiques et financières, et (ii) des études environnementales et sociales. Les études environnementales et sociales (EESS et EIES) sont l'objet de la présente consultation, tandis que les études préliminaires techniques, économiques et financières font l'objet d'une consultation séparée dont les activités se dérouleront parallèlement à la première consultation.

Les études environnementales et sociales font l'objet de deux types d'activités : (i) une évaluation environnementale et sociale à caractère stratégique (EESS) pour l'ensemble du Programme PIDAACC/BN, suivie (ii) des études d'impact environnemental et social (EIES) pour chaque aménagement retenu. L'EESS permettra d'orienter les EIES à travers le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES). Les résultats des EIES à travers les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), devront être intégrés dans la finalisation des études de faisabilité technique, économique et financière.

La mission de consultation est étalée sur une période totale de onze (11) mois et se déroulera en trois phases distinctes :

- *Phase 1 : la réalisation de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) du PIDAACC/BN assortie du Cadre de Gestion environnementale et Sociale (CGES) (durée : 4 mois) ;*
- *Phase 2 : la réalisation des études d'impact environnemental et social (EIES) des composantes pays, assorties des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) (durée : 4 mois) ;*
- *Phase 3 : la réalisation de la synthèse régionale des études d'impact environnemental et social (EIES) (durée : 3 mois).*

La démarche du Projet étant participative, l'étude doit être conduite dans un esprit participatif et itératif. Tous les acteurs clés seront consultés à travers les différents comités de pilotage, en particulier aux cours des ateliers de validation des résultats.

En tout état de cause, le Consultant devra proposer une méthodologie détaillée et suffisamment explicite permettant d'atteindre les objectifs de la mission et de produire les résultats attendus.

4.2. Organisation de la mission

L'organisation de la mission est fonction des trois phases prévues. D'une manière générale, la mission se déroulera au niveau régional (à l'échelle de l'ensemble du bassin du Niger) et au niveau national (portions nationales du bassin du Niger dans chacun des neuf (9) pays membres de l'ABN). Le Consultant travaillera sous la supervision de la Cellule Régionale de Coordination du Projet (CRCP) basée au Secrétariat Exécutif de l'ABN à Niamey et en étroite collaboration avec les Structures Focales Nationales (SFN) dans les pays membres. Il bénéficiera du soutien du Secrétariat Exécutif de l'ABN au niveau régional et de celui des SFN au niveau national afin d'accéder à la documentation et aux informations nécessaires, visiter les différentes structures, effectuer les missions de terrain et consulter le personnel clé et les personnes ressources dans les pays membres.

La mise en œuvre des investigations impliquera étroitement les personnels des administrations concernées, tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. Les collectivités territoriales et les populations seront pleinement associées aux investigations et enquêtes de terrain. Le Consultant développera une démarche participative permettant aux différents acteurs d'être pleinement impliqués.

Le Consultant, assurera la coordination globale de la mission au niveau régional. A cet effet, il devra s'associer avec un bureau d'études ou des consultants individuels dans chacun des pays membres de l'ABN, pour la réalisation de l'EIES du programme pays concerné. Cela permettra de mieux prendre en compte les spécificités nationales et assurer l'appropriation.

La description détaillée des profils requis figure à chapitre 13 des présents TdR.

5. MANDAT DU CONSULTANT

Pour assurer la coordination et une exécution efficace de la mission, le Consultant adoptera une approche permettant d'articuler au mieux les activités nationales et régionales. Sous la supervision générale du Secrétariat Exécutif de l'ABN (SE/ABN) et des Structures Focales Nationales (SFN) des pays membre, le Consultant exécutera les tâches non exhaustives décrites ci-après.

5.1. Phase 1 : Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) du PIDAACC/BN et du Cadre de Gestion environnementale et Sociale (CGES). Les tâches non exhaustives du consultant sont :

- Présenter une méthodologie appropriée et participer à une réunion de cadrage à l'ABN après signature du contrat. Cette réunion servira également pour les phases 2 et 3 de la mission ;
- Analyser les rapports et documents produits lors de la phase préparatoire du PIDAACC/BN, ainsi que la documentation disponible au niveau du SE/ABN et des pays membres de l'ABN ;
- Analyser les politiques de sauvegarde environnementale et sociales des différents pays membres de l'ABN ;
- Evaluer les enjeux et effets environnementaux, socioéconomiques et institutionnels du PIDAACC/BN ;
- Entreprendre des consultations nécessaires sur les options, priorités, enjeux et effets environnementaux et socioéconomiques du PIDAACC/BN;
- Évaluer la conformité du PIDAACC/BN aux exigences environnementales et sociales de la BAD.
- Examiner les politiques et stratégies sectorielles pertinentes, notamment celles qui régissent les activités du secteur de développement rural dans les pays pour mieux évaluer l'intégration des approches de résilience climatique ;
- Identifier les considérations transfrontalières et supranationales qui pourraient avoir une incidence sur la production agricole et la résilience aux changements climatiques dans le bassin du fleuve Niger ;
- Comparer le potentiel de résilience des divers segments du secteur agricole, les possibilités et les avantages comparatifs (attitudes socioéconomiques, utilisation des ressources naturelles, etc.) des divers groupes communautaires concernés.
- Proposer un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- Participer à l'atelier régional de validation du rapport d'EESS et du document du CGES, et produire une synthèse des commentaires et observations ;
- Finaliser le rapport d'EESS et le document du CGES en intégrant les résultats de l'atelier régional de validation.

5.2. Phase 2 : Réalisation des études d'impact environnemental et social (EIES) des programmes pays, et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Les EIES concernent les infrastructures ou interventions importantes déjà identifiées à ce stade, ou qui le seraient suite à l'établissement du rapport de démarrage. Le contenu des rapports d'EIES seront conformément au contenu typique de la BAD. Le document de Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) sera conformément au canevas de la BAD. Les EIES seront conformes aux prescriptions de l'EESS et permettront de définir en détail toutes les mesures environnementales et sociales, leurs coûts, les modalités de leur mise en œuvre, la faisabilité environnementale et sociale.

Les tâches non exhaustives du consultant sont :

- Participer à une réunion de cadrage à l'ABN après signature du contrat (il s'agit de la même réunion que celle de la phase 1) ;
- Pour chacun des pays membres de l'ABN, recruter une équipe de consultants nationaux chargée de réaliser les EIES. Le Consultant assurera la coordination des EIES nationales ;
- Rencontrer les équipes de consultants nationaux afin d'harmoniser la compréhension et de consolider le calendrier d'exécution ;
- Elaborer à l'intention des équipes de consultants nationaux des orientations et un canevas de rédaction des rapports d'EIES et de documents de PGES nationaux ;
- Réaliser les EIES pour chaque programme pays sur la base de termes de référence complémentaires au chapitre 12 des présents TdR;
- Appuyer et superviser les équipes de consultants nationaux et assurer la coordination de l'exécution des EIES nationales

5.3. Phase 3 : Réalisation de la synthèse régionale des études d'impact environnemental et social (EIES) des programmes pays

Les tâches non exhaustives du consultant sont :

- Participer à une réunion de cadrage à l'ABN après signature du contrat (il s'agit de la même réunion que celle de la phase 1) ;
- Réaliser la synthèse régionale des EIES et PGES des programmes pays sur la base des EIES et PGES nationaux validés ;
- Participer à l'atelier régional de validation de la synthèse régionale et produire une synthèse des commentaires et observations ;
- Finaliser le document de synthèse régionale des EIES et PGES en intégrant les résultats de l'atelier régional de validation.

6. DUREE ET CALENDRIER DE LA MISSION

La mission s'étendra sur une période de onze (11) mois et débutera au plus tard une (01) semaine (M_0) après la signature du contrat et se déroulera selon le calendrier indicatif suivant :

Activités et Rapports	Echéance
Phase 1 : Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) et Cadre de Gestion environnementale et Sociale (CGES)	
Démarrage de l'étude	M_0+6
Rapports de démarrage : EESS (1) ; EIES (9)	M_0+7
Rapport provisoire EESS (1)	M_0+9
Revue du rapport provisoire et commentaires	M_0+10
Atelier régional de validation (1)	M_0+11
Rapport définitif (1)	M_0+12
Phase 2 : Etudes d'impact environnemental et social (EIES) et Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des programmes pays	
Démarrage des études dans les pays	M_0+11
Rapports provisoires EIES (9)	M_0+14
Revue des rapports provisoires et commentaires	M_0+15
Ateliers nationaux de validation (9)	M_0+16

Rapports définitifs (9)	M ₀ +17
Phase 3 : Synthèse régionale des études d'impact environnemental et social (EIES) et Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	
Démarrage de la synthèse régionale	M ₀ +16
Rapport provisoire (1)	M ₀ +17
Revue du rapport provisoire et commentaires	M ₀ +18
Atelier régional de validation (1)	M ₀ +19
Rapport définitif (1)	M ₀ +20

Chaque rapport provisoire sera transmis à l'ABN, aux pays, à la FAE et à l'UEMOA qui disposeront de deux (02 semaines) pour revue et commentaires. Des ateliers de validation seront organisés au plus tard un (01) mois après la remise des rapports provisoires. Le Consultant disposera de deux (02) semaines après les ateliers de validation pour rendre les rapports définitifs.

7. PROFIL DU CONSULTANT

La réalisation de cette mission sera confiée à un Consultant (bureau d'études régional/international) qui mettra en place les équipes dédiées à l'exécution des prestations, tant au niveau régional qu'au niveau national (pays). Les candidats admis à postuler sont les bureaux d'études de renommée régionale ou internationale.

Pour les EIES des composantes pays, le Consultant mobilisera pour chaque pays, une équipe de deux (2) experts : (i) un environnementaliste, expert en évaluation environnementale, Chef d'équipe, (ii) un socio économiste, spécialiste en genre et expert en évaluation des impacts sociaux des projets. Le niveau d'effort requis de chaque expert est fonction des besoins du programme pays (voir la répartition des efforts requis par pays au chapitre 13, Composantes pays).

Pour la réalisation de l'EESS du programme, la supervision et la coordination des EIES des programmes pays et la synthèse régionale des EIES, le Consultant mettra en place une équipe composée de deux (2) experts : (i) un environnementaliste, expert en évaluation environnementale, Chef de mission, (ii) un socio économiste, spécialiste en genre et expert en évaluation des impacts sociaux des projets.

Le tableau ci-dessous présente les expertises requises et les temps d'intervention estimés, tandis que le détail des profils requis des différentes expertises est indiqué au chapitre 13 ci-dessous. La prestation globale mobilisera un personnel clé estimé à 29 hommes/mois (H/M). Le Consultant pourra recourir à des expertises additionnelles ou complémentaires, qui lui sembleraient indispensables, mais devra rester dans le quota imparti pour l'intervention globale des experts (29 H/M). Il s'attachera à mobiliser l'expertise régionale/internationale et nationale la plus qualifiée pour la mission envisagée.

Experts	Nb	Expérience requise	Temps d'intervention (mois)			Total
			Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Consultants internationaux						
1. Chef de mission, Environnementaliste, Expert régional / international en évaluation environnementale	1	15 ans	1,5	1	0,5	3

2. Socio économiste, Expert régional / international en évaluation des impacts sociaux des projets et Spécialiste en genre	1	10 ans	1	0,5	0,5	2
Total consultants internationaux	2		2,5	1,5	1	5
Consultants nationaux						
3. Chef d'équipe, Environnementaliste, Expert national en en évaluation environnementale	1	15 ans	0	12	0	12
4. Socio économiste, Expert national en évaluation des impacts sociaux des projets et Spécialiste en genre	1	10 ans	0	12	0	12
Total consultants nationaux	2		0	24	0	24
Total consultants	4		2,5	25,5	1	29

En plus de ces temps d'intervention, le Consultant devra comptabiliser dans sa proposition financière toutes les prestations techniques in situ qui s'avèreront nécessaires. Le Consultant prévoira également les moyens logistiques nécessaires pour les déplacements. Ainsi, dans le cadre de cette mission, la location de véhicules nécessaires, en particulier pour les déplacements dans les zones du projet est à prévoir.

8. RAPPORTS

Les rapports et documents à produire par le Consultant sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Phase	Types de rapports / documents	Nombre
1 : Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)	Rapport de démarrage	1
	Rapport provisoire	1
	Rapport définitif	1
	Cadre de gestion environnementale et sociale	1
2 : Études d'impact environnemental et social (EIES)	Rapports provisoires	9
	Rapports définitifs	9
	Plans de gestion environnementale et sociale (PGES)	9
3 : Synthèse régionale des EIES	Rapport provisoire	1
	Rapport définitif	1

Les rapports et documents nationaux (EIES et PGES) seront rédigés en français pour les pays francophones et en anglais pour les pays anglophones. Le nombre de copies des rapports à remettre à l'ABN est de cinq (5) en format papier et en format numérique sur CD-ROM, dont une (01) copie de chaque format à envoyer à la FAE.

Les rapports et documents régionaux (EESS, CGES, synthèse régionale des EIES et PGES) seront rédigés en français et en anglais. Le nombre de copies des rapports à remettre à l'ABN est de :

- version française : douze (12) en format papier et en format numérique sur CD-ROM, dont une (01) copie de chaque format à envoyer à la FAE ;
- version anglaise : cinq (5) en format papier et en format numérique sur CD-ROM, dont une (01) copie de chaque format à envoyer à la FAE ;

9. OBLIGATIONS DES PARTIES

9.1. Obligations de l'ABN

Pour faciliter l'exécution de la mission, et assurer le suivi et la supervision des activités du Consultant, l'ABN a mis en place un Comité régional de pilotage et des Comités nationaux de pilotage qui assureront le pilotage. La CRCP sera l'organe de coordination et d'exécution de la mission.

Sous l'autorité et la responsabilité du Secrétariat Exécutif de l'ABN, l'UGP sera l'organe de liaison entre les équipes du Consultant et les structures et services nationaux publics concernés par les études. Les SFN de l'ABN joueront le rôle d'interface entre l'UGP et les pays et assureront le suivi et la coordination au niveau national. La CRCP à travers les SFN facilitera les contacts, les visites sur le terrain et veillera à ce que le Consultant ait accès à toute la documentation et à toutes les informations disponibles nécessaires à l'exécution des études. Elle s'assurera que l'exécution de l'étude progresse selon le calendrier établi et prendra toute mesure nécessaire pour remédier à des défaillances éventuelles. Elle coordonnera l'examen des rapports qui seront soumis par le Consultant, et préparera en retour les commentaires et observations éventuels.

Pendant la durée des études, la CRCP et les SFN devront fournir au Consultant toutes les données et informations (rapports, plans, études antérieures, etc.) rassemblées ou collectées dans le bassin du Niger et revêtant un intérêt pour la présente mission.

L'ABN, à travers la CRCP mettra à la disposition de l'étude et du Consultant les moyens nécessaires à l'exécution de la mission.

9.2. Obligations du Consultant

Le Consultant sera entièrement responsable de la réalisation des études environnementales et sociales. Il fournira à temps les spécialistes, les structures de soutien et la logistique indispensables en qualité et en quantité pour la bonne exécution de la mission.

Il programmera et précisera les tâches à exécuter à l'ABN et dans les Etats membres en accord avec la CRCP. En outre il s'engage à :

- a) vérifier la cohérence des données et informations collectées ; il devra les compléter au besoin par des investigations nécessaires à l'exécution de la mission ;
- b) souscrire toutes les assurances requises couvrant les ses activités, employés, experts indépendants, sans recours contre des tiers ;
- c) garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que les résultats de ses tâches durant l'exécution des études.

Il prévoira un budget raisonnable pour l'achat de supports cartographiques (cartes topographiques, photographies aériennes, images satellites) ou d'autres documents de base nécessaires à la bonne réalisation de l'étude.

10 LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents disponibles à l'ABN sont :

1. Plan d'Action de Développement Durable (PADD) révisé ;
2. Programme d'Investissement (PI) révisé;
3. Schéma Directeur de Lutte Contre l'Enseblement dans le Bassin du Niger (SDLCE/BN) ;
4. Capitalisation du Programme de Lutte Contre l'Enseblement dans le Bassin du Niger ;
5. Plan Stratégique de l'ABN;
6. Plan de Développement de l'Observatoire du Bassin du Niger ;
7. OBN-Vol1_Rap Final Situation Référence Indicateurs OBN ;
8. Charte de l'eau du Bassin du Niger ;
9. Annexe N° 1 A de la Charte de l'eau du Bassin du Niger relative à la protection de l'Environnement ;
10. Analyse Diagnostique Transfrontalière du projet Inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux du bassin du Niger (FEM/ITDTE) ;
11. Programme d'Action Stratégique (PAS) du Bassin du fleuve Niger, du projet Inversion des Tendances à la Dégradation des Terres et des Eaux du bassin du Niger (FEM/ITDTE) ;
12. Etudes Multisectorielles;
13. Cohérence du PADD et le Plan régional de la GIRE ;
14. Etudes complémentaires au SDLCE/BN : capitalisation des référentiels techniques et méthodologiques en matière de Lutte contre l'enseblement ; Recherche et développement en matière de LCE ; plan de formation en matière de LCE et la stratégie en matière de LCE.

TERMES DE REFERENCE COMPLEMENTAIRES PROVISOIRES POUR LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES PROGRAMMES PAYS

a. Objectifs et portée des EIES

Dans le cadre de la préparation du PIDAACC/BN, la mission du Consultant est de réaliser une étude d'impact environnemental et social et d'élaborer le Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES) des aménagements identifiés à ce stade et de chaque programme pays. L'EIES sera conforme à la réglementation de chaque pays ainsi qu'aux procédures et directives de la BAD. L'EIES sera réalisée sur la base de la documentation existante et sur les données qui seront collectées lors des visites de terrain, des entretiens et des consultations avec les parties prenantes.

L'objectif global de l'EIES est d'évaluer le caractère soutenable et optimal des options, priorités et objectifs d'investissement du projet, en mettant un accent particulier sur les enjeux environnementaux, socioéconomiques et institutionnels associés à sa mise en œuvre. L'EIES devra également identifier les risques reliés aux changements climatiques sur le projet et proposer des mesures d'adaptation appropriées.

Les objectifs spécifiques de l'EIES sont:

- Décrire le projet proposé en fournissant une description synthétique des composantes pertinentes du projet et en présentant des plans, cartes, figures et tableaux.

- Identifier le cadre politique, légal et administratif dans lequel s'inscrit le projet.
- Définir et justifier la zone d'étude du projet pour l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux.
- Décrire et analyser les conditions des milieux physique, biologique et humain de la zone d'étude avant l'exécution du projet. Cette analyse doit comprendre les interrelations entre les composantes environnementales et sociales et l'importance que la société et les populations locales attachent à ces composantes, afin d'identifier les composantes environnementales et sociales de haute valeur ou présentant un intérêt particulier. L'accent doit être particulièrement mis sur la situation du foncier, les attentes des populations dans l'après révolution et la place des femmes dans les activités économiques de la zone du projet.
- Présenter et analyser les solutions de rechange au projet proposé, incluant l'option "sans projet", en identifiant et en comparant les solutions de rechange sur la base de critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux.
- Pour la solution de rechange sélectionnée, identifier et évaluer l'importance des impacts potentiels environnementaux et sociaux négatifs et positifs, directs et indirects, à court et à long terme, provisoires et permanents, sur la base d'une méthode rigoureuse.
- Définir les mesures appropriées d'atténuation et de bonification visant à prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs ou à accroître les bénéfices environnementaux et sociaux du projet, incluant les responsabilités et les coûts associés.
- Identifier les risques climatiques sur les différentes composantes et sous – projets du projet et proposer des mesures d'adaptation appropriées pour améliorer la résilience climatique du projet;
- Examiner les impacts cumulatifs potentiels en tenant compte des autres initiatives prévues dans la zone d'étude.
- Développer un Programme de suivi environnemental et social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés.
- Identifier les responsabilités institutionnelles et les besoins en renforcement des capacités, si nécessaire, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation environnementale et sociale.
- Conduire des consultations auprès des parties prenantes primaires et secondaires afin de connaître leurs opinions et leurs préoccupations par rapport au projet. Ces consultations doivent se tenir pendant la préparation du rapport de l'EIES afin d'identifier les principaux enjeux et impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'après la préparation du rapport préliminaire de l'EIES afin de recueillir les commentaires des parties prenantes sur les mesures d'atténuation et de bonification proposées.
- Préparer le rapport de l'EIES conformément au contenu typique de la Banque.
- Préparer un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) conformément au canevas de la Banque. Ce plan de gestion doit être présenté dans un document distinct du rapport de l'EIES.
- Organiser la validation du document par les parties prenantes.

Pour tous les autres aspects des TdR de l'EIES, voir les TdR des évaluations environnementales et sociales (Annexe 10).

12. DESCRIPTION DETAILLEE DES PROFILS DE L'EQUIPE DU CONSULTANT

	Nbre d'années d'expérience	Description détaillée du profil
<p>Chef de mission, Environnementaliste, Expert régional / international en évaluation environnementale</p>	<p>15</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum un Master dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : Evaluation Environnementale, Changements Climatiques, Agriculture/Agroéconomie, Planification du développement, Sciences de l'Environnement, ou toute autre discipline connexe ; - Compétences avérées et expérience en matière d'évaluation environnementale stratégique des politiques, plans et programmes et d'études d'impact environnement et social des projets du secteur de développement rural; au moins cinq (05) années d'expérience de Chef de mission en évaluation environnementale; - Compétences approfondies sur les questions liées à la variabilité et au changement climatique ainsi que sur les enjeux de développement en Afrique ; - Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires et la conduite d'études pluridisciplinaires ainsi que dans la coordination du travail d'une équipe d'experts en liaison avec de nombreux partenaires locaux ; - Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et excellentes capacités rédactionnelles en français ; la connaissance de l'anglais constitue un atout ; - Familiarité avec les procédures et les directives de la BAD en matière d'évaluation environnementale et sociale.
<p>Socio économiste, Expert régional / international en évaluation des impacts sociaux des projets et Spécialiste en genre</p>	<p>10</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum un Master dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : Sciences sociales, Socio économie, Economie de l'Environnementale, Planification du développement, ou toute autre discipline connexe ; - Compétences avérées et expérience en matière d'évaluation environnementale stratégique des politiques, plans et programmes et d'études d'impact environnement et social des projets du secteur de développement rural; - Compétences approfondies en évaluation des impacts sociaux des projets de développement rural et sur les questions liées aux aspects économiques et sociaux des variabilités et changements climatiques ainsi que sur les enjeux de développement en Afrique ; - Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires et la conduite d'études pluridisciplinaires ainsi que le travail d'une équipe d'experts en liaison avec de nombreux partenaires locaux ; - Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et excellentes capacités rédactionnelles en français ; la connaissance de l'anglais constitue un atout ;

	Nbre d'années d'expérience	Description détaillée du profil
		- Familiarité avec les procédures et les directives de la BAD en matière d'évaluation environnementale et sociale.
Chef d'équipe, Environnementaliste, Expert national en en évaluation environnementale	15	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum BAC+4 dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : Evaluation Environnementale, Eaux et Forêts, Changements Climatiques, Agriculture/Agroéconomie, Planification du développement, Sciences de l'Environnement, ou toute autre discipline connexe ; - Compétences avérées et expérience en matière d'évaluation environnementale et d'études d'impact environnement et social des projets du secteur de développement rural; au moins cinq (05) années d'expérience de Chef d'équipe en évaluation environnementale ; - Compétences approfondies sur les questions liées aux variabilités et changements climatiques ainsi que sur les enjeux de développement en Afrique ; - Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires et la conduite d'études pluridisciplinaires ainsi que dans la coordination du travail d'une équipe d'experts en liaison avec de nombreux partenaires locaux ; - Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et excellentes capacités rédactionnelles en français ; la connaissance de l'anglais constitue un atout ; - Familiarité avec les procédures et les directives de la BAD en matière d'évaluation environnementale et sociale.
Socio économiste, Expert national en évaluation des impacts sociaux des projets et Spécialiste en genre	10	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum un Master dans les disciplines en rapport avec le travail demandé : Sciences sociales, Socio économie, Economie de l'Environnementale, Planification du développement, ou toute autre discipline connexe ; - Compétences avérées et expérience en matière d'évaluation environnementale et d'évaluation des impacts sociaux des projets de développement rural; - Très bonnes références dans la réalisation d'études similaires et la conduite d'études pluridisciplinaires ainsi que le travail d'une équipe d'experts en liaison avec de nombreux partenaires locaux ; - Qualités d'écoute, aptitudes à communiquer et excellentes capacités rédactionnelles en français ; la connaissance de l'anglais constitue un atout ; - Familiarité avec les procédures et les directives de la BAD en matière d'évaluation environnementale et sociale.



African Water Facility
Facilité africaine de l'eau

Mobilising Resources for Water in Africa
Mobiliser des ressources pour l'eau en Afrique

FACILITÉ AFRICAINE DE L'EAU

DIRECTIVES SUR LA COMMUNICATION ET LA VISIBILITÉ DE LA FAE

Adopté par le Conseil de direction le 27 novembre 2013

African Water Facility | Facilité africaine de l'eau

African Development Bank | Banque africaine de développement

BP 323 - 1002 Tunis Belvédère – Tunisie

Tel: + 216 71 102 197 Fax: + 216 71 348 670

Email : africanwaterfacility@afdb.org

www.africanwaterfacility.org

DIRECTIVES SUR LA COMMUNICATION ET LA VISIBILITÉ DE LA FAE

La communication et le branding sont très importants pour la FAE. En effet, la FAE considère la communication comme une fonction stratégique fermement liée à ses stratégies et objectifs opérationnels. Une communication régulière avec ses parties prenantes contribue à renforcer la crédibilité de la FAE et à assurer leur confiance et leur estime, lesquelles permettent en retour de renforcer et de protéger la réputation de la FAE. La communication est également une activité liée à l'accès à l'information. La FAE est un fonds multilatéral qui doit rendre des comptes à un conseil de direction qui s'attend à ce que la FAE se conforme aux plus hautes normes de responsabilité et de transparence. Ainsi, la FAE s'est engagée à déployer tous les efforts nécessaires pour communiquer, partager et rapporter à ses parties prenantes et au grand public toutes les informations qui leur seront utiles et pertinentes. Cet engagement requiert une communication efficace et régulière portant sur les réalisations, les progrès et les résultats de la FAE en utilisant tous les moyens disponibles, en temps opportun. Tous ces éléments font partie de la bonne conduite des affaires de la FAE, et sont essentiels pour attirer et fidéliser les donateurs, et assurer le maintien de son « permis social » de fonctionnement.

Le branding consiste à s'assurer que le public connaît l'existence de la FAE et qu'il peut la distinguer des autres fonds ou organisations dans le domaine de l'eau. Le branding repose sur l'utilisation d'un marqueur visuel reconnaissable, un logo, qui incarne la FAE et porte son identité. La reconnaissance de la marque est atteinte au fil du temps, grâce à des activités destinées à accroître la visibilité de la marque, par un usage répété et l'exposition du logo à des endroits et moments stratégiques. Le logo de la FAE est utilisé comme un sceau ou une signature pour signaler le soutien financier de FAE ou une collaboration spéciale.

*La FAE a préparé les **Directives sur la communication et la visibilité** à l'attention des partenaires, des bureaux régionaux de la BAD et des bénéficiaires de subventions pour aider la FAE atteindre plus efficacement ses objectifs de communication et de visibilité, tel que prévu dans la stratégie de communication à long terme de la FAE 2006 voté par son conseil de direction en 2006.*

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 Avant de se lancer dans tout processus de préparation d'activités de communications concernant le projet financé par la FAE, il est fortement recommandé de contacter le responsable des communications au secrétariat de la FAE, en tenant également informé le gestionnaire de projet de la FAE.

1.2 Au minimum, et dans la mesure du possible, le logo de la FAE doit être appliqué à tous les documents de communication concernant le projet financé par la FAE. La bonne utilisation du logo doit être discutée avec le responsable de la communication de la FAE.

1.3 La FAE doit être oralement mentionnée en tant que donateur du projet qu'elle finance lors d'événements publics dans lesquels le projet est impliqué, et doit être également mentionnée en tant que donateur dans toutes les présentations PowerPoint relatives aux projets financés par la FAE, en utilisant le nom et le logo de la FAE de manière appropriée.

1.4 Le logo doit être obtenu sur demande auprès du responsable de la communication de la FAE.

1.5 Les documents et les publications pertinents du projet doivent contenir le logo de la FAE, ainsi que cette phrase sur la page couverture: «Ce projet / programme / étude est financé(e) par la Facilité africaine de l'eau».

1.6 Les agences d'exécution et de mise en œuvre doivent toujours avoir un lien vers le site de la FAE sur la page de leur site web concernant le projet/activités financé(es) par la FAE. Le site web est: www.africanwaterfacility.org

2. PROCESSUS DE VALIDATION

2.1 La direction de la FAE est responsable de la validation finale de tout produit de communication de la FAE.

3. COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET AVIS AUX MÉDIAS

3.1 Un communiqué de presse de la FAE est diffusé lors du lancement (approbation ou signature) et à l'achèvement du projet.

3.2 Les communiqués de presse de la FAE doivent toujours inclure une citation du Coordinateur de la FAE, laquelle doit aussi être validée.

3.3 La FAE apprécie et encourage toute initiative visant à produire des communiqués de presse conjoints avec ses partenaires (entre le lancement et la fin du projet).

3.4 Lorsque le bénéficiaire de don souhaite produire un communiqué de presse, il est nécessaire de coordonner cette activité avec le responsable de la communication de la FAE, afin de recevoir une citation de la coordinatrice de la FAE, le cas échéant, et obtenir l'approbation.

3.5 La FAE devrait être incluse dans le titre et / ou le premier paragraphe du communiqué de presse, le cas échéant.

3.6 Le communiqué de presse doit inclure le logo de la FAE, en plus de mentionner qu'un financement a été fourni par la FAE ainsi que le montant de ce financement.

3.7 Si une conférence de presse est prévue, le communiqué de presse doit inclure le nom d'un représentant de haut niveau de la FAE qui sera présent à la conférence de presse, le cas échéant.

3.8 Tous les communiqués de presse doivent porter le nom et les coordonnées du responsable des communications de la FAE ainsi que du responsable des communications / relations médias du bénéficiaire de don.

3.9 Le texte descriptif de la FAE ("A propos de la FAE») doit être ajouté au texte, y compris l'adresse site web de la FAE. Veuillez communiquer avec le chargé des communications de la FAE pour obtenir la plus récente version, au besoin.

3.10 La FAE est responsable de la validation finale de tous ses communiqués de presse, suite à un processus éditorial impliquant éditeurs.

3.11 Les règles ci-dessus s'appliquent également aux avis aux médias.

4. CONFÉRENCES DE PRESSE

4.1 Les conférences de presse pour lancer des projets financés par la FAE doivent être organisées en coopération avec la FAE, autant que possible.

4.2 Les invitations doivent porter le logo de la FAE.

4.3 Le logo de la FAE doit apparaître visiblement sur toute bannière ou affiche utilisée lors de la conférence.

4.4 Les dossiers de presse doivent inclure un communiqué de presse avec le logo de la FAE.

4.5 Si possible, une bannière de la FAE doit être disponible et mise en place pour servir de toile de fond pour des séances de télévision et de photographie.

5. VISITES DE PRESSE

5.1 Des journalistes peuvent être invités à visiter le projet financé par la FAE, accompagné par des représentants de la FAE ou un point focal de la FAE logé au sein de l'autorité / gouvernement du récipiendaire de don.

6. VISITES PAR DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENTS, BAILLEURS DE LA FAE

6.1 Les visites de projets par des représentants du gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE sont encouragées. Celles-ci devraient être préparées en coordination avec la FAE et les points focaux de la FAE du gouvernement hôte. Ceci peut aussi inclure des réunions avec les bénéficiaires locaux.

6.2 Ces visites peuvent également inclure la participation des représentants du gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE à des tables rondes et autres manifestations.

7. FICHES, BROCHURES ET BULLETINS D'INFORMATION

7.1 Tous les dépliants et brochures pertinents du projet/programme financé par la FAE doivent intégrer les éléments fondamentaux de l'identité visuelle de la FAE, c'est à dire le logo de la FAE avec ou sans son slogan.

7.2 Les dépliants et brochures réalisés par le récipiendaire de don doivent également intégrer une définition de la FAE, ou texte descriptif, voir section « Communiqués de presse et avis aux médias ».

7.3 La page de couverture de tous les documents relatifs au projet financé par la FAE doit clairement identifier l'activité comme faisant partie d'une activité financée par la FAE.

7.4 Les copies des publications, y compris des copies électroniques, doivent être mises à la disposition de la FAE.

8. COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

8.1 Toute communication électronique diffusant des informations sur les projets financés par la FAE, y compris les sites web, les bulletins d'information et les médias sociaux, doivent inclure un lien vers le site web de la FAE.

9. SIGNALÉTIQUE

9.1 Le récipiendaire de don doit produire des panneaux d'affichage, des affiches ou des bannières pour promouvoir leurs activités financées par la FAE ou liées à la FAE lors d'expositions et autres événements, lesquels seront placés à des endroits stratégiques visibles par tous.

10. VÉHICULES, FOURNITURES ET EQUIPEMENTS

10.1 La FAE exige en général que les véhicules, les fournitures et équipements financés par la FAE soient clairement identifiés et portent visiblement le logo de la FAE et la phrase «Fourni avec le soutien de la Facilité africaine de l'eau" en anglais, français ou portugais, ou toute langue officielle du pays ou de l'institution, le cas échéant.

10.2 Cette condition peut faire l'objet de négociations entre la FAE et le récipiendaire de don puisque certaines fournitures et équipements peuvent en être exemptés.

10.3 Le récipiendaire de don doit fournir la preuve de la conformité avec cette règle (l'envoi par email de photos numériques est recommandé).

11. PHOTOGRAPHIES ET PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

11.1 Des photographies numériques professionnelles à haute résolution (300 dpi) du projet financé par la FAE doivent être fournies à la FAE tout au long des différentes phases du projet, afin de documenter l'avancement des actions et des événements liés au projet, lesquelles pourront être utilisées dans des publications imprimées ou électroniques.

11.2 Toutes les photos doivent être soumises avec une légende complète et l'information nécessaire pour attribuer la propriété.

11.3 La FAE sera autorisée à utiliser ou reproduire les photos qui lui sont soumises sans paiement de redevances.

11.4 Chaque fois que nécessaire, les documents audiovisuels doivent reconnaître le soutien de la FAE, en mettant en évidence le logo de la FAE au début et/ou à la fin du film/documentaire.

11.5 Des copies du film(s)/ documentaire(s) doivent être fournies à la FAE.

12. PLAQUES COMMÉMORATIVES OU SIGNALÉTIQUE

12.1 Si pertinent, le récipiendaire de don doit placer une plaque permanente, ou tout autre type de signalétique commémorative dans la partie la plus visible du bâtiment, des

infrastructures ou à proximité du site du projet ayant été financé par la FAE, à côté du nom de l'agence d'exécution et / ou le nom du projet, visibles pour les visiteurs.

12.2 Le cas échéant, la plaque ou la signalisation pourra contenir la phrase suivante: "Ce [nom de l'infrastructure] a été financé par la Facilité africaine de l'eau" à côté du logo de la FAE.

13. ARTICLES PROMOTIONNELS

13.1 Avant de prendre toute décision sur la production de ces articles, il est nécessaire de consulter le responsable des communications de la FAE.

13.2 Des articles promotionnels portant le logo de la FAE peuvent être distribués à l'appui des activités de communication liées au projet financé par la FAE. Il peut s'agir de T-shirts, casquettes, stylos, cahiers, clés USB, etc.

ANNEXE 13 : GESTION FINANCIERE ET DECAISSEMENT

I. Résumé Exécutif

La présente contribution a pour objet l'évaluation des capacités de gestion financière de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Elle a été réalisée sur la base des conclusions de la mission d'évaluation sur site du 14 au 27 mai 2013 d'une part et, d'autre part, de l'analyse des réponses fournies au questionnaire adressé aux responsables de la gestion financière de l'ABN.

Cette évaluation vise à déterminer si l'ABN, future agence d'exécution du Projet d'études de faisabilité et d'impact environnemental du PIDACC/BN (Programme intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le Bassin du Niger), dispose de capacités de gestion financière adéquates, à même d'assurer que : (i) les fonds du projet seront utilisés aux fins prévues et de manière efficace et économique ; (ii) les états financiers du projet seront élaborés de manière fiable et dans les délais requis ; et (iii) les actifs du projet seront sauvegardés.

L'évaluation a jugé acceptable le système de gestion financière de l'ABN qui capitalise l'expérience acquise à travers la mise en œuvre, de 2004 à 2010, du Projet de Lutte de l'Ensemblement du Bassin du Niger. A cet effet, la mission a recommandé à l'ABN de : (i) mettre en place une équipe technique de projet au sein de la Direction Technique et qui sera appuyée par des structures focales nationales ; (ii) confier au Secrétariat exécutif la gestion financière du projet ; (iii) confier la tenue de la comptabilité du projet à la Comptable chargée de la comptabilité générale de la Direction l'administration et des finances. Il a été également recommandé (i) la tenue d'une comptabilité de type privée et séparée de celle de l'agence d'exécution ; (ii) la soumission à la Banque du Manuel des procédures administratives, financières et comptables, adopté en 2011 et (iii) la réalisation par la FAE de deux audits : un audit à mi-parcours et un audit final.

Par ailleurs, la mission a recommandé pour les retraits des fonds les méthodes de paiement direct et du compte spécial. Cette dernière méthode nécessitera l'ouverture d'un compte spécial qui sera domicilié auprès d'une banque commerciale jugée acceptable par la Banque. Les décaissements se feront conformément aux règles et procédures du Manuel de décaissement de la Banque. Comme conditions préalables au premier décaissement des fonds, la mission a préconisé : (i) la mise en place de l'équipe du projet et de son coordonnateur ; (ii) l'ouverture d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du Don.

Le tableau ci-dessous résume les actions à entreprendre par l'ABN:

Actions à entreprendre	Echéances	Entités Responsables
Désignation de l'Equipe de projet de son Coordonnateur au sein de la Direction technique	Avant le 1 ^{er} décaissement	ABN
Validation par la Banque du manuel des procédures administratives financières et comptables adopté en 2011	Dans les 4 mois suivant la mise en vigueur.	FAE/ABN
Préparer les termes de référence pour l'auditeur externe	Au cours de la mission de lancement	FAE/ABN
Recrutement de l'auditeur externe.	Six mois au plus tard après le lancement du projet	FAE
Renforcement des capacités du de l'équipe du projet	Mission de lancement du Projet	FAE

II.

III. Résumé de la description du projet

Le Projet d'études de faisabilité et d'impact environnemental du PIDACC/BN (Programme intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le Bassin du Niger) a pour but de contribuer à la préparation des programmes d'investissements en vue de l'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations par la gestion durable des ressources naturelles. A moyen terme, le projet permettra de mobiliser des ressources financières auprès des bailleurs de fonds, des gouvernements et des bénéficiaires pour financer les aménagements de développement intégré du secteur agricole et d'adaptation aux changements climatiques. Les trois composantes du projet sont : (i) Etudes techniques, économiques et financière ; (ii) Etudes environnementales et (iii) Coordination, gestion du projet et ateliers.

Le projet sera exécuté par le Secrétariat exécutif de l'ABN, à travers une équipe de projet mise sur pied au sein de la Direction technique. Elle comprendra, outre le personnel d'appui, un coordonnateur régional, un expert en suivi-évaluation, un socio-économiste, un environnementaliste, un spécialiste en passation de marché. L'équipe de projet aura la responsabilité du projet dans tous les aspects techniques, administratifs et financiers du projet. Son action sera coordonnée par le Comité régional de pilotage de projets et programmes (CRPPP).

Le présent projet fait suite au Projet de Lutte contre l'Ensamblage du Bassin du Niger, financé par la BAD et le FAD et exécuté par le Secrétariat exécutif de l'ABN de 2004 et 2010. Par conséquent, il capitalisera aussi bien l'expérience acquise dans la mise en œuvre des projets, que la maîtrise des règles et procédures de la Banque en matière de gestion financière, ainsi que les outils mis en place dans ce cadre, à savoir le manuel des procédures administratives, financières et comptables et le système comptable Tompro.

IV. Risques de Gestion Financière

Le tableau ci-dessous identifie les principaux risques auxquels le projet pourrait faire face dans la réalisation de ses objectifs. Il définit aussi les mesures d'atténuation associées aux risques identifiés.

Table 1

Type de Risque	Notation du Risque	Mesures d'atténuation des risques incorporés dans le design du projet	Risque après atténuation
Risque Inhérent			
Pays Aucun risque pays identifié au plan de la gestion financière. L'ABN est une institution internationale dont les procédures de gestion financière ne sont pas alignées au système national du Niger.	-	-	-
Agence d'exécution Non maîtrise par le staff de l'ABN des règles et procédures de décaissements et de gestion financière de la Banque.	M	Renforcements de capacités et appui du personnel de l'ABN par les équipes fiduciaires de la Banque, d'abord dans le cadre de la mission de lancement, et ensuite tout au long de la mise en œuvre du projet.	F
Projet Faible contrôle interne. Absence de compétence à la tenue d'une comptabilité d'engagement de type privé.	M	La mise en œuvre du Manuel des procédures adopté en 2011.	F
Risque inhérent	Modéré		Faible

Type de Risque	Notation du Risque	Mesures d'atténuation des risques incorporés dans le design du projet	Risque après atténuation
Risque de non contrôle			
Budget Absence de rigueur l'exécution du budget.	M	Mettre à contribution le personnel comptable budgétaire dont l'expérience du PLCE BN serait bénéfique au projet. Impliquer dans ce projet les structures de contrôles à priori (Contrôle financier) et à posteriori (Audit interne) de l'ABN	F
Contrôle interne Procédures administratives financières et comptables non conformes aux exigences de la Banque.	M	Le manuel de procédures de l'ABN adopté en 2011 devra être soumis à l'approbation de la Banque.	F
Comptabilité Production d'états financiers conforme aux principes comptables des projets de développement financés par la Banque	M	Mettre à contribution le personnel comptable dont l'expérience du PLCE BN serait bénéfique au projet.	F
Flux Financiers Retard des décaissements	M	Renforcer la maîtrise des règles et procédures de décaissement de la Banque lors de la mission de lancement.	F
Rapports Financiers Difficultés de production et retard dans la transmission des rapports financiers.	M	Définir avec l'équipe du projet au cours de la mission de lancement les modèles de reporting de l'information financière et la périodicité de transmission de ces informations	F
Audit Externe Retard dans la transmission des rapports d'audit des comptes et du contrôle interne. Faible capacité des firmes d'audit externes.	M	ORPF.2 appuiera la FAE dans le processus de sélection des auditeurs et veillera, pour les audits du projet, au recrutement par la FAE des seuls cabinets d'audit évalués performants par la Banque ou la Banque Mondiale.	F
Risque de non contrôle	Modéré		F
Risque global résiduel			F

Légende: E - Elevé I - Important M - Modéré F - Faible

Ainsi, suite aux mesures d'atténuations identifiées, le **risque global résiduel a été jugé faible**.

V. Evaluation des composants de gestion financière de l'ABN

1. Budget

L'ABN dispose d'une procédure budgétaire dans laquelle devra s'intégrer celle du projet. Les activités annuelles du projet devront être toujours inscrites au budget comme définit dans la table des coûts inclus dans le rapport d'évaluation. Les rapports d'activité qui seront établis devront intégrer l'état d'exécution du budget, ainsi que les notes explicatives. Le budget approuvé par le CRPPP devra être

saisi dans le système comptable intégré dont est doté l'ABN aux fins de suivi de son exécution par le Comptable budgétaire de la Direction de l'Administration et des Finances.

2. Comptabilité

Un système comptable existe à l'ABN. Il comprend les modules de comptabilité budgétaire, de comptabilité générale, de comptabilité analytique, une gestion d'actifs et un suivi des décaissements. L'ABN à travers la Division Finance et Comptabilité tiendra les livres et les comptes du projet et veillera à ce que les états financiers annuels soient produits dans les délais requis par l'accord de financement et en conformité avec les principes d'une comptabilité d'engagement à partie double, prenant en compte les spécificités des projets de développement. Pour la tenue de sa comptabilité, l'ABN est doté du logiciel Tompro.

3. Contrôle interne

L'exécution financière s'exécutera selon les procédures en vigueur de l'ABN énoncées dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables adopté en 2011. Ce dernier devra être soumis à l'appréciation de la Banque. L'exécution financière du projet sera assurée par une équipe de personnels qualifiés comprenant : la Directrice de l'Administration et des Finances, le Chef de la Division Finance et Comptabilité, la Comptable générale, Le Comptable budgétaire, Les Comptables des projets/programmes, Les Comptables d'appui et les Aides-comptables et La Caissière.

4. Reporting Financier et états financiers

Les états d'exécution du budget devront être générés à partir du système comptable informatisé du projet. Leur modèle sera finalisé au cours de la mission de lancement. Les états financiers du projet intégreront toutes les activités du projet et consolideront les données comptables des autres sources de financement du projet (FAD, UEMOA, ICA, ABN et Gouvernements). Ils comprendront notamment : (i) un tableau des emplois et ressources mettant en évidence les ressources du projet (fonds reçus de la Banque et fonds de chaque bailleur), et les emplois (paiements cumulés répartis par catégories de dépenses, les autres emplois, les frais immobilisés qui seront constitués par le transfert en fin d'exercice des frais de fonctionnement et, le cas échéant, les soldes de trésorerie) ; (ii) les notes explicatives des états financiers, y compris, les principes comptables utilisés ; (iii) un état de réconciliation du compte spécial (iv) un état d'inventaire des biens de l'équipe du projet ; (v) un état récapitulatif des dépenses justifiées à la Banque et (vi) un état de rapprochement des fonds reçus au projet et des fonds décaissés par la Banque pour le compte de la FAE.

5. Flux Financier et Décaissements

Pour les retraits des fonds, les méthodes de paiement direct et du compte spécial ont été jugées les plus appropriées pour le Projet. Cette dernière méthode nécessitera l'ouverture d'un compte spécial qui sera domicilié auprès d'une banque commerciale jugée acceptable par la Banque. La justification des dépenses se fera conformément aux règles et procédures du Manuel de décaissement de la Banque.

6. Audit Externe

Comme c'est le cas pour tous les projets de la FAE, l'initiative de l'audit du projet relève de la FAE elle-même qui a la charge du processus de sélection du cabinet d'audit. Il a été retenu de réaliser deux missions d'audit : l'une à mi-parcours et l'audit à la clôture du projet. Les rapports attendus comprendront le rapport sur les états financiers et celui du système de contrôle interne. L'audit devra être réalisé par un cabinet d'audit externe fiable, compétent et indépendant, sur la base de critères satisfaisants pour la Banque. Les rapports d'audit des comptes et du contrôle interne (Management Letter) devront être transmis par l'ABN à la Banque dans les six mois qui suivent la fin de la période audité. Les audits s'effectueront conformément aux normes internationales d'audit (ISA).

7. Conditionnalités

Comme conditions préalables au premier décaissement des fonds, la mission a préconisé : (i) la mise en place de l'équipe du projet et de son chef d'équipe/coordonnateur; (ii) l'ouverture d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du Don.

VI. Plan d'appui à la mise en œuvre et de supervision

Le projet sera supervisé selon une approche basée sur les risques. Avec un risque résiduel évalué faible, la mission a préconisé une supervision en gestion financière par an dans le cadre de la mission de supervision sectorielle.

VII. Conclusion

Les modalités de gestion financière de l'ABN sont adéquates pour fournir, dans les délais et avec une assurance raisonnable, des comptes rendus exacts de l'information sur l'exécution financière du projet et conformes aux exigences de gestion financière de la Banque. Les mesures d'atténuation de risques fiduciaires identifiés et leurs mises en œuvre feront l'objet d'un suivi par l'équipe de gestion financière de la Banque.